

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

2022 / 2028



« Nos schémas économiques sont d’abord le fruit d’une très large consultation : rien ne se bâtit à l’échelle d’un territoire comme le nôtre sans écoute ni partage avec nos partenaires, avec nos territoires et avec nos entreprises. Ces schémas traduisent une ambition à la hauteur de ce que nous sommes : la 1^{ère} région pour l’emploi, la 1^{ère} région pour la création d’entreprises, la 1^{ère} région pour l’accroissement des investissements venus de l’étranger.

Dès le début du mandat, et dans la continuité du précédent, nous avons engagé une grande mobilisation pour l’emploi, pour lutter contre la pénurie de main d’œuvre qui pénalise nos entreprises et freine notre croissance. Nos solutions, associées à nos politiques en matière d’apprentissage, d’orientation et de formation, sont déployées ou en cours de l’être. Elles tendent, comme toutes nos politiques publiques dans le domaine économique et social, à un objectif clair : devenir la région du plein emploi, qui est une condition essentielle à notre attractivité, à notre rayonnement et au bien-être des habitants. Nous avons tous les atouts pour y parvenir, à commencer par un tissu d’entreprises – TPE, PME, ETI et grands groupes – exceptionnel qui a fait la démonstration de sa force et de sa résilience tout au long de la crise. C’est le courage de nos entrepreneurs, de nos salariés, de nos indépendants, avec le soutien de l’Etat et des collectivités, qui nous permet aujourd’hui de réussir la relance, de regagner tous les podiums d’avant la crise et d’afficher de grandes ambitions pour l’avenir.

Nos schémas traduisent cet optimisme, cette envie de faire de notre avenir une promesse de croissance, d’emplois et d’attractivité. Nous sommes parfaitement conscients de nos forces, et notamment de la qualité de notre offre d’enseignement supérieur et du talent de nos chercheurs, et nous sommes totalement déterminés à investir les grands enjeux d’avenir : la transition écologique – dont on ne dira jamais assez combien elle est une opportunité de croissance et de création d’emplois –, la cybersécurité, les biotechnologies, l’industrie du futur...

Nos schémas économiques sont la marque de notre très grande confiance dans nos entreprises, dans notre culture entrepreneuriale et dans notre capacité à inventer ensemble la croissance et les emplois de demain. »

Christelle MORANÇAIS

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

INTRODUCTION	6
Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation	13
Priorité 1 : Soutenir les mutations technologiques et sociales de nos entreprises et poursuivre la réindustrialisation de nos territoires.....	14
Priorité 2 : Préserver et renforcer la capacité d’investissement de nos entreprises.....	19
Priorité 3 : Acculturer nos entreprises aux enjeux de l’innovation et accompagner leurs projets...	22
Priorité 4 : Accompagner la croissance verte de nos entreprises et encourager la création de nouveaux modèles économiques (traitement, valorisation ...)	27
Priorité 5 : Faciliter une transition numérique sereine de notre économie et poursuivre le développement de la croissance de la filière numérique.....	31
Priorité 6 : Poursuivre notre politique volontariste de soutien au développement durable des filières pêche, aquaculture, agriculture	35
Préserver l’ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l’international	39
Priorité 7 : Encourager les investissements et réinvestissements étrangers en région	40
Priorité 8 : Soutenir les entreprises vers la conquête de nouveaux leviers de croissance à l’international	43
Priorité 9 : Renforcer nos filières stratégiques et faire émerger des filières d’excellence	45
Priorité 10 : Poursuivre la structuration des filières émergentes de la croissance bleue : les EMR et les microalgues	50
Priorité 11 : Développer nos filières énergétiques d’avenir en créant les conditions d’un développement des usages.	53
Priorité 12 : Conforter le leadership nautique des Pays de la Loire.....	56
Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs	58
Priorité 13 : Développer le capital touristique de nos territoires en soutenant la compétitivité de nos acteurs et l’émergence de nouvelles filières.....	59
Priorité 14 : Défendre une économie de proximité vecteur de dynamisme et d’attractivité de nos territoires.....	61
Priorité 15 : Renforcer les acteurs économiques de l’ESS pour une création de valeur dans les territoires	66
Priorité 16 : Faciliter la création, la reprise ou la transmission d’entreprise pour capitaliser sur nos réussites	67
Priorité 17 : Accompagner les nouveaux modèles entrepreneuriaux.....	70
Priorité 18 : Mettre en place une coopération unique avec les territoires, socle d’une gouvernance partagée et responsable sur le volet économie, emploi, formation.....	72
Défendre et soutenir le développement d’infrastructures performantes	74
Priorité 19 : Faire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire une locomotive au service d’un développement économique durable du Grand Ouest	75
Priorité 20 : Poursuivre le désenclavement de notre territoire adossé à des infrastructures performantes	77

Priorité 21 : Accélérer le déploiement du numérique sur tous nos territoires (couverture très haut débit)	79
Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain	81
Priorité 22 : Répondre aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension.....	82
Priorité 23 : Accompagner les démarches de structuration des « marques employeurs ».....	85
Priorité 24 : Accompagner les expérimentations de nature à développer et maintenir les compétences sur tous nos territoires.....	85
Priorité 25 : Faire de l'économie de la connaissance un nouveau levier de compétences de nos entreprises	87
ANNEXE 1 – Méthodologie de concertation mise en œuvre	88
ANNEXE 2 – Liste des contributions écrites reçues.....	90
GLOSSAIRE.....	92

INTRODUCTION

Cette 2e édition revisitée du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) s'inscrit au lendemain d'une crise « hors normes ». Cette crise a non seulement bousculé nombre de repères que nous pensions solides, nous imposant collectivement une certaine humilité mais a également cristallisé, avec force, l'impérieuse nécessité d'accélérer certains changements dictés par de nouveaux défis.

Si l'élaboration d'un SRDEII s'impose réglementairement aux Régions, nous considérons que ce document est une opportunité pour consolider le socle fondateur de notre action, associée à une double exigence : celle de **définir le cap** et celle de **partager une ambition collective pour notre région et nos territoires**.

La crise de 2020 a rebattu un grand nombre de cartes et parfois ce qui était vrai hier l'est moins aujourd'hui. Pour autant, les **grands principes qui fondaient notre ligne de conduite** : une Région plus simple pour nos entreprises, plus proche des acteurs économiques et des territoires, plus efficace pour accompagner les nouvelles mutations de l'économie et rechercher des marges de croissance ont trouvé toutes leur résonance dans ce contexte de fortes perturbations.

Nous avons balisé le début du chemin d'une croissance que nous souhaitons durable mais la route est encore longue et pour certains malheureusement encore parsemée d'obstacles.

C'est dans un état d'esprit conjuguant satisfaction d'avoir été présents aux côtés des acteurs et des territoires et lucidité face à des réponses qui n'ont pas toujours pu être à la hauteur de toutes les attentes, que nous avons abordé la revisite de nos schémas.

Les sujets du Tourisme et de l'Economie Sociale et Solidaire étant étroitement imbriqués avec le SRDEII, cette démarche a été coordonnée et articulée avec celles de la révision du **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)** et de la **Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS)**. Par ailleurs, ce schéma intègre également l'obligation faite aux Régions depuis 2020 d'incorporer les orientations en matière d'économie circulaire. A cet égard, notre **Plan Economie Circulaire** adopté pour la période 2018-2025 posait déjà un certain nombre de priorités sur des préoccupations largement relayées par la concertation : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle territoriale, économie de fonctionnalité. Tous ces enjeux doivent trouver leur pleine place au cœur de ce schéma.

Enfin ce schéma fait écho à 3 priorités claires que nous avons affirmées dans notre **SRADET** :

- Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire
- Réussir la transition écologique en préservant les identités territoriales ligériennes avec un principe convaincre plutôt que contraindre
- Faire confiance aux territoires

La Région avant la crise

Lorsque nous avons adopté notre premier schéma en 2016, nous avons exprimé une exigence : retrouver le sens des réalités économiques. Notre ligne directrice était résolument ancrée sur un accompagnement de la Région respectueux de cette liberté d'entreprendre, permettant à nos entreprises de créer de la valeur sur notre territoire grâce à un soutien conjuguant simplification, proximité au service de la création, du développement, de l'innovation, et de l'internationalisation, leviers de performance et de compétitivité. Notre économie régionale réunissait toutes les conditions pour poursuivre son développement et saisir sereinement les opportunités liées aux grandes mutations numérique, écologique...

La situation inédite à laquelle nous avons tous été confrontés a fragilisé cette trajectoire vertueuse pour nos entreprises et par voie de conséquence pour l'emploi.

Les différents plans d'urgence et de relance adoptés par notre collectivité et notre volonté de faire face à l'ampleur des défis à relever, nous ont conduit à agir de concert et en complémentarité avec l'Etat et l'ensemble des acteurs publics et privés pour simplifier et massifier les soutiens dans ce contexte d'urgence.

Des ressources et une remarquable capacité de résilience, véritables remparts contre la crise

- Un dynamisme démographique, une population plus jeune que la moyenne nationale et une région particulièrement attractive au plan résidentiel. C'est une des rares à bénéficier de soldes naturel et migratoire positifs.
- Un tissu économique diversifié
 - Au 1er rang des régions françaises pour la part de l'industrie dans l'emploi total (16% contre 12% en France), notre industrie est principalement tournée vers le "manufacturing" avec une prééminence de l'Industrie agro-alimentaire, principal employeur de l'industrie régionale totalisant près du quart des emplois industriels, devant la métallurgie, les matériels de transports et l'industrie du plastique.
 - Un secteur de la construction qui contribue fortement à la valeur ajoutée régionale en raison du fort dynamisme démographique (cf. supra)
 - Des activités de commerce de gros bien implantées en lien avec les activités du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. De plus, la présence de centrales d'achat de la grande distribution et des deux « Marché intérieur national » (MIN) de Nantes et d'Angers contribuent au développement du secteur en région.
 - Les services en général, services marchands et non marchands qui sont le premier secteur contributeur à la croissance économique régionale, ils représentent 63,2 % de la valeur ajoutée produite par les entreprises régionales.
 - 4e région agricole avec une production représentant environ 10% du chiffre d'affaires national, 4ème région en termes de surfaces agricoles biologiques et en nombre d'agriculteurs engagés en agriculture biologique derrière 3 grandes régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes), plus de 360 produits sous signe de qualité... notre agriculture, nos filières alimentaires et forêt-bois restent puissantes et diversifiées avec un modèle qui évolue vers plus de soutenabilité au service d'une alimentation de qualité.
 - Au 2e rang des régions françaises pour la commercialisation de produits de la mer avec ses 6 ports de pêche (dont 5 avec une criée), et une façade maritime représentant 10 % du littoral français, notre région se caractérise par une diversité d'activités induites par ce positionnement géographique : pêche, aquaculture, saliculture, construction navale, nautisme, transport maritime et tourisme
- Un taux de chômage le plus faible de France avec 7%
- Une attractivité internationale confirmée
 - 6e région d'accueil des investissements étrangers avec une progression qui, malgré la crise, reste exemplaire : +1,6% en 2020 alors que ces investissements chutent de 17% au plan national. Cette dynamique a servi l'emploi en région avec une hausse de 4,65% des emplois créés ou maintenus lorsque la France enregistrerait une baisse de 11,5%.

- Une progression significative des dépenses de R&D et un écosystème ESRI dynamique
 - Sur la période 2015-2018, les Pays de la Loire sont la 1ère région pour l'augmentation des dépenses annuelles de R&D (+17,9 %)
 - Même si la région n'est pas le siège de très grandes infrastructures de recherche, elle dispose néanmoins d'**équipements discriminants au niveau national voire européen**
 - Une progression remarquable des emplois hautement qualifiés dans la R&D depuis les 5 dernières années notamment dans le secteur privé (+19 % contre 7 % en moyenne en France). Une augmentation des emplois dans le secteur public (+ 2,4 %) alors que leur nombre stagne en France. Ce constat témoigne d'une bonne attractivité des laboratoires du territoire
 - Une très forte croissance des doctorats réalisés en entreprises (Cifre) (+ 30 % sur 5 ans contre 13 % au niveau national).

Si nos atouts nous ont sans nul doute permis de mieux tirer notre épingle du jeu, l'état d'esprit et l'engagement de nos acteurs économiques ligériens ont incontestablement été l'une des cartes maitresses de notre résilience. Face à la tentation de l'immobilisme, ils ont osé le pari sur l'avenir en investissant massivement comme en témoigne le **succès de notre région aux AAP nationaux** : sur le soutien aux investissements industriels (tout AAP confondu) les Pays de la Loire ont présenté 247 projets (9,6% du volume des projets nationaux) mobilisant 165M€ d'aides (6,6% du montant d'aide globale) et sur l'AAP industrie du futur, ce sont 841 projets (10,7% du volume national) qui ont été accompagnés pour un montant global de 109,3M€ (soit 13% de l'enveloppe nationale) donc bien au-delà de notre poids relatif dans le PIB national. Mais aussi les AAP régionaux : doublement des aides pour l'investissement dans les élevages (biosécurité, bien-être).

Par ailleurs le succès rencontré par nos dispositifs de soutien a confirmé la pertinence de notre effort de relance dans une double approche défensive et offensive.

Plusieurs signaux sont de nature à nous autoriser à être optimistes :

- Le rebond progressif de nos entreprises, amorcé depuis l'été 2021, avec une situation financière relativement préservée grâce au renforcement des capacités d'investissement encouragé par le déploiement des mesures de relance nationale et régionale
- Un redressement des carnets de commandes : à l'horizon 2022 les trois quarts des TPE PME devraient retrouver leur niveau d'activité d'avant crise¹
- Une croissance économique parmi les plus fortes observées en France depuis 25 ans et plus soutenue qu'au niveau national notamment en raison du fort poids de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, secteurs moins impactés par la crise
- Un emploi salarié qui résiste mieux dans les Pays de la Loire qu'en France plaçant la Région au 3e rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage
- Des embauches qui repartent à la hausse dans la plupart des secteurs (+2,4% par rapport 2020)
- Des créations d'entreprises plus dynamiques qu'au niveau national.
- Des défaillances d'entreprises qui baissent de façon significative (- 28,3% sur la période juillet 2020 - juin 2021 par rapport à la période juillet 2019 - juin 2020)

Mais cet optimisme doit être mesuré face à la permanence de certaines tensions avec un indicateur d'incertitude repartant à la hausse². Nos capacités de production présentent encore un taux dégradé dans certains secteurs notamment en raison des tensions sur le marché du travail et sur les chaînes d'approvisionnements.

Par ailleurs, certaines de nos marges de progrès doivent continuer à être investies pour faire de nos fragilités les opportunités de demain.

¹ Source 73e enquête de conjoncture de Bpifrance – juillet 2021)

² <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/enquetes-de-conjoncture/point-de-conjoncture>

Prendre en compte nos fragilités pour gagner en robustesse

- Des disparités importantes entre l’Ouest très attractif (zones littorales et vallée de la Loire) et l’Est du territoire, corrélées à un vieillissement significatif de la population
- Une contribution globale de l’Industrie à la création de valeur ajoutée nationale qui reste timidement au-dessus de la moyenne nationale (18% vs 16% au plan national) et pour l’agriculture, une valeur ajoutée par actif inférieure à la moyenne nationale.
- Un niveau d’exportations (4% des exportations françaises) qui demeure nettement inférieur au poids de la région au regard de la richesse produite (5,1 % du PIB national) malgré une progression exemplaire entre 2016 et 2018, ayant permis aux Pays de la Loire de gagner deux places au classement des régions exportatrices.
- Un poids des dépenses R&D (1,3% en Pays de la Loire du PIB régional) plus faible qu’au niveau national (2,2 % en France métropolitaine) malgré un effort majeur sur la période 2015-2018, ayant permis aux Pays de la Loire de devenir la 1ère région pour l’augmentation des dépenses annuelles de R&D (+17,9 %), soit plus du double de la progression moyenne en France (+6,5 %). Cette hausse des dépenses concerne le secteur public (+7,2 %) mais surtout le secteur privé (+24,4 %).
- Un effort de R&D du secteur privé en légère hausse mais qui reste nettement inférieur à celui observé en France métropolitaine (0,9% du PIB régional vs 1,4 % du PIB national) classant notre région au 10e rang des régions françaises.
- Un taux d’emploi de recherche/développement parmi les plus faibles de France (8e rang dans le secteur privé, 9e rang dans le secteur public).

Nous devons donc continuer à agir avec pragmatisme face aux défis à relever en réaffirmant avec force nos ambitions sur ce mandat :

- Poursuivre notre combat pour l’emploi qui reste la 1ère de nos batailles
- Soutenir et préserver la création de valeur durable sur notre territoire : de la recherche à l’innovation en passant par l’ouverture internationale et toutes les dynamiques de transformation vers de nouveaux modèles de développement plus résilients (digitalisation, décarbonation, relocalisation...)
- Permettre à notre jeunesse de se projeter vers un avenir plus désirable
- Simplifier toujours mieux en prenant appui sur tous nos relais de proximité

Nos intentions et les principaux constats issus de la concertation

Nous avons fait le choix d’une révision partielle de notre SRDEII pour 2 raisons :

- Être réactif dans le contexte de relance,
- Inscrire notre action dans une logique de continuité tout en prenant en considération les nouveaux défis structurants que notre économie va devoir relever.

C’est le contexte dans lequel nous avons mené la concertation qui s’est achevée fin janvier avec plus de 400 participants, 13 ateliers et 6 thématiques passées au crible des constats et propositions : transition numérique, cybersécurité, innovation, international, transition environnementale et nouvelles formes d’entrepreneuriat.

La mobilisation des collectivités locales, du monde économique, de la société civile et du secteur associatif doit être remerciée dans un contexte où nous avons dû, au pied levé, adapter le cadre de nos échanges aux contraintes sanitaires.

La qualité des échanges et les nombreuses contributions écrites témoignent, s’il en était besoin, de l’engagement et de cette envie de continuer à semer ensemble les graines du succès. Cette concertation nous éclaire sur un triple constat :

- **Nous avons une offre de services qui couvre globalement une très grande majorité des besoins** mais qui peut encore souffrir d’un manque de lisibilité et de visibilité plaidant pour des logiques de parcours

renforcées ou une meilleure cartographie des ressources mobilisables. Ce sera l'un des nouveaux enjeux portés par notre futur **Pacte TPE/PME**.

- **Nous devons intensifier notre action en proximité au plus près des territoires.** C'est dans cet esprit que nous renforcerons la territorialisation de nos politiques régionales sur le volet Economie, Emploi, Formation. Cette nouvelle gouvernance territoriale sera adossée à une contractualisation Région/EPCI.
- Enfin, elle a confirmé ce que la crise a puissamment mis en lumière : **l'accélération à donner pour relever le défi des transitions durables, préserver l'ancrage de nos savoir-faire sur le territoire, et ainsi consolider notre socle industriel et nos emplois.**

Une gouvernance adaptée aux enjeux locaux, nationaux et européens

Une veille nécessaire pour mieux saisir les opportunités

Les transitions écologique et énergétique des entreprises sont au cœur des plans de relance français et européen. Sur France 2030 ce sont 34Mds sur 5 ans qui seront mobilisés sur plus d'une centaine de guichets, avec pour objectif de dédier la moitié de ces financements aux projets de décarbonation de l'économie.

Par ailleurs, dans une étude publiée en juillet 2020^[5], Bpifrance mettait en exergue le paradoxe entre une prise de conscience majoritaire des dirigeants (86%) de l'urgence à agir face aux défis climatiques et la faible prise en considération de cet enjeu dans leur stratégie. Elle soulignait, parmi les freins identifiés, le manque d'information sur les leviers de financement mobilisables.

Dans ce contexte, et dans une logique d'anticipation des opportunités à saisir, la Région reconduira **la démarche partenariale avec l'Etat, déjà mise en place dans le cadre de France Relance**, qui nous a permis d'assurer une veille conjointe et d'être pro-actifs aux côtés de nos entreprises pour maximiser les soutiens nationaux.

Nous poursuivons la mobilisation de notre **Bureau Industrie du Futur** mis en place en 2017 dans la lignée de l'adoption de notre Plan Industrie du futur et réunissant de manière permanente, outre la Région et l'Etat, l'Alliance nationale Industrie du Futur (AIF), le CETIM, l'IRT Jules Verne, le Pôle EMC2, la CCIR, Bpifrance, Business France, la Banque des Territoires, les pilotes des clubs French Fab et les binômes élu-industriel de chaque Territoire d'Industrie.

Cette instance consacrera désormais une partie de ses travaux à la stratégie et l'ambition industrielles du territoire, dans le cadre d'un Conseil Régional de l'Industrie. Dans la poursuite des travaux engagés dans le cadre des comités de filières Etat/région mis en place pendant la crise, une veille régulière et un examen de la situation de nos filières industrielles clés seront inscrits à l'ordre du jour des réunions de ce Bureau.

D'une manière générale, nous adapterons, en tant que de besoin, notre « boîte à outils régionale » et structurerons notre veille pour permettre à nos acteurs économiques et académiques de saisir les opportunités offertes par France 2030 et les fonds européens et ainsi renforcer l'effet de levier de nos soutiens.

Une nouvelle alliance Région/ EPCI au service des dynamiques territoriales

C'est l'enjeu de la future politique territoriale que nous proposerons au vote de notre Assemblée en juin prochain. Elle portera la refondation de notre politique territoriale avec les EPCI intégrant notamment une gouvernance coordonnée sur le volet "emploi, économie, formation", en prise directe avec les réalités socio-économiques de chaque territoire et les dynamiques spécifiques à chacun d'entre eux.

Cette nouvelle approche de notre politique économique doit pouvoir apporter des inflexions à une tendance de fond soulignée par le diagnostic prospectif "Ma Région 2050" à savoir : une dynamique puissante de

poursuite du déséquilibre vers l'Ouest (Métropole, Zone littorale et Vendée) avec les risques identifiés d'une pression foncière incompatible avec la préservation des espaces naturels, d'une désertification de certains territoires ruraux accompagnée d'une polarisation des compétences et par voie de conséquences des activités productives sur quelques bassins d'emplois...

L'acte 2 de notre contrat de croissance : le pacte TPE/PME

Notre « **contrat de croissance** » véritable colonne vertébrale de notre accompagnement a dans le contexte de crise et à l'échelle du mandat trouvé toute sa pertinence : quelle que soit la temporalité du besoin nous avons pu proposer des réponses adaptées à chaque étape du développement de nos entreprises : de la création au développement en passant par les enjeux portés par toutes les formes de transitions écologiques, numériques. Mais nous **devons aller plus loin** en proposant une approche globale qui :

- Permette aux dirigeants de mieux identifier toutes les solutions mobilisables à chaque étape clé de la vie de leur entreprise, via notamment le site « entreprisespaysdelaloire » porté par la CCIR et financé par la Région, l'Etat et la CCIR ;
- Simplifie leur lecture des expertises mobilisables sur le territoire pour les accompagner dans l'analyse de leur besoin
- Renforce l'agilité de nos réponses en développant la dématérialisation de l'ensemble de nos dispositifs, en leur permettant de disposer d'un suivi en temps réel du traitement de leur demande et/ou d'interagir via une saisine digitale avec un interlocuteur dédié dans les services.

C'est l'ambition de notre **Pacte TPE/PME** adopté en décembre dernier et que nous allons mettre en œuvre dès 2022.

Un pilotage et un suivi continu de notre stratégie 2022/2028

De nouveaux enjeux pour les entreprises et les territoires, de nouveaux événements émergeront d'ici 2028 et il nous faudra pouvoir collectivement y répondre. Nous devons poursuivre la dynamique impulsée depuis 2016 afin de disposer d'espaces d'échanges avec nos partenaires pour que notre stratégie s'adapte aux évolutions de notre contexte économique.

Ce dialogue permanent avec nos partenaires s'appuiera notamment sur les instances existantes qui ont démontré leur efficacité ; sur l'animation du réseau des développeurs économiques en proximité ainsi que sur l'organisation de temps de bilan permettant de rendre compte de la mise en œuvre de notre stratégie.

Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit également de capitaliser sur la démarche de suivi et d'évaluation que nous avons développée pour améliorer l'efficacité et l'efficience de nos soutiens.

C'est en conjuguant nos forces, en imaginant des modes de coopération plus à même de nous inscrire collectivement dans une démarche de veille et d'anticipation que nous serons en capacité d'apporter les réponses les plus pertinentes face aux défis que nous devons relever.

Cinq grands défis comme ligne d'horizon

Défi 1 : Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation

Deux enjeux nous semblent indissociables : l'enjeu des transitions associé à l'enjeu de la conduite du changement pour garantir la pérennité du modèle économique. Il s'agit d'une véritable transformation de notre manière de concevoir, de produire et de consommer des biens et des services qui va naturellement bouleverser les pratiques de management, les relations clients-fournisseurs... Ce changement de paradigme suppose que l'on tienne compte de l'ADN propre à chaque entreprise. Conformément à notre doctrine attachée à la liberté d'entreprendre, nous donnerons l'impulsion nécessaire et nous encouragerons les projets

ou démarches vertueuses. Nous continuerons à soutenir les entrepreneurs engagés sur différents critères tels que l'emploi, le territoire, l'environnement, le projet social et la gouvernance de l'entreprise.

Défi 2 : Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l'international

Même si la région a su rester attractive pour les investisseurs internationaux en 2020, la positionnant au 6e rang des régions françaises, nos chaînes de valeur ont été, dans certains secteurs, violemment mises à l'épreuve de la crise. Inversement, nous devons également promouvoir nos savoir-faire, la qualité de nos produits pour mieux les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. L'émergence de nouvelles filières sur des segments critiques et le renforcement de la compétitivité de celles disposant d'un ancrage territorial fort doivent y contribuer.

Défi 3 : Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs

A l'échelle infra régionale, l'avenir de chaque territoire est conditionné par plusieurs facteurs : son statut urbain, péri urbain ou rural, sa plus ou moins forte proximité avec des territoires dynamiques, sa spécialisation ou sa diversité économique... Tous ces déterminants constituent des forces ou des faiblesses qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. C'est dans cet esprit que nous engagerons un dialogue stratégique territorial avec chaque territoire pour partager un diagnostic et identifier les nouveaux leviers à privilégier.

Défi 4 : Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes

Nous ne pouvons déployer une politique économique ambitieuse en faisant l'impasse **sur les leviers d'accélération que sont nos infrastructures face au constat d'une attractivité européenne modérée rappelé lors de l'élaboration de notre SRADDET** : *“Les Pays de la Loire se situent plutôt en marge des régions où se concentrent l'essentiel de la population et de la richesse européennes et également à l'écart des grands flux logistiques, même si la région a récemment obtenu son inscription dans le réseau transeuropéen de transport”*. **Conforter et accompagner l'attractivité des Pays de la Loire** pour asseoir durablement la compétitivité de nos entreprises est un prérequis. Créer les conditions d'une offre de dessertes de qualité quels que soient les territoires, suppose d'**investir pour l'entretien et la modernisation des infrastructures ferroviaires**, pour le **développement d'un réseau routier de qualité**. **C'est également une exigence pour asseoir le développement stratégique du Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire et de l'aéroport Nantes Atlantique**. Améliorer les mobilités et accélérer le déploiement du numérique sur tous les territoires, deux enjeux majeurs qui dès 2019 ont été réaffirmés lors de la signature du **contrat d'avenir** avec l'Etat.

Défi 5 : Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain

Lorsque nous avons adopté, en 2018, **notre Plan de Bataille pour l'emploi**, nous avons posé comme ambition de *“créer les conditions de la rencontre entre les talents et l'entreprise”*. Dans un contexte de relance portée par une dynamique soutenue nous avons enrichi notre plan de bataille de 5 nouvelles mesures “coups de poing” fin 2021. Face au vertige de certains chiffres : **85% des métiers de 2030 n'existent pas encore**³, 1 dirigeant sur 2 confronté à des problèmes de recrutement, 80% des compétences attendues relèveront de la formation tout au long de la vie, nous devons continuer à nous mobiliser collectivement. Répondre aux difficultés de recrutement, impliquer les entreprises dans la formation, encourager les passerelles public/privé via le recrutement de doctorants, accompagner les entreprises des territoires dans la valorisation de leur “marque employeur” ...sont autant de challenges que nous aurons à réussir.

³ Selon une étude publiée en mars 2017 par Dell et l'Institut du futur, un think tank californien.

Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre
réindustrialisation

Priorité 1 : Soutenir les mutations technologiques et sociales de nos entreprises et poursuivre la réindustrialisation de nos territoires

L'industrie française :

- Concentre 62 % de l'effort de recherche et développement des entreprises et 69 % des exports⁴,
- Revêt un rôle majeur sur l'emploi dans les territoires (à un emploi industriel correspond en moyenne 5 emplois induits) ; 70 % de la production industrielle est réalisée hors des métropoles⁵,
- Constitue un facteur essentiel de cohésion sociale en accueillant tous les profils et niveaux de compétences. Le salaire moyen mensuel y est en outre plus élevé qu'au sein du secteur tertiaire.

Historiquement la Région des Pays de la Loire est un territoire d'entrepreneurs, et l'industrie y joue un rôle particulièrement prépondérant. Cinquième région industrielle française (8,1 % des effectifs nationaux soit environ 255 000 salariés), les Pays de la Loire se hissent ainsi au premier rang ex-aequo pour la part de l'industrie dans l'emploi total (16,2 %, soit plus de quatre points que la moyenne nationale). Au fil du temps, les acteurs ligériens ont adopté un savoir-faire en matière de collaboration et su développer l'excellence dans de nombreux secteurs productifs : aéronautique, agroalimentaire, électronique, santé... Cette diversité est une force qui a permis au territoire de résister mieux que d'autres aux crises économiques.

Cependant, même si les territoires français recréent depuis peu des usines (84 en 2021, soit le premier solde net positif depuis 2009), il n'en reste pas moins que l'outil industriel ligérien, à l'instar de l'industrie dans son ensemble, doit impérativement gagner en compétitivité dans un contexte de concurrence mondialisée, afin de produire dans des délais plus courts, de manière sûre, sobre et flexible, sur la base de process plus digitalisés. Le taux d'équipement en robots et moyens de pointe y est par exemple faible comparé à ses proches voisins européens, sans parler de certains acteurs asiatiques.

✓ **Susciter et accompagner l'investissement industriel de pointe – L'AMI Industrie du Futur**

La Région a lancé en juin 2017 un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Industrie du Futur"** pour permettre au plus grand nombre de PME-PMI de s'engager dans une démarche concrète de modernisation et transition numérique de leur outil de production. Les soutiens mobilisables dans le cadre de cet AMI, qui est devenu le dispositif phare du Plan Industrie du Futur adopté en mars 2017, consistent en un ensemble de solutions adaptées aux différentes phases d'un projet de modernisation : diagnostic - étude de faisabilité (volet 1) - intégration et test (volet 2) - déploiement opérationnel (volet 3).

La valeur ajoutée de cet AMI réside dans le fait de lier les phases ci-dessus entre elles et de permettre aux entreprises d'atteindre leurs objectifs industriels en arrivant aux termes de leurs programmes. En ce sens, et dans une logique de parcours, les entreprises bénéficient d'une incitation financière pour passer d'une étape à la suivante, afin de faciliter la prise de risques inhérente à l'expérimentation. L'AMI Industrie du Futur a connu un vif succès, près de 250 entreprises en ayant déjà bénéficié, dont plus du tiers pour un parcours complet.

Il est à souligner que les « **modernisations et transitions** » soutenues via l'AMI correspondent à une **large palette d'étapes de progression d'une entreprise souhaitant gagner en compétitivité** : automatisation de l'outil de production (robotique/cobotique), organisation industrielle (gestion des flux, lean management,

⁴ France Industrie – « Les chiffres clés ». Disponible sur : <https://www.franceindustrie.org/chiffres-cles/>

⁵ Chiffres mentionnés dans l'article de Grégoire Normand « L'industrie, ce sont des emplois situés à 70% dans les territoires en dehors des grandes villes », dans la revue La Tribune, 2019.

traçabilité), numérisation et digitalisation (réalité virtuelle et augmentée, gestion des données, objets connectés), procédés avancés (fabrication additive, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces avancés, contrôle non destructif), optimisation des consommations de matières/fluides/énergie, opérateur du Futur (adaptation des compétences, réduction de la pénibilité).

ODDICEA : l'Usine Aéronautique du Futur du groupe DAHER en Pays de la Loire

Courant 2018, le groupe DAHER a souhaité booster la compétitivité de son site industriel de Saint Aignan de Grandlieu (44), spécialisé dans les composites, en le faisant passer au stade de véritable Usine Aéronautique du Futur : digitale, intelligente, prédictive et analytique.

Sur une période de quatre années, l'enjeu a consisté à y développer l'usage de moyens numériques très opérationnels pour optimiser les processus, leur traçabilité et l'analyse des données qui en découle ; cette transformation digitale a constitué une vraie démarche pilote à l'échelle du groupe, particulièrement distinctive pour le territoire. Fortement soutenu par la Région dans le cadre du Plan Industrie du Futur, ce programme d'Usine connectée, dénommé ODDICEA, a été construit autour de plusieurs axes : connectivité des moyens industriels, digitalisation de certains postes (réalité augmentée), traçabilité en temps réel de la fabrication (en collaboration avec l'IRT Jules Verne), supervision et pilotage de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le défi à venir consistera à définir et construire le socle d'un « jumeau numérique » de l'usine, en vue d'obtenir une vision à jour de l'outil productif et de faciliter les opérations de réimplantation.

✓ Au-delà de moderniser l'industrie ligérienne, l'ambition de réindustrialiser les filières

Face à cet enjeu central, la Région a adopté dès le 17 mars 2017 un ambitieux Plan pour l'Industrie du Futur, doté de 253 M€ sur cinq ans. Les objectifs en sont les suivants :

- Améliorer la compétitivité des PMI ligériennes,
- Accroître l'avance des Pays de la Loire dans l'industrie,
- Conforter et relocaliser les activités productives en région,
- Favoriser la création d'emplois et la réalisation d'investissements sur le territoire.

Précurseur au niveau national, le Plan Industrie du Futur des Pays de la Loire, dont la dotation a été intégralement engagée, a été couronné de succès et aura permis d'accompagner plus de 1 000 entreprises.

La dynamique enclenchée par la Région au profit de l'industrie ligérienne a prouvé son efficacité et doit être poursuivie et accentuée, via la mise en œuvre d'un **renforcement du Plan Industrie du Futur** qui sera concerté avec les acteurs économiques ligériens.

Si la thématique de la compétitivité de nos industries reste l'enjeu central de ce nouveau Plan, celui-ci devra aussi intégrer de nouveaux enjeux : relocalisation industrielle, investissements 4.0, "resourcing" des achats, IA, cybersécurité....

La pandémie de la Covid-19 et la crise économique qui en a résulté ont crûment mis en lumière l'extrême dépendance du tissu industriel français à des biens et composants fabriqués à l'autre bout du globe. Cette dépendance se révèle aujourd'hui encore très problématique pour des filières industrielles comme l'électronique professionnelle et surtout l'automobile, contrainte à des arrêts de production ; elle pose en outre avec acuité des questions de résilience nationale, s'agissant par exemple du manque potentiel de matériels et de composants médicamenteux.

Dans le sillage de cette prise de conscience, il est aujourd’hui indispensable de **soutenir et accompagner la relocalisation industrielle**, qu’il s’agisse de réimplantation de sites de production stricto sensu, de réinternalisation de la production au sein de sites existants ou encore du passage de start-ups industrielles vers un stade de fabrication à grande échelle. **Il s’agit en outre d’une formidable opportunité de création de produits/modèles économiques nouveaux et différenciants** (par exemple dans le domaine des biomédicaments), de déploiement de l’Industrie du Futur en robotisant et numérisant les activités rapatriées et d’engagement dans la transition énergétique en diminuant l’empreinte carbone des flux logistiques associés.

La Région engagera donc, au bénéfice de l’ensemble des filières industrielles ligériennes, une réflexion visant à déterminer le meilleur accompagnement possible pour les entreprises désireuses de relocaliser des activités productives. Cela pourra passer par une mobilisation accrue des dispositifs existants (AMI Industrie du Futur, Dinamic Entreprises, financements en prêts participatifs et fonds propres...) comme par la création de nouveaux outils dédiés, en concertation avec les partenaires économiques de la Région. Elle facilitera également l’accès des entreprises régionales aux opportunités offertes par la stratégie récemment annoncée par l’Etat en faveur des deep tech et des start-ups industrielles. Le sourcing de ces projets sera organisé en lien avec les partenaires de la Région, au premier rang desquels Solutions&Co, agence régionale de développement économique mais aussi les pôles de compétitivité et les chambres consulaires.

✓ **Faciliter l’accès à l’expertise pour gagner en performance**

La compétitivité industrielle passe également **par un accompagnement expert dans la durée**, comme le propose le programme Dinamic, animé par le réseau des CCI depuis 2007, via des séances/formations collectives et un suivi individualisé des entreprises sur plusieurs mois. En 2021, ce programme a évolué en **Dinamic+** avec un nouveau partenariat entre les Chambres de Commerce et d’Industrie et Bpifrance, sous l’impulsion de la Région, pour renforcer le dispositif avec un appui de Bpifrance en termes de recrutement des entreprises, encadrement conseil, offre e-learning et animation du réseau. Environ 150 entreprises s’engagent chaque année dans ce programme.

Le partenariat avec Bpifrance permet également d’avoir un **continuum d’accompagnement à la performance** entre Dinamic+ (qui s’adresse aux PME de moins de 8 M€ de chiffre d’affaires) et **Pays de la Loire Accélérateur** qui s’adresse aux dirigeants de PME porteurs d’une ambition de changement d’échelle. Ce parcours d’excellence lancé en 2017 conjugue une offre individuelle de conseil sur mesure et une dynamique d’émulation collective, sur une période de deux ans. A son issue, les retombées économiques (croissance du chiffre d’affaires, créations d’emplois) sont rapides et le plus souvent significatives. La cinquième promotion de l’Accélérateur est en cours.

✓ **Consolider les dynamiques de réseaux industriels**

La force du réseau et du jeu collectif constitue un des facteurs clés de la compétitivité industrielle et de nombreux réseaux dynamiques et performants se sont ainsi structurés au fil des années sur le territoire ligérien (ex. Néopolia, DRO, CDM, associations locales d’industriels...). Cette nécessité du travail en réseau constitue le fondement de la dynamique **French Fab**. Les Pays de la Loire ont été la première région à soutenir cette démarche lancée fin 2017, dans laquelle l’initiative revient aux entreprises. Cette dynamique a particulièrement porté ses fruits en Pays de la Loire avec la création de cinq “clubs” French Fab ligériens (un par département), animé chacun par un ambassadeur/chef d’entreprise, réunissant au global plus de 560 entreprises. Les priorités pour la dynamique French Fab régionale ont été centrées autour :

- de la compétitivité de l'entreprise : déployer l'industrie du futur, numériser, intégrer les nouvelles technologies,
- de l'attractivité de l'entreprise : développer la marque employeur pour attirer les jeunes,
- des nouveaux marchés : chasser en meute à l'international.

L'articulation entre toutes ses dynamiques, tout en préservant la valeur ajoutée de chacun de ces réseaux devient dès lors un enjeu important pour notre territoire.

✓ **Soutenir l'innovation au service de la production**

L'**innovation** est indubitablement un autre levier majeur pour transformer l'appareil de production et accentuer la transition numérique des entreprises. Les orientations sur cette thématique sont présentées dans la priorité 3 du schéma. Sur la période à venir, il conviendra de veiller à **mieux interconnecter la dynamique French Fab et la communauté de l'innovation** afin que les entreprises industrielles bénéficient pleinement des expertises disponibles sur le territoire (y compris celles relevant du secteur académique), notamment dans le cadre des Technocampus.

Ces dispositifs, offres de services et actions, qui ont tous démontré leur pertinence et leur complétude au soutien de la transformation et de la compétitivité de l'industrie ligérienne, seront poursuivis et accentués au cours des prochaines années.

Le Pôle industriel d'innovation Jules-Verne

Porté par cette ambition de devenir un territoire d'excellence de l'industrie du futur, le Pôle Industriel d'Innovation Jules-Verne (PIIJV) a vocation à devenir un véritable campus de recherche, de formation et d'innovation sur le manufacturing, vitrine métropolitaine et régionale de l'excellence industrielle sur les technologies avancées de production qui sont au cœur des problématiques de l'Industrie du futur ou de l'usine du futur, en regroupant entreprises, des grands comptes nationaux et internationaux (Daher, Airbus, etc ...), centres de recherche, établissements de formation dans un lieu unique. En appui des industriels mais également de l'IRT Jules-Verne et du Pôle de compétitivité EMC2, le PIIJV a ainsi vocation à se positionner comme un « campus technologique » de premier plan au niveau national et européen, dédié au manufacturing, s'inscrivant dans un projet d'ensemble visant à faire de la région des Pays de la Loire et de Nantes Métropole un territoire de référence de l'industrie du futur. Le PIIJV va rester à la pointe de l'innovation, en s'appuyant sur les technocampus, et en accompagnant par ailleurs le développement des technologies Hydrogène (airbus notamment). En ce sens, le PIIJV est un moteur et un relai de la stratégie régionale pour l'industrie du futur et la filière émergente de l'hydrogène.

Portés par des investissements publics majeurs (Métropole, Région, État) et s'inscrivant dans une requalification d'ampleur pour transformer cette zone (nouvelles zones et réaménagement), le PIIJV sera la vitrine de l'excellence des savoir-faire liés aux technologies avancées de production, concourant de manière décisive à engager les filières industrielles vers l'industrie du futur. L'objectif demain est donc de poursuivre les investissements pour franchir un nouveau cap en confortant le PIIJV comme un pôle d'innovation technologique industriel de premier plan de niveau européen, ambitionnant, à l'horizon 2030, de dépasser 15 000 emplois industriels, 1500 emplois de recherche et 3000 étudiants et ainsi poursuivre l'implantation d'entreprises, de centres de recherche et de formation, appuyé par le projet d'excellence sur l'industrie du futur "I-SITE NEXT".

✓ **Agir en faveur de la relocalisation des achats et des chaînes de fournisseurs**

Un autre levier central de la réindustrialisation consiste incontestablement à agir sur la **relocalisation des achats** et des chaînes de fournisseurs. Selon plusieurs études, le potentiel de ce “resourcing” dépasserait celui des relocalisations industrielles stricto sensu. Dans ce contexte, la Région a mis en place mi-2021 une démarche régionale de « resourcing », visant à recenser les savoir-faire économiques et industriels du territoire ligérien pour à la fois leur donner de la visibilité et faciliter la rencontre entre les entreprises et les donneurs d’ordre à la recherche de solutions de relocalisation en Pays de la Loire. Coordinée par l’agence régionale Solutions&Co, cette démarche a pris la dénomination de « **Solutions Se Fournir en Pays de la Loire** », et affichée pour ambition d’accompagner les entreprises manufacturières ligériennes à augmenter la part de leurs achats en région. Plusieurs industriels régionaux se sont déjà inscrits avec succès dans cette action, qui sera poursuivie dans la durée.

D’autres initiatives sont conduites en région pour favoriser la relocalisation des chaînes d’approvisionnement comme par exemple la démarche « CCI Business » portés par le réseau des CCI.

✓ **Rester en veille pour préserver ses intérêts stratégiques**

La maîtrise de l’information économique demeure un enjeu essentiel pour notre économie et nos entreprises dans un contexte géopolitique mondial désormais plus volatile et complexe.

Il s’agit pour les entreprises de renforcer leur capacité d’anticipation et d’innovation pour rester compétitives et de se protéger contre les agressions dont elles peuvent être victimes (espionnage, escroqueries, déstabilisation, cyberattaques etc.).

La Région en partenariat avec l’Etat poursuivra ses actions de veille et de sensibilisation sur cette thématique de l’intelligence économique.

Priorité 2 : Préserver et renforcer la capacité d'investissement de nos entreprises

En amont de la crise que nous venons de traverser, la Région s'était déjà interrogée sur la manière d'agir aux côtés des entreprises du territoire pour renforcer leur structure financière, développer leur capacité d'investissement sans risque de dilution de leur gouvernance.

Si le contexte d'accès au financement était globalement favorable pour les entreprises ligériennes, la situation est devenue plus complexe à partir de mars 2020 avec la crise sanitaire puis économique, qui a directement mis sous tension la trésorerie de nombreuses entreprises, et fortement perturbé des filières industrielles régionales stratégiques comme l'aéronautique et l'automobile. Cette crise est venue confirmer la pertinence de l'offre d'ingénierie financière de la Région, qui a été à nouveau renforcée dans le cadre du Plan de relance.

Les objectifs poursuivis dans ce cadre étaient de :

- Proposer aux entreprises ligériennes, et notamment les plus fragiles, l'oxygène nécessaire pour préserver leur activité et rebondir.
- Respecter leur liberté d'entreprendre en se positionnant en acteur patient sans remise en question de leur gouvernance.

✓ **Une boîte à outils financière consolidée autour des logiques de garanties, prêts**

L'intervention de la Région en matière d'accompagnement et de soutien aux entreprises ligériennes est articulée autour d'une large palette d'outils financiers (garantie, prêts, fonds propres) mobilisés selon les principes suivants reconduits dans le cadre du présent schéma :

- **La subsidiarité par rapport au secteur privé** : le financement des entreprises est avant tout l'affaire du secteur privé (bancaire, fonds et autres). L'intervention publique doit se limiter aux entreprises /secteurs moins couverts par celui-ci.
- **La recherche d'un effet de levier maximal** : il s'agit, grâce à l'intervention régionale, de permettre ou de faciliter le bouclage d'un plan de financement dans lequel les financements privés ont vocation à prendre une place prépondérante.
- **Des interventions « sur mesure »** adaptables au plus juste aux besoins des entreprises.

Le recours à cette ingénierie financière doit permettre de réemployer les fonds régionaux afin d'en faire bénéficier le maximum d'entreprises. En ce sens, l'octroi de garanties et de prêts constitue le mode d'intervention privilégié de la Région à l'appui de projets d'entreprises.

Durant le précédent schéma, la **“boîte à outils” financière de la Région a été progressivement renforcée et consolidée autour des logiques de prêts et de garanties** afin de permettre et faciliter le bouclage des plans de financement des entreprises ligériennes.

Elle s'articule **autour de dispositifs de prêts soit directement attribués par la Région** (Prêts Pays de la Loire Redéploiement ou Pays de la Loire investissement touristique) soit via le dispositif **Pays de la Loire Prêt TPE/PME, opéré par Bpifrance**, et destiné à accompagner les entreprises de moins de 50 salariés dans leurs projets de développement.

Les outils de garanties se sont également étoffés eu égard aux évolutions du contexte économique et attentes de la place bancaire. En 2020 et 2021, des liquidités importantes ont été apportées aux entreprises pour leur permettre de faire face à la chute brutale de leur chiffre d'affaires. Si de nombreux dirigeants se montrent confiants, les options activées en majorité par les entreprises correspondent à un remboursement différé des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

En parallèle, la place bancaire se montre plus exigeante en termes de garantie des emprunts classiques, au même moment où les sociétés de garanties prévoient une augmentation du taux de sinistralité à venir.

Aussi, **la Région reste plus que jamais investie au travers de la gestion d'un portefeuille d'outils de garanties et de cibles équilibrés**, mêlant les secteurs impactés par la crise et ceux qui ont su maintenir leurs niveaux d'investissements, au travers de trois dispositifs : **Pays de la Loire Garantie** (en co-intervention avec Bpifrance) ; **Fonds régional de garantie Artisanat-commerce-agriculture** (en co-intervention avec la SIAGI) pour apporter des garanties d'emprunt aux entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'agriculture ; **le nouveau fonds de garantie FEDER spécial « relance »**, opérationnel depuis mi-2021 et délégué à Bpifrance dans sa mise en œuvre, qui cible prioritairement les opérations de transmission.

En complément, une réflexion sera menée sur l'élargissement de la "boîte à outils" financière de la Région, en prêts et en garanties, aux thématiques suivantes pilotées par Bpifrance :

- **Plan Climat** destiné à accélérer la transition énergétique et écologique du tissu économique ligérien en soutenant l'émergence et la croissance des greentechs ainsi que les champions français de l'énergie renouvelable
- **Plan Nouvelle Industrie** destiné à favoriser le développement des start-ups à vocation industrielle, proches des territoires, en leur octroyant des capacités de financement complémentaires

✓ **Une politique régionale en matière de fonds propres ambitieuse et lisible**

En structurant sa politique d'intervention en fonds propres autour d'un fonds régional d'investissement unique, Pays de la Loire Participations (PLP), la Région a souhaité renforcer ses capacités d'intervention pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'impulsion et d'entraînement auprès des institutionnels privés (notamment les Banques) et publics (Bpifrance).

Les objectifs de la Région affirmés dès 2019 seront reconduits, à savoir :

- Combler les carences observées sur le financement des phases les plus risquées et les petites levées de fonds et générer un effet de levier sur les fonds privés.
- Stimuler le changement d'échelle sur certains secteurs clés et s'appuyer sur les filières/secteurs à fort potentiel.

Dans ce cadre, l'activité de Pays de la Loire Participations cible 3 axes d'intervention : le soutien des jeunes entreprises innovantes en phase d'amorçage ; le renforcement des entreprises en phase de croissance et de redéploiement ; l'accompagnement des projets à fort potentiel en lien avec les thématiques de l'industrie du Futur, de la croissance verte et bleue.

Pour cela, **deux modes d'interventions sont privilégiés :**

- Une activité Fonds de Fonds, en place depuis 2019, disposant d'une capacité à investir de plus de 50M€ sur la période 2019-2024 et qui a bénéficié d'un budget de relance en 2020. Pays de la Loire Participations a déjà investi dans 10 fonds actifs totalisant près de 430M€ avec une part globale avoisinant 10%.
- Une activité de co-investissement direct au capital des entreprises ligériennes, exclusivement en participation minoritaire en tant qu'investisseur patient et avec maintien de l'autonomie des dirigeants. A ce jour, Pays de la Loire Participations dispose de près de 60 participations actives ayant permis la création de plus de 500 emplois sur le territoire.

Le succès de Pays de la Loire Participations et ses réalisations d'aujourd'hui nous confortent dans la poursuite de cette politique en la renforçant sur certains axes et secteurs.

L'épidémie de Covid-19 a amplifié et accéléré les thèmes clés des dernières années, notamment la décarbonation ou bien encore la transition numérique, la santé et l'approche d'investissement plus globale en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est devenue incontournable. **Pays de la Loire Participations poursuivra sa politique offensive dans des fonds d'investissement couvrant ces thématiques, notamment dans le secteur de la santé.** La crise sanitaire a notamment permis de mettre en lumière la qualité de l'écosystème du grand ouest avec la création de grands acteurs de la santé aux forts besoins de financements, accrus en raison de l'inflation des coûts induits par la mise sur le marché des produits liés à la santé. Ainsi, **la Région souhaite favoriser l'émergence sur le territoire ligérien d'un fonds d'investissement national ciblé « Santé »** afin d'aider les projets à franchir les premières étapes les plus risquées et à maturer leurs projets vers des financements encore plus importants à suivre.

L'amorçage est un segment spécifique du capital-investissement sur lequel l'acteur public est nécessaire et légitime à intervenir afin de faciliter la mobilisation des capitaux sur ces phases risquées des projets innovants. En phase de post-crédation : les Régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire ont été motrices dans la création des deux premiers fonds : Grand Ouest Capital Amorçage 1 et 2, portés par la société de gestion Go Capital Gestion. Une troisième génération de ce fonds, multirégional, majoritairement Deeptech, positionné sur la transition énergétique, la transition numérique et également sur le secteur de la Santé, avec une portion d'activité réservée au "start-up studio" verra le jour en 2022 à laquelle la Région envisage de poursuivre sa participation. Un start-up studio est une entreprise qui crée des startups en s'appuyant sur des ressources partagées et une équipe multidisciplinaire.

En parallèle, l'activité de co-investissement de Pays de la Loire Participations pourrait s'ouvrir aux opérations de transmission qui s'inscrivent pleinement en cohérence avec la stratégie d'intervention du fonds. Afin de combler les carences du marché sur les entreprises ligériennes en transmission, notamment sur les PME régionales dont le schéma d'acquisition requiert un niveau de fonds propres peu élevé, "laissées de côté" par les fonds d'investissement "classiques", la Région envisage d'élargir son champ d'action en co-investissement aux opérations de transmission, via une intervention avec de petits tickets (100K€-500K€) qui viserait principalement à accompagner les repreneurs individuels (dont ceux issus du management en poste) vers un meilleur niveau d'apport et ainsi faire effet levier sur des outils de dette. Ce faisant, la Région entend contribuer au maintien de leur savoir-faire et de leurs emplois sur le territoire.

Par ailleurs, la Région pourrait intervenir via des prises de participations en capital pour répondre aux objectifs du présent schéma et assurer leur mise en œuvre.

PAYS DE LA LOIRE RELANCE, un dispositif pour financer les projets de croissance

En novembre 2021, la Région a créé avec ses partenaires bancaires ligériens et la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), PAYS DE LA LOIRE RELANCE, un dispositif pour financer les projets de croissance des PME "in bonis" avant la crise sanitaire et dont la relance d'activité est pénalisée par un endettement trop lourd rendant l'obtention de nouveaux financements difficile.

Doté de plus de 9 M€ (à 51% financé par la Région), Pays de la Loire Relance est destiné à accompagner en fonds propres une cinquantaine d'entreprises ligériennes avec un ticket moyen d'investissement de 200 K€, facilitant ainsi l'octroi d'un prêt moyen terme.

Une intervention qui se différencie des opérations en haut de bilan classiques :

- Un montant d'intervention limité au montant du prêt moyen terme accordé par la banque.
- Une prise de décision rapide et simplement conditionnée à l'accord bancaire de financement.
- Des conditions de sortie connues et définies dès l'entrée au capital sur la base contractuelle d'un taux de capitalisation.

Une absence de rémunération du capital pendant les 4 premières années.

Priorité 3 : Acculturer nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets

L'innovation constitue un des leviers majeurs de compétitivité pour toutes les entreprises et doit être un moyen à destination de tous les secteurs. Elle doit avant tout permettre aux entreprises de développer une capacité de projection à moyen et long terme, de résilience pour faire face aux différentes situations et de rebond pour saisir toutes les opportunités.

Pour accélérer l'accès à l'innovation de toutes les entreprises, les principes d'action régionaux méritent d'être rappelés :

- Il convient d'**accompagner toutes les formes d'innovation y compris non technologiques** (innovations organisationnelles, de management, sociétales, nouveaux modèles d'offre de services et de production, nouvelles approches et démarches de conception...)
- La dynamique de soutien à l'innovation en Pays de la Loire doit s'appuyer sur un **parcours adapté aux besoins de chaque entreprise** en fonction de son degré de maturité en matière d'innovation (de l'innovation incrémentale à l'innovation de rupture),
- Il faut **accélérer l'accès des PME à l'innovation** en veillant à rendre le parcours plus lisible, plus simple et accessible en proximité,
- Pour permettre des innovations de rupture, l'adaptation aux nouveaux défis et le développement de nouvelles filières, le territoire doit pouvoir **s'appuyer sur des ressources d'excellence**.

La palette d'outils disponibles pour accompagner l'innovation est importante et organisée autour de la sensibilisation, de l'accompagnement, du financement et de l'accès à des expertises et infrastructures. L'enjeu est de **mieux faire connaître ces ressources aux PME** et de faire évoluer le cas échéant certains outils.

✓ **En matière de la sensibilisation, toucher plus largement toutes les entreprises**

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées par les acteurs privés ou publics de l'innovation pour expliquer l'innovation aux entreprises et les convaincre que l'innovation est à leur portée et est un levier puissant de compétitivité. Pour autant, les actions mises en œuvre ne parviennent pas à toucher suffisamment d'entreprises. Aussi, un bilan des actions de sensibilisation devra être mené afin de supprimer celles qui s'avèrent inefficaces et de nouvelles actions pourront être proposées avec **de nouveaux supports favorisant notamment les témoignages d'entreprises qui peuvent être un facteur déclencheur pour les PME**.

Parmi les outils déployés récemment, le **Printemps de l'innovation** permet une action au plus près des entreprises, en mobilisant les territoires, les collectifs d'entreprises et les structures d'accompagnement à l'innovation, pour organiser des événements de sensibilisation à l'innovation. L'objectif pour les années à venir est de démultiplier le nombre d'EPCI impliqués pour toucher tous les territoires des Pays de la Loire et d'amener de nouvelles entreprises à participer à ces événements.

✓ **Continuer de simplifier le paysage de l'innovation**

Les entreprises peuvent solliciter de nombreuses structures (technopoles, pôles de compétitivité, centres techniques, clusters, chambres consulaires, ...) réunies au sein du Réseau de développement de l'innovation. Chaque structure est naturellement encline à développer son offre de services afin de répondre aux besoins de ses adhérents et de développer ses ressources privées.

La Région est garante de **la cohérence de l'écosystème régional d'appui à l'innovation** en travaillant avec les structures concernées sur la clarification de leur offre et sur le bilan annuel des projets d'innovation accompagnés. La mutualisation des compétences et des outils sera recherchée et encouragée pour optimiser et apporter le meilleur service à toutes les entreprises ligériennes en s'attachant à apporter le même niveau de services sur l'ensemble du territoire tout en favorisant une culture du résultat.

Les technopoles sont un élément central de l'accompagnement de projets individuels innovants en étant positionnées en proximité sur chaque département. Elles s'adressent aussi bien des créateurs d'entreprises innovantes que des entreprises existantes souhaitant innover. Leur connaissance du terrain et des acteurs est de nature à faciliter l'accès des entreprises à des ressources d'excellence telles que centres techniques, centres de recherche, Technocampus...

En complémentarité du travail des technopoles, nos 10 **pôles de compétitivité** constituent également un atout stratégique au service des entreprises ligériennes et participent au réseau de soutien déployé auprès des acteurs économiques. Par leur rôle de soutien à l'innovation et de contribution à l'essor d'écosystèmes dynamiques et créateurs de richesses, ils permettent ou contribuent au développement d'initiatives structurantes sur le territoire, avec un cœur de métier centré sur la R&D Collaborative.

✓ **Combiner les possibilités de financement privés et publics (régionaux, nationaux, européens)**

La Région déploie dans le cadre de partenariats **un continuum de financements des projets d'innovation** à tous les stades des projets et pour tout type d'innovation. Les outils visant à renforcer la capacité d'investissement des entreprises sont présentés dans la priorité 2 et ceux accompagnant la création, la reprise et la transmission d'entreprises dans la priorité 16.

Au titre de la présente priorité 3, il s'agit de faire ci-dessous un zoom sur des outils régionaux spécifiques au financement des projets d'innovation individuels et collaboratifs, récemment renforcé avec la contractualisation entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire sur le PIA 4 régionalisé.

Pays de la Loire Innovation, dispositif co-abondé par la Région et Bpifrance, permet de soutenir des projets d'innovation des PME sous forme de subventions dans les phases amont les plus risquées (phase de faisabilité) ou d'avances remboursables dans les phases de mise en œuvre du projet de recherche et développement. Environ 270 entreprises sont ainsi accompagnées chaque année, dont 230 en phase de faisabilité et 40 en phase de développement. En 2020-2021, malgré la crise sanitaire, une croissance soutenue de projets en phase amont (Initiative innovation, Accès innovation...) a été observée, confirmant le fort impact de ces dispositifs pour soutenir l'innovation.

Le PIA 4 régionalisé lancé en janvier 2022 comprend un axe « Aides à l'innovation » qui soutient les projets les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les start-ups, PME et ETI du territoire régional. Le cahier des charges permettra de couvrir le maximum de secteurs d'activité. Les modalités d'intervention (montants, plafonds) en feront un outil de financement complémentaire aux dispositifs/outils de financement de l'innovation existants (Pays de la Loire Innovation) et aux investisseurs.

La Région a réaffirmé, à l'occasion de la Phase IV des pôles de compétitivité, son attention particulière pour les projets collaboratifs de recherche et développement. C'est dans ce cadre, qu'elle a lancé en 2020, à raison de deux vagues annuelles, un **Appel à Projets R&D Collaborative** visant à accompagner plus fortement les acteurs ligériens, au premier rang desquels les PME et les ETI, à stimuler les liens de coopération entre entreprises, laboratoires publics de recherche et établissements de formation. Près de 50 projets ont déjà été déposés dans ce cadre confirmant ainsi ce besoin de mobiliser des outils de financement pour soutenir des démarches collaboratives. La mise en place de l'axe **i-demo régionalisé**, dans le cadre du PIA 4 régionalisé,

permettra de compléter l'offre d'accompagnement des acteurs économiques pour les projets supérieurs à 1M€.

En complément de ces outils régionaux, les acteurs ligériens devront œuvrer collectivement pour se saisir des possibilités offertes par le Crédit Impôt Recherche, enjeu pour lequel la Région soutient la mise en place de référents dans chaque technopole depuis 2018, le PIA4 national et les financements européens.

✓ **Faire rayonner davantage l'offre des centres d'expertise**

Plusieurs leviers pourront être actionnés pour concourir à cet objectif :

- Etablir un bilan avec les centres d'expertise (pôles de compétitivité, Technocampus, centres techniques, centres de recherche technologique, ...) de leur rayonnement sur tout le territoire et fixer ensemble des objectifs de progression ;
- Construire et mettre en œuvre un format de découverte des plateformes technologiques de type learning expedition ;
- Mieux interconnecter ces centres d'expertise avec les réseaux d'entreprises comme par exemple la French Fab ;
- Accompagner les projets des centres d'expertise dans les évolutions de leur offre pour **conserver et développer un niveau d'excellence** permettant d'accompagner les entreprises dans l'anticipation des transformations dans leur domaine ;
- Organiser une synergie d'investissements Etat-Région-Europe et territoires dans les centres d'expertise via le CPER 2021-2027 notamment
- Renforcer les passerelles entre recherche académique et entreprises

Un travail spécifique engagé sur les Technocampus pour consolider leur offre de services et les faire travailler en réseau

Un Technocampus est une plateforme technologique qui co-localise et fédère acteurs académiques et industriels (entreprises et centres techniques) et mutualise des équipements et expertises d'excellence. Il est dédié à une thématique phare de l'Industrie du Futur avec une ambition de rayonnement national et international. Il consolide des expertises et des équipements existants sur l'ensemble du territoire pour cette thématique. En Pays de la Loire, 7 Technocampus ont été développés : Composites, Océan, Smart Factory, Alimentation, Electronique & IoT, Robotique & Cobotique, Acoustique & Matière.

Chaque Technocampus développe son offre, avec des partenaires sur l'ensemble de la région, autour de quatre briques de services aux entreprises : études industrielles, recherche et développement, formation et animation. Un enjeu important est de rendre ces ressources plus visibles et plus accessibles pour les PME.

Un des leviers de cette meilleure visibilité est la **mise en réseau des Technocampus**. Il s'agit d'une promesse de valeur innovante et originale, pour laquelle chaque membre d'un Technocampus apporte sa contribution. **Cette création de valeur est un facteur d'attractivité pour la Région et de positionnement dans la compétition nationale et internationale.**

La promesse du réseau est de **combiner les ressources de chaque plateforme pour déployer une offre globale sur l'industrie du futur** :

- Accompagner les entreprises sur le croisement des différentes briques technologiques pour accroître leur compétitivité,
- Croiser des feuilles de routes R&D et faire émerger des sujets innovants (recherche, développement et formation),

- Anticiper les nouveaux usages et enjeux de l'industrie du futur pour apporter des réponses rapides et pragmatiques aux besoins des entreprises.

Ce réseau a vocation à constituer l'avantage concurrentiel de notre territoire dans la course à l'industrie de demain. Il doit être agile afin d'intégrer de nouvelles thématiques importantes pour les entreprises ligériennes soit en faisant évoluer l'offre des Technocampus existants, soit en s'appuyant sur d'autres plateformes expertes, soit en créant de nouveaux Technocampus.

Ainsi, à la demande d'entreprises nazairiennes (IDEA, Daher, Chantiers de l'Atlantique, Airbus Atlantic, Naval Group...), le PASCA – Pôle Achats Supply Chain Atlantique porte un projet structurant sur la logistique/ Supply Chain industrielle. 170 entreprises, à 90% des PME toutes filières confondues, ont fait l'objet d'une enquête à l'échelle des Pays de la Loire pour confirmer les besoins pré-identifiés par les entreprises nazairiennes en lien avec l'accompagnement sur la diversité de problématiques Supply Chain (organisation, technologies, réseau, moyens humains, durabilité).

Le PASCA a mobilisé un consortium d'acteurs (entreprises, académiques, structures, ...) pour développer le projet d'un **Technocampus logistique industrielle**, avec le soutien de la Région, et mène des travaux pour définir l'offre de services et le modèle économique, et l'inclusion possible avec le réseau des Technocampus.

✓ **Aider les entreprises à saisir de nouvelles opportunités liées aux transitions sociétales**

Afin de permettre aux acteurs ligériens de bénéficier d'un parcours complet d'accompagnement à l'innovation, il apparaît pertinent de **compléter le parcours existant par une brique de prospective et d'expérimentation liées aux sciences humaines et sociales** en amont de leur projet.

Pour ce faire, un travail sera mené pour mettre en réseau l'offre de services existante, les communautés clientes et les laboratoires d'innovations sociétales présents sur le territoire. L'enjeu est bien de fédérer leur vivier et de proposer un continuum dans l'accompagnement par les laboratoires d'innovations sociétales, les technopoles et les centres d'expertises technologiques comme les Technocampus.

✓ **Mobiliser le potentiel de la recherche académique au service de la prospérité économique**

La Stratégie régionale enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SRESRI) 2021-2027, comprend, dans son ambition III « *mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales* », les objectifs d'accélérer le transfert des connaissances nouvelles académiques vers la sphère économique, et plus globalement de promouvoir le développement de collaborations publiques-privées en matière de recherche et d'innovation.

Pour contribuer activement aux solutions innovantes issues de la recherche qui répondront aux marchés économiques porteurs, il importe d'agir sur plusieurs plans : hybrider la recherche et l'innovation, en regroupant les forces dans des équipes mixtes composées d'acteurs publics et privés, développer des leviers d'intervention favorisant les frottements entre les disciplines et les secteurs, porter une attention particulière au potentiel académique correspondant aux filières économiques d'excellence et émergentes présentées dans le présent schéma, intervenir en complémentarité avec les acteurs du territoire et effet de levier avec les guichets nationaux et européens.

Plusieurs leviers d'actions pourront être actionnés pour concourir à ces objectifs :

- Rapprocher les innovateurs privés et les innovateurs publics en encourageant des démarches d'interconnaissance individuelle ou collective entre chercheurs publics et acteurs socio-économiques

pour favoriser une culture commune de l'innovation et fluidifier les passerelles entre le monde académique et le monde économique.

- Conforter le ressourcement scientifique avec des acteurs socio-économiques, dans une logique collaborative sous forme par exemple de grappes de thèses définies à partir de problématiques industrielles exprimées par les entreprises, et sous forme bilatérale laboratoire/entreprise à travers le dispositif de thèse en tandem avec une thèse Cifre.
- Favoriser des collaborations publiques/privées ambitieuses et de long terme, notamment à travers le dispositif régional de chaires régionales d'application. Celui-ci soutient les projets collaboratifs entre un chercheur et un ou plusieurs acteurs industriels qui partagent une feuille de route scientifique sur 4 ans et à portée économique. Dans la même finalité, la Région pourra favoriser les laboratoires communs publics-privés, notamment en intervenant en complémentarité et en effet de levier des financements de l'Agence Nationale de Recherche (ANR).
- S'appuyer sur le potentiel discriminant des plateformes technologiques scientifiques de pointe pour développer les connexions avec les acteurs économiques : il s'agit de renforcer la visibilité et l'accessibilité de l'offre de services des équipements scientifiques disponibles sur le territoire ligérien, afin de permettre aux entreprises de répondre à leurs besoins

Priorité 4 : Accompagner la croissance verte de nos entreprises et encourager la création de nouveaux modèles économiques (traitement, valorisation ...)

La Région a choisi d'inscrire la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement comme prioritaires. Elle a ainsi fait de la transition écologique et énergétique une priorité afin de l'ancrer dans ses politiques régionales et de permettre aux territoires et aux entreprises d'en saisir toutes les opportunités.

Cela se traduit dans les documents stratégiques de la Région tels que la « Feuille de route sur la transition écologique » adoptée en mars 2018 ainsi que dans le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en décembre 2021. La trajectoire est de tendre vers la neutralité carbone et de déployer la croissance verte notamment au travers de l'objectif ambitieux d'être une région à énergie positive en 2050.

Il s'agit également d'accompagner les bassins d'emplois ou secteurs d'activité impactés par ces transitions. A cet égard, tout comme elle a pu le faire pour les territoires impactés par l'arrêt à venir de la centrale à charbon de Cordemais au travers de la conclusion d'un Pacte pour la Transition écologique et industrielle, la Région pourra engager des réflexions et études sur des secteurs ou bassins d'emploi afin d'identifier les impacts et les enjeux pour les territoires, les entreprises notamment en matière d'emploi et de reconversion professionnelle, tel que prévu dans la loi Climat et résilience du 24 août 2021.

Pour relever le défi du changement climatique, la transition vers une économie toujours plus décarbonée et circulaire est un facteur clef.

Au-delà des filières dont le cœur d'activité est l'énergie, il s'agit également d'accompagner la **transition énergétique de l'ensemble des filières et des entreprises**, notamment les plus grandes consommatrices.

Il est par ailleurs crucial d'**accélérer le développement de l'économie circulaire**, dans un triple objectif de préservation des ressources, de diminution des déchets et de création de valeur locale.

✓ **Accompagner la transition énergétique des entreprises**

Les enjeux de la transition énergétique sont considérables et nécessitent d'agir à tous les niveaux, de la réduction des consommations énergétiques et des gaz à effets de serre au développement des énergies renouvelables. Pour répondre à ces enjeux, il est important de s'appuyer sur une approche Smart Energy mixant les solutions, les filières et les approches globales :

- Amplifier l'association des compétences, des métiers et des filières (numérique, énergie, industrie, tourisme ...);
- Faciliter la réalisation de diagnostics et l'émergence de projets coordonnés entre les entreprises, les territoires et les usagers ;
- Accompagner la diversification stratégique des entreprises vers les nouvelles filières énergétiques.

Pour favoriser la transition énergétique dans les entreprises, la Région réaffirme son **soutien aux structures qui les sensibilisent à ces enjeux et les accompagnent concrètement** dans la réalisation de diagnostics et l'élaboration de plans d'actions. C'est le cas notamment d'ORACE (Organisation Régionale pour l'Abaissement de la Consommation Énergétique) : centre de ressources de l'énergie, l'association met à disposition des entreprises tous les outils pour optimiser l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de leurs procédés. Les chambres consulaires contribuent aussi activement à cette sensibilisation. Des **actions collectives menées au sein des filières** permettent également de mettre en place des accompagnements adaptés et favorisent

l'échange de bonnes pratiques entre entreprises, à l'image de l'opération Loir'Energie, portée par le CETIM, et co-financée par la Région, à destination des industries de la mécanique. La Région sera attentive aux nouvelles propositions d'actions collectives de ce type.

Sur la période 2022-2028, la Région veillera à **renforcer la prise en compte de la transition énergétique et plus largement des objectifs de développement durable dans les démarches d'accélérateur d'entreprises** qu'elle soutient, en lien avec ses partenaires : Dinamic + et Pays de la Loire Accélérateur. Une telle démarche pourrait s'appuyer sur le référentiel ODD de l'ONU de façon à décliner les dispositifs existants permettant aux entreprises régionales de progresser sur ces 17 objectifs.

Par ailleurs, la Région œuvrera avec ses partenaires (ADEME, BPI notamment) à renforcer la visibilité et la lisibilité des dispositifs permettant d'accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics et de plans d'action pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, dans une logique de parcours "impact carbone". Elle poursuivra également le programme des "Fermes bas carbone" qui vise à réduire l'impact du secteur agricole et accroître les capacités de stockage du carbone dans les sols.

La décarbonation de nos entreprises ne pouvant se baser uniquement sur une prise de conscience apportée par une massification des bilans carbone, un travail sera conduit afin de soutenir les projets des entreprises offeuses de solutions de décarbonation (ex : retrofit de motorisation, mobilité active ...)

✓ **Accompagner les entreprises dans la transition vers le modèle de l'économie circulaire**

Le modèle circulaire vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. Les acteurs économiques, en mettant sur le marché des produits et des services qui nécessitent la consommation de matières, ont en main des leviers importants sur l'économie circulaire. Ils peuvent en effet agir à travers : l'écoconception, les approvisionnements durables notamment biosourcés, l'écologie industrielle et territoriale (synergies et mutualisations entre entreprises), l'économie de la fonctionnalité tournée vers la vente d'un usage et non d'un bien. Ils ont également un rôle clé pour faciliter l'allongement de la durée de vie, l'augmentation du recyclage par la conception de leurs produits et l'utilisation de matières premières issues du recyclage. Ainsi, l'économie circulaire est un axe de compétitivité qui peut permettre aux entreprises de faire des économies de matières premières et de réduire les coûts de gestion des déchets. Elle est également une opportunité de développement de nouvelles activités : développement de filières de recyclage, d'activités de réemploi et de réparation, d'écoconception de produits, de stratégie et de performance, à l'instar des démarches RSE.... L'économie circulaire permet enfin de renforcer l'identité de la région et de relocaliser des activités économiques.

La Région a défini ses ambitions pour l'économie circulaire en adoptant, en 2018, son Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui inclut le Plan d'actions économie circulaire (PAEC) pour 2018-2025. Ce plan se veut volontaire, pragmatique et évolutif. Il vise notamment à « réussir la transition vers l'économie circulaire » et à « développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel ».

De plus, la Région adoptera de **futures orientations dans sa feuille de route bioéconomie circulaire, durable et collaborative**. Depuis février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) confère aux Régions un rôle de chef de file en matière d'économie circulaire. Leurs compétences et missions en matière de développement économique, de transition écologique, de formation/réinsertion, d'aménagement du territoire et de planification, sont, en effet, à la croisée des enjeux de transition vers l'économie circulaire, et cela dans une collaboration renforcée avec l'ADEME.

Dans ce contexte, le présent schéma a vocation à s'inscrire, sur le volet économique, en cohérence avec les différents plans stratégiques adoptés par la Région en matière d'économie circulaire.

La mise en œuvre des actions visant les entreprises sera poursuivie pour :

- Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (filière maritime, filière déchet en tant que ressource),
- Développer et promouvoir l'éco-conception des produits et services, et notamment des emballages alimentaires (AAP dédiés, dispositifs dédiés...),
- Coordonner les initiatives d'EIT (Ecologie industrielle et territoriale) et développer des synergies inter-entreprises par exemple au travers d'actions menées par l'ADECC (association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative),
- Accompagner et soutenir les projets des entreprises,
- Mettre en œuvre le livret d'épargne économie circulaire et croissance verte,
- Soutenir l'émergence d'activités industrielles innovantes autour de la valorisation des matières premières secondaires (ex : fibres textiles, matériaux plastiques...).
- Promouvoir les solutions régionales de recyclage et de valorisation des matières (notamment via la base CCI business « recyclage et valorisation » opérée par les CCI des pays de la Loire à partir de mi-2022.

Ce soutien régional est principalement opéré via deux modes d'intervention majeurs et complémentaires :

1. L'appel à projets régional Economie circulaire, en partenariat avec l'ADEME et la DREAL, pour soutenir des projets émergents et innovants,
2. Les accompagnements "sur mesure" grâce à la mobilisation de la boîte à outils économique de la Région (notamment le prêt régional Pays de la Loire Redéploiement) pour des projets plus structurants, industriels, à fort ancrage local, d'ambition régionale voire nationale.

A partir de 2022, les fonds du programme européen FEDER, qui consacre pour la première fois dans sa nouvelle programmation 2021-2027 une nouvelle priorité de l'axe 2 dédié à l'économie circulaire (10 M€), seront mobilisables en complément des aides nationales et régionales et comme effet de levier dans une logique d'intervention large et incitative.

Encadré

Sur la période 2018-2020, **145 projets ont été soutenus par la Région pour 11 M€ d'euros** d'aides régionales, tous dispositifs régionaux confondus, **dont 64 projets d'entreprises aidés à hauteur de 4,2 M€** via l'**appel à projets régional Economie circulaire** et le soutien "sur mesure" de la Région par la mobilisation de ses dispositifs économiques, dans une logique complémentaire et alternative.

L'appel à projets économie circulaire, porté depuis 2018 avec l'ADEME et la DREAL et ciblant les projets innovants et exemplaires, a permis de financer au global **131 projets pour un budget Région-ADEME-DREAL de 8 080 000 €** dont **75 lauréats financés par la Région à hauteur de 4 620 000 € pour la période 2018-2021.**

Les outils d'accompagnement dédiés aux entreprises qui engagent ou développent des projets d'économie circulaire sont nombreux, qu'ils soient portés par la Région, l'ADEME ou d'autres acteurs. Dans l'esprit des mesures du Pacte TPE-PME, la Région souhaite rendre lisible et accessible cette offre avec une approche « utilisateur ». **La Région formalisera et promouvra cette offre régionale d'accompagnement en lien étroit avec les partenaires engagés, en premier lieu l'ADEME.** Cette nouvelle dynamique emportera l'instauration d'un nouveau dialogue pour animer cette offre régionale en vue de conduire une intervention cohérente, efficiente et intégrée.

Levier de compétitivité, l'économie circulaire sera en outre intégrée dans les partenariats que la Région entretient avec les principales têtes de réseaux et notamment celles de l'innovation. L'accompagnement et l'acculturation des entreprises et des acteurs économiques dans leur transition écologique y seront développés (démarche RSE, économie de la fonctionnalité, nouveaux modèles économiques, comptabilité triple capital, sensibilisation, formation, actions collectives et partages entre pairs, parcours d'aides à l'ingénierie) ainsi que la structuration de filières à enjeux (textiles, plastiques, bioéconomie).

✓ **Prendre en compte les nouveaux impacts de la transition écologique dans les entreprises**

Au-delà des thèmes majeurs de la décarbonation, de l'énergie et de l'économie circulaire, la Région entend aider les entreprises à se préparer à de nouveaux défis issus de l'impact du changement climatique dont l'importance augmentera dans les 5 ans à venir. Ainsi des problématiques nouvelles apparaissent déjà autour de la problématique de l'eau en qualité mais aussi de façon croissante en quantité. De même sur la biodiversité, « tendre vers » la zéro artificialisation nette comme prévu dans le SRADDET imposera non seulement une frugalité foncière mais également un travail sur la réversibilité (des espaces, immobilière ou réglementaire) ou la renaturation des espaces des entreprises.

Ainsi pour adresser ces questions dans les entreprises de nouveaux outils d'accompagnement des entreprises pourront être élaborés en liens avec les partenaires économiques et en synergie avec le parcours impact carbone.

Priorité 5 : Faciliter une transition numérique sereine de notre économie et poursuivre le développement de la croissance de la filière numérique

L'épidémie de Covid-19 a amplifié la nécessité pour l'ensemble des entreprises ligériennes d'engager ou d'accélérer leur transition numérique. Les besoins sont différents en fonction de leur taille ou de leur degré de maturité. Il s'agit donc d'engager une nouvelle dynamique régionale et de franchir un second cap en matière de soutien à la transition numérique des entreprises.

L'objectif pour notre territoire est de renforcer l'interaction entre acteurs du numérique et entreprises traditionnelles.

La présence d'un nombre important d'entreprises numériques et d'un écosystème d'acteurs innovants et performants est un des relais de croissance pour notre territoire et contribue à fournir des solutions adaptées au tissu économique régional.

✓ Renforcer la filière numérique ligérienne

Reconnue nationalement pour son dynamisme dans le numérique, la région bénéficie de la présence de 1 725 établissements, rassemblant près de 36 200 salariés. Les principaux secteurs d'activités sont la programmation (Capgemini, CGI, Sopra Steria, Accenture...), les télécommunications (SFR, Orange, Bouygues Telecom), l'édition de logiciel (Proginov, Horoquartz et Bodet Software, Segilog...) et les services d'information. Enfin, plusieurs start-ups régionales font partie du Next40/120, le programme labellisant les entreprises technologiques les plus prometteuses de France (telles que I-Advize - plateforme conversationnelle et d'automatisation du service client).

Entraînée par la vitalité et l'attractivité de la métropole nantaise, la Loire-Atlantique représente à elle seule 63 % des établissements employeurs du numérique dans la région et 79 % des salariés. Le Maine-et-Loire accueille 9,5 % des emplois et 14 % des établissements⁶. Outre Nantes labellisée Capitale French Tech, les 5 départements ligériens font l'objet d'une labellisation Communauté French Tech autour des thématiques suivantes : les objets connectés à Angers, la réalité virtuelle à Laval, les mobilités de demain, les cleantech au Mans et les réseaux intelligents en Vendée.

Les Pays de la Loire concentrent également un écosystème d'acteurs innovants et performants qui participent au rayonnement de la filière numérique sur le territoire :

- Des réseaux collaboratifs (clusters, pôle de compétitivité et réseaux de professionnels) : Images et Réseaux, We Network, Adn Ouest, Atlangames ou encore la Cantine Numérique
- Des acteurs de la recherche technologique : le réseau des Technocampus Electronique et IoT, Smart Factory, Clarté, Laval Virtual, IRT Jules Verne

Avec son réseau d'acteurs de soutien à l'innovation et son écosystème dynamique d'entreprises, les Pays de la Loire abritent de nombreuses entreprises en pleine croissance dans le numérique. Le développement de ce tissu économique est une des clés de la prospérité du territoire. A ce titre, la Région poursuivra :

- **L'adaptation de l'offre de formation initiale et continue aux besoins en compétences** des entreprises. La Région analysera avec les acteurs économiques l'évolution des métiers et des besoins en compétences et soutiendra les outils de veille et de prospective sur les métiers de la filière, tout comme les démarches permettant une meilleure connaissance de ces métiers et l'acculturation de la société dans son ensemble.

⁶ Solutions&co, « Filière numérique » paru en juillet 2021

- **La poursuite du soutien aux projets de R&D et d'innovation des entreprises** : notamment en lien avec les pôles de compétitivité au travers par exemple des projets collaboratifs tels que l'AAP R&D Collaborative⁷ ou l'AAP PME d'Images & Réseaux soutenant la collaboration entre entreprises et laboratoires. Les orientations sur cette thématique sont présentées dans la priorité 8 du schéma.
- **Le renforcement des synergies régionales et de la structuration de la filière** : la Région des Pays de la Loire entend jouer un rôle d'ensemblier et d'équilibrage territorial. Sans renoncer aux projets les plus nouveaux, ambitieux et à potentiel de rayonnement international, elle souhaite poursuivre son soutien aux dynamiques numériques émergentes et assurer un maillage territorial par un soutien aux acteurs clés et clusters, aux événements à envergure régionale, nationale et internationale.
- **L'accompagnement de la création et du développement des entreprises ligériennes du numérique : par le soutien aux réseaux tels que les French tech, des aides directes aux entreprises ou un soutien aux acteurs** sur les sujets d'hébergement, d'accompagnement et d'incubation, de financement dont la levée de fonds ou encore l'amorçage et notamment pour les starts up. Le financement est à adapter en fonction du stade de maturité des starts up. La Région veillera à assurer une visibilité des outils financiers régionaux, nationaux et européens.
- **La projection à l'international** : son intensification repose sur une sensibilisation et une information accrue des entreprises, un accompagnement spécifique à l'export ainsi qu'une meilleure visibilité des savoir-faire et de l'expertise ligérienne dans le monde.

Après avoir bien résisté à la crise, la filière du numérique connaît une croissance très prometteuse, stimulée par la transformation numérique des organisations.

Afin d'accompagner ce secteur, la Région mettra en œuvre les nouvelles actions suivantes :

- **Consolider l'écosystème régional au service de la filière numérique.** L'écosystème régional est riche et, compte tenu de la croissance de ce secteur, s'est constitué, au fil des années, de très nombreux acteurs privés et publics agissant et accompagnant la transition numérique des entreprises et participant au développement de la filière du numérique en région. **Il conviendra notamment de relancer la dynamique French tech.**
- **Promouvoir les nouvelles technologies et technologies émergentes** : la Région s'engagera aussi vers les technologies qui deviennent incontournables pour les entreprises, qu'elles soient traditionnelles ou de la filière. Parmi ces technologies, on peut citer la Réalité Virtuelle / Augmentée, l'Intelligence artificielle ou encore la data. Dans ce cadre, la Région soutient le projet ligérien DIVA (Digital Innovation Value Accelerator) qui vise à constituer un EDIH (European Digital Innovation Hub) sur le territoire, au service du riche tissu ligérien de PME et d'entreprises industrielles. Il s'agira d'accompagner et de stimuler la transition numérique des outils et des process, via les technologies de l'Intelligence Artificielle incluant la robotique.
Au-delà de ce projet, la Région accompagnera par ses outils (prospective, sensibilisation, financement, mise en réseau d'acteurs, événements ...) les entreprises de la filière dans ces technologies émergentes.
- **Renforcer la cybersécurité des entreprises ligériennes** (cf. encadré)
- **S'engager vers le numérique responsable** : la demande accrue en services et produits, associée à la très forte accélération de la transition numérique de l'économie, pose très clairement la question du numérique responsable. Le numérique n'est pas une industrie immatérielle. L'empreinte écologique du numérique risque encore de s'alourdir : boom de la consommation d'énergie, hausse des émissions de gaz à effet de serre, épuisement des ressources non renouvelables ou encore gestion de plus en plus difficile de l'extraction et de la fin de vie des équipements (l'extraction des minerais produit des déchets qui ne sont ni collectés, ni dépollués, ni recyclés. Le taux de collecte des déchets d'équipement électrique et électronique est très faible, seulement 35 % en Europe et 15 % en Amérique et Asie). Au-delà du volet environnemental, le numérique responsable doit également répondre aux enjeux d'inclusion, de mixité ou encore d'éthique. **La Région mènera des actions autour du numérique responsable que ce soit dans le**

⁷ Cf. priorité 3

cadre de la transition des entreprises ou de celle de la filière. Cela peut passer par des actions de sensibilisation jusqu'à des appuis pour le choix de solutions adaptées ou encore des financements de projets (éco-conception, numérique à impact etc.).

La Région entend également renforcer et prendre appui sur ses atouts numériques territoriaux pour diffuser largement les enjeux de transition numérique dans les filières stratégiques de l'économie ligérienne.

L'enjeu de la cybersécurité

La dématérialisation engagée par l'ensemble des acteurs et accélérée par la crise sanitaire participe à la profonde transformation numérique de la société. Mais elle s'accompagne aussi de l'essor des menaces cyber, désormais permanentes et capables de désorganiser de nombreuses structures, petites comme grandes à l'échelle régionale. Afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'espace numérique régional, la Région accélèrera sa stratégie de sécurité numérique, pour accompagner les entreprises du territoire, promouvoir la formation en cybersécurité et susciter des vocations, ou encore fédérer l'écosystème de la cybersécurité.

✓ Accélérer la transition numérique des entreprises ligériennes

Le XXI^e siècle a connu de profondes mutations sous l'effet des innovations numériques. Ces changements impactent aussi bien l'économie mais également notre société et notre façon de penser les organisations. La France est classée à la 11^e position⁸ en matière d'intégration des technologies numériques (transformation numérique des entreprises et commerce électronique). Elle gagne 3 places par rapport à 2017. Cette progression témoigne d'une dynamique d'acculturation et d'appropriation des usages numériques au sein des entreprises françaises.

Dans cet élan, renforcé par la crise sanitaire, le succès des dispositifs **Pays de la Loire investissement numérique** et **Pays de la Loire Conseil** mis en place pour accompagner la transition numérique des entreprises dans le cadre du Plan régional de l'économie numérique adopté en 2017, démontrent d'une part, l'appétence des entreprises ligériennes à se numériser au cours de ces cinq dernières années, et d'autre part, la réussite d'une première étape clé de la Région dans sa stratégie de soutien à la transition numérique des entreprises.

Les chiffres du dernier baromètre France Num sont également illustratifs : 80% des 161 entreprises interrogées en Pays de La Loire déclarent posséder (ou vont acquérir dans les 12 mois) un logiciel de gestion comptable, 41% ont un logiciel de Relation Client, 46% disposent d'une plateforme d'échange de documents en ligne entre collaborateurs, 37% utilisent un outil de collaboration professionnelle et enfin, 74% ont un site internet présentant l'activité de leur entreprise.

Pour autant, **il reste encore des marges de progression afin de faciliter la transition numérique des entreprises ligériennes dites traditionnelles, ou éloignées du numérique** ; leurs besoins étant différenciés selon leur taille et/ou leur degré de maturité. Il s'agit donc d'engager une nouvelle dynamique régionale et de franchir un second cap en matière de soutien à la transition numérique des entreprises afin de :

- o Continuer d'**accompagner les TPE/PME éloignées du numérique**, dans les premiers pas de la transition numérique de leur activité ;
- o **Impulser de nouveaux projets de transition numérique à plus forte valeur ajoutée** (cybersécurité, IA, DATA, réalité virtuelle), dans les entreprises déjà sensibilisées et équipées d'un premier niveau de technologie ;
- o **Encourager les synergies** entre les entreprises traditionnelles et les acteurs du numérique.

⁸ Le rapport DESI de 2020, permettant à la Commission européenne de suivre l'évolution de la compétitivité numérique des Etats membres.

Pour aller encore plus loin en matière de transition numérique pour les entreprises du territoire, la Région ambitionne **un programme d'actions en 4 volets via un parcours clair, continu et différencié** :

- **Déclencher** : Il s'agit de renforcer la sensibilisation des entreprises ligériennes afin de **lever les freins** pour capter les entreprises n'ayant pas encore enclenché leur transition numérique.
- **Accompagner** : Il s'agit de **structurer les besoins de transition numérique** et d'encourager les entreprises à développer des stratégies en matière de sécurité informatique.
- **Accélérer** : Il s'agit de poursuivre le soutien aux TPE éloignées du numérique sur des usages estimés « prioritaires » et permettre aux entreprises plus avancées en matière de transition numérique, de **gravir une marche supplémentaire pour rester compétitives**.
- **Animer** : Il s'agit de mettre en valeur et d'apporter davantage de **lisibilité** à l'action régionale en faveur de la transition numérique.

Cette ambition régionale pour accélérer la transition numérique de nos entreprises sera déclinée dans la prochaine stratégie numérique régionale qui sera adoptée au cours de l'année 2022.

✓ **Accompagner les transitions de nos filières agri-alimentaires et forêt-bois**

L'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sont des piliers économiques de notre région mais aussi une ressource pour favoriser un aménagement durable du territoire, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Les nouvelles attentes des citoyens en matière alimentaire, sociale, environnementale ou territoriale conduisent les entreprises de ce secteur à accélérer leurs efforts afin de s'adapter dans un contexte économique souvent difficile et incertain pour elles. La crise sanitaire de la Covid-19 est venue impactée fortement cette filière avec des changements profonds qui s'opèrent. Pour accompagner ces mutations, la Région aidera à mieux valoriser le rôle de l'agriculture dans la chaîne alimentaire et la capacité à nourrir la population tout en obtenant la juste reconnaissance économique de ces efforts. Elle prendra en compte la diversité des modes de production animale et végétale qui contribuent à la résilience économique avec une attention affirmée pour le devenir des productions d'élevage qui sont un atout pour les Pays de la Loire. Elle priorisera les actions en faveur de la transition agroécologique de l'agriculture pour toutes les productions afin d'atténuer le changement climatique et s'y adapter, améliorer la gestion de l'eau, la qualité de l'air et préserver la biodiversité.

Dans ce contexte, la stratégie agri-alimentaire renforcée par l'ambition régionale Alimentation-Santé et la vision pour la future Politique agricole commune qui entrera en application à partir de 2023 demeureront le cadre d'intervention de la Région pour soutenir le développement durable de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt par :

- Le soutien à l'innovation, en particulier les projets collaboratifs et la recherche appliquée et l'expérimentation ;
- Le transfert de nouvelles connaissances au plus grand nombre par les groupes de progrès, le conseil et la formation ;
- Le soutien à la création d'entreprises viables et diversifiées ainsi que la transmission des entreprises existantes (1 agriculteur sur deux à plus de 50 ans) et une gestion durable du foncier
- Les investissements durables permettant d'adapter les outils de productions aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux et conforter le renouvellement des générations ;
- La création de valeur ajoutée et d'emploi via la différenciation qualitative (environnementales et sociales), l'innovation, la valorisation des atouts nutrition-santé des produits, le développement de l'agriculture biologique, la qualité et les démarches d'origine ;
- Les projets collectifs et l'animation des réseaux pour le développement durable des entreprises et filières : le renforcement des organisations de filières à l'échelle régionale pour construire des stratégies collectives de création de valeur ajoutée sur tous les marchés "du local à l'international", la dynamique régionale du Manger Local, l'animation territoriale dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT), les Fermes bas carbone, les projets collectifs pour aider les entreprises agricoles à développer l'autonomie protéique, le bien-être animal, la transition énergétique, l'économie circulaire, à s'adapter face au changement climatique, à préserver la qualité de l'eau, de l'air et des sols tout en assurant une rémunération à hauteur de leur travail ;
- Les démarches de valorisation territoriale des aménités environnementales fournies par les entreprises agricoles : biodiversité, stockage de carbone, etc ;
- Une promotion auprès des entreprises avec notamment des solutions agricoles pouvant contribuer au déploiement de puits carbone sur le territoire (mis en œuvre via une démarche commune entre les CCI et la chambre régionale d'agriculture)
- La mise en œuvre du plan régional pour la filière forêt - bois, adopté en octobre 2019 ;

- Les actions de soutien à la filière équine régionale ;
- Les actions de préservation et de valorisation de la biodiversité vis-à-vis de la filière apicole et des races domestiques menacées.

Outre les aides régionales, le Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER) sera mobilisé pour servir cette stratégie. En effet, la Région est autorité de gestion pour l'ensemble du FEADER concernant la programmation 2014-2020 rallongée de deux années de transition et dotée de crédits des plans de relance. La gestion de la fin de cette programmation visera à optimiser la bonne utilisation de ces crédits en cohérence avec les dispositifs régionaux et le démarrage de la programmation FEADER 2023-2027. Sur la prochaine période, la Région sera autorité de gestion pour les mesures dites "non surfaciques" et mobilisera le FEADER pour soutenir l'installation agricole, les investissements, la formation, les projets environnementaux et le soutien aux territoires ruraux au travers de Leader. La Région gèrera près de 194 millions d'euros de FEADER 2023-2027.

✓ Assurer le développement durable de la pêche ligérienne

Avec un linéaire côtier de 450 km, les Pays de la Loire sont la 3ème région de France en valeur de produits de la mer commercialisés sous criée avec 89 M€ et la 3ème en volumes de produits débarqués avec 20 152 tonnes⁹

L'enjeu majeur est avant tout de maintenir la compétitivité des entreprises tout en encourageant **une pêche durable**

Face à cet enjeu, plusieurs orientations sont retenues : accompagner l'installation de jeunes et améliorer l'attractivité des métiers ; moderniser les outils de production ; rendre les filières pêche et aquaculture plus durables et résilientes ; favoriser l'innovation (modernisation des moteurs, processus innovant pour améliorer la sélectivité des engins de pêche et limiter leurs impacts...) ; améliorer de la performance économique, sociale et environnementale des entreprises, notamment par des opérations collectives et enfin valoriser les produits régionaux.

Pour répondre aux enjeux de la pêche et l'aquaculture ligérienne, plusieurs actions déjà initiées vont être poursuivies notamment les soutiens visant à :

- Renforcer la résilience et la compétitivité des entreprises existantes (modernisation des outils de production, amélioration de la sécurité et des conditions de travail, adaptation au changement climatique, diversification des productions...).
- Accompagner le renouvellement des actifs en répondant aux difficultés d'installation ou de reprise d'entreprises par des patrons pêcheurs et aquaculteurs.
- Favoriser les projets innovants et collectifs en vue de rendre les filières plus performantes d'un point de vue économique, social et environnemental. Dans ce cadre, des sujets tels que l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche ou de leurs impacts sur l'écosystème, ou la valorisation des produits halieutiques pourront être traités.
- Garantir la traçabilité ainsi que la sécurité sanitaire des produits et reconquérir ou maintenir la qualité des eaux (physico-chimique, écologique et sanitaire).

Si des dispositifs régionaux existent en réponse à ces enjeux (Appel à projets annuel pêche - aquaculture, soutien à la pisciculture extensive en étangs...), une grande partie du soutien se fera par le biais du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

⁹ Données 2020

Loire Océan filière Pêche, une interprofession au service de la pêche ligérienne

Une structure interprofessionnelle de la pêche, Loire Océan Filière pêche (LOFP), a été créée en octobre 2020 et a permis de fédérer les différents maillons de la filière, des producteurs aux distributeurs, pour les impliquer sur des enjeux et problématiques collectifs de durabilité et de compétitivité (homogénéisation de l'agrégé dans les criées ligériennes, travail sur l'attractivité des métiers et la communication produits, meilleure coordination de la mise sur le marché des produits (entente, élaboration de contrats types...)...). La création de cette structure a été soutenue par la Région dès 2018 conformément aux objectifs indiqués dans l'Ambition Maritime régionale et ce soutien envers cette interprofession perdura sur les années à venir.

✓ Une aquaculture dynamique et performante comme ambition pour les Pays de la Loire

L'aquaculture ligérienne est diverse, à la fois dans les espèces produites (coquillages, poissons, algues, crevettes), dans les modes d'exploitation - artisanale ou plus innovante (ex. systèmes recirculés, aquaponie) - et les territoires concernés, avec un prisme littoral mais une activité présente également en zone continentale. C'est une filière qui fournit des emplois, des produits sains et locaux ainsi que des services écosystémiques, et qui participe, avec la pêche, à l'attractivité touristique de la région. **L'ambition collective est de développer la production aquacole régionale en équilibre avec le marché, à destination de la consommation**, dans l'optique d'améliorer l'autonomie alimentaire et de réduire les importations. Cette production aquacole, notamment algale, doit également trouver sa place sur les marchés de la **bioéconomie** dont les perspectives de développement sont encourageantes.

Or, des enjeux, multiples, continuent de contraindre le développement de l'aquaculture : difficultés de recrutement ; pression des aléas (mortalités, prédation, qualité de l'eau, changement climatique) ; exigences réglementaires pour l'obtention des autorisations ou le bon déroulement de l'exploitation. Pour **relever le défi d'une aquaculture ligérienne dynamique et performante**, des solutions existent mais nécessitent une prise de conscience et un engagement à tous les niveaux : Etat, Collectivités territoriales, organisations professionnelles... En tant que chef de file en matière de développement économique, et dans le cadre de sa stratégie agri-alimentaire, la Région se positionne comme assembleur de ce travail qui passera en premier lieu par une **phase de concertation, avant l'adoption d'une stratégie à horizon 2023**. La réflexion devra être conduite en cohérence avec les stratégies nationale (Plan aquacultures d'avenir) et suprarégionale (Document stratégie de façade NAMO), en capitalisant également sur la concertation qui s'est tenue en région pour la mise en œuvre du programme FEAMPA 2021-2027.

✓ Promouvoir la production de sel artisanal en Pays de la Loire

La saliculture est une autre activité emblématique des Pays de la Loire, première région française pour la production artisanale de sel avec quelques 500 saliculteurs et deux Coopératives à Guérande et Noirmoutier. Si la Région soutient depuis de nombreuses années cette filière, une concertation sera engagée courant 2022 afin de revoir les dispositifs existants et adapter notre accompagnement aux enjeux nouveaux et futurs. Ce travail aboutira d'ici fin 2022 à une **feuille de route en faveur de la production de sel artisanal**.

D'ores et déjà, une réflexion sur l'évolution de **de l'aide régionale à l'installation salicole**. Cette aide prend aujourd'hui la forme d'une subvention forfaitaire de 10 000 €, majorée de 5 000 € si le projet prévoit la commercialisation d'une partie de la production en vente directe ou par le biais des coopératives salicoles régionales. Un soutien complémentaire de l'Etat peut être accordé aux saliculteurs de moins de 40 ans, sur la base des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA). Or, la DJA salicole devrait cesser à partir de 2023. Ces aides ayant un effet levier important - du fait que les premières années d'exploitation sont consacrées à la réalisation d'un

stock de sel pour permettre de faire face aux années de mauvaise récolte -, et compte-tenu du contexte dynamique d'installations sur le territoire, il semble essentiel d'avoir une réflexion sur la refonte de l'accompagnement des installations salicoles.

Le temps de la concertation abordera également d'autres aspects de l'accompagnement régional à cette filière, à savoir le **soutien à la modernisation des outils de production et les démarches de valorisation des produits**. Ce dernier point est d'importance majeure pour la filière au vu des discussions en cours au niveau européen sur la labellisation biologique du sel et l'Indication Géographique Protégée "fleur de sel". La Région continuera de se mobiliser sur ces sujets, pour la défense des intérêts des producteurs et des consommateurs.

Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l'international

Priorité 7 : Encourager les investissements et réinvestissements étrangers en région

Afin de renforcer son attractivité internationale, la Région des Pays de la Loire mène, depuis 2016, une politique offensive avec la mise en œuvre d'actions ciblées et différenciantes pour la conquête de nouvelles entreprises étrangères et pour encourager celles déjà installées à réinvestir en Pays de la Loire. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur le Hub international invest, réunissant tous les acteurs régionaux de l'attractivité internationale, afin d'optimiser la détection de nouveaux projets d'entreprises étrangères et de faciliter leur implantation en Pays de la Loire.

En France, les entreprises à capitaux étrangers sont au nombre de 16 600 entreprises qui génèrent 2.3 millions d'emplois représentant 31% des exportations industrielles et 21% de l'effort de R&D privée¹⁰. En Pays de la Loire, ce sont plus de 1 000 entreprises qui emploient 70 000 salariés et représentent 38% de l'export manufacturier¹¹. La Région souhaite amplifier la dynamique engagée au cours du précédent schéma, pour encourager de nouveaux investissements et réinvestissements étrangers en région, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois et maintenir les indicateurs élevés d'activité et de résultats enregistrés sur la dernière période.

La nouvelle feuille de route "invest" capitalise sur les réussites du précédent schéma, s'appuie sur la concertation des acteurs régionaux de l'attractivité organisée fin 2021 et intègre les nouveaux enjeux accélérés par la crise sanitaire.

Dans le cadre du présent schéma, Solutions&co, Agence régionale de développement va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité internationale des Pays de la Loire pour le volet investissements étrangers et l'animation de la démarche en faveur des Entreprises à Capitaux Etrangers.

La Région poursuivra ainsi la collaboration avec Business France telle que définie actuellement dans la convention cadre qui fixe les règles de partenariat et positionne Solutions&co comme correspondant chef de file en région (CCFR) pour le traitement de projets de nouveaux investissements et de réinvestissements étrangers.

En parallèle, la coordination des acteurs régionaux et nationaux de l'attractivité, pour accompagner encore plus efficacement les entreprises étrangères et favoriser leur implantation, sera poursuivie.

✓ **Renforcer la prospection étrangère « Invest » et se différencier dans la compétition internationale**

Depuis 2016, Solutions&co, l'Agence régionale de développement économique, désignée par la Région pour la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité internationale des Pays de la Loire et l'animation du Hub international invest, a démarré une prospection proactive sur les marchés définis comme prioritaires à savoir l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Japon et la Chine. En 4 ans, 70 missions ont été réalisées, plus de 900 nouveaux prospects furent rencontrés et 380 offres ont été soumises à des investisseurs étrangers.

Grâce à cette dynamique, les Pays de la Loire enregistre une croissance des offres de + 87% avec 51 offres en moyenne par an avant 2016 contre 95 en moyenne depuis 2016 ainsi qu'une progression nette des investissements directs étrangers sur la période 2016-2020 avec près de 250 créations et d'extensions de filiales. Cette approche volontariste permet en 2019 à la région des Pays de la Loire d'accéder au Top 15 des régions européennes du Baromètre EY pour les projets d'investissements industriels étrangers, et ce, face à 239 régions du continent. Mieux encore, dans un contexte français et européen en très net repli en 2020, les Pays de la Loire tirent leur épingle du jeu et n'ont rien perdu de son attractivité, avec une augmentation de

¹⁰ Business France – Bilan IDE 2020

¹¹ Solutions&Co – Département analyse et prospective

près de 5% du nombre d'emplois créés ou maintenus (2 202 emplois créés et maintenus en 2020) grâce aux investissements internationaux, un niveau jusqu'alors jamais atteint.

Les actions de prospection seront développées, la visibilité et la lisibilité internationale de notre territoire seront renforcées, à travers une communication offensive et différenciante. Une prospection performante doit nécessairement passer par une valorisation de la diversité de l'industrie ligérienne dans son ensemble, et illustrer le potentiel du territoire, en capitalisant sur la notoriété de projets ou initiatives qui font écho aux compétences des pôles d'excellence et des savoir-faire en région.

La prospection ciblée, confiée à Solutions&co, sur les marchés internationaux porteurs d'investissements sera adaptée aux filières d'excellence régionales, nouvellement définies, en s'adossant d'une part aux savoir-faire industriels et aux écosystèmes reconnus et d'autre part, en détectant de manière proactive les compétences et briques technologiques ou de services ayant vocation à consolider et renforcer les chaînes de valeur.

Chaque année, les zones de prospection en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Asie seront réinterrogées en étroite relation avec les agences de développement économique des territoires membres du Hub international invest, pour se concentrer sur les marchés géographiques à fort potentiel.

En complément, les actions de prospection digitales seront déployées afin de générer de nouveaux prospects en utilisant les nouvelles techniques et outils de génération de « lead » en renfort de nos présences digitales « Business Solutions Atlantic France ».

Dans un contexte où la concurrence internationale entre régions est accrue, où les projets industriels "greenfield" sont en repli, il a été constaté ces 2 dernières années, un mouvement favorable des projets d'implantations de scales-ups¹² en France et en région. Ainsi, afin de faciliter la prospection de scale-ups étrangères, traiter efficacement un plus grand volume de projets et sécuriser leurs implantations sur le territoire, la région des Pays de la Loire mettra en œuvre une offre de services dédiée, structurée et packagée.

Enfin, en lien avec le programme « Territoires d'industrie » pour attirer des investissements industriels dans les territoires et relocaliser des activités industrielles, la labellisation des sites industriels en « site clés en main » en région sera encouragée. La région compte à ce jour 7 sites labellisés et souhaite poursuivre la dynamique en identifiant collectivement les sites à potentiel, pour convaincre les investisseurs étrangers et accélérer la concrétisation des projets industriels d'envergure sur son territoire. La Région activera tous ses vecteurs de communication à l'international pour valoriser et promouvoir la disponibilité et les atouts de ces sites.

✓ **Accompagner encore plus efficacement les entreprises étrangères et favoriser leur implantation**

La construction de la démarche nationale Team France Invest (TFI), pilotée par Business France, a débuté le 1er juillet 2020 à l'occasion des rencontres des acteurs en charge de la promotion de l'attractivité de la France au niveau national et territorial. L'évènement « La Relance au service de l'Attractivité des territoires » du 26 février 2021 sur le site Sakata Vegetables Europe basé dans le Maine et Loire, a été l'occasion de lancer officiellement la Team France Invest.

La Région s'est largement impliquée dans la structuration du Hub International Invest, réunissant tous les acteurs régionaux de l'invest et de la charte régionale des investissements directs étrangers signée en 2019, cadre d'une parfaite coordination avec les services de l'Etat en région.

Précurseur de la démarche nationale, la Région capitalisera sur les acquis du Hub pour lancer la nouvelle **Team France Invest Pays de la Loire** en mobilisant tous les acteurs ligériens de l'attractivité internationale.

¹² start-ups ayant changé d'échelle grâce à une stratégie de croissance clairement définie, la constitution d'un premier portefeuille de clients ou de projets, ainsi qu'une ou plusieurs levées de fonds réussies

La mutualisation des outils de communication, pour une promotion locale et nationale, sous une bannière commune « Team France Invest Pays de la Loire » et la coordination, à l'étranger, de la prospection et des actions de communication auprès des entreprises cibles, permettra d'améliorer efficacement le dispositif global de prospection internationale de la région Pays de Loire.

L'ingénierie d'implantation d'entreprises étrangères se verra également renforcée par la capacité du collectif à identifier et valoriser les offres foncières, immobilières et logistiques, à ordonnancer les interventions des différents acteurs publics et privés, à mettre en relation l'entreprise avec les expertises qualifiées, à être un relais actif et averti, pour faciliter l'implantation.

Enfin, l'attractivité d'un territoire pour une entreprise dépend significativement de sa main d'œuvre qualifiée et disponible. Séduire de nouveaux talents particulièrement sur les métiers en tension, est un enjeu économique majeur pour les territoires. Dans la continuité des initiatives déjà engagées notamment pour soutenir l'installation et l'ancrage de leaders scientifiques de renommée internationale, une réflexion qui vise à attirer, accueillir et fidéliser les talents dans les filières tech, notamment des Français expatriés, sera lancée avec tous les acteurs de l'attractivité de la région.

✓ **Faciliter les réinvestissements étrangers en région**

La trop forte dépendance de la France à certains pays en matière de production, a récemment incité l'Etat et les Régions à agir fortement. Des sommes extrêmement significatives ont été mobilisées en 2021 dans le cadre des plans de relance pour favoriser la relocalisation d'activités industrielles en France et de belles concrétisations ont été facilitées en région.

La Région poursuivra son effort, en s'appuyant sur la démarche « International Companies Solutions » lancée en 2019, pour favoriser les relocalisations d'activité des entreprises étrangères déjà implantées et ainsi développer tout ou partie des chaînes d'approvisionnements sur le territoire régional.

Dédiée aux entreprises étrangères déjà implantées en région, cette démarche vise à les accompagner dans leur développement et dans leur ancrage sur le territoire pour favoriser les réinvestissements.

La dynamique de réseau mise en place a pour objectif de répondre concrètement aux 3 attentes majeures des dirigeants :

- Disposer d'informations qualifiées aptes à éclairer leur maison mère sur les atouts du territoire
- Être accompagné dans leurs projets et avoir un interlocuteur identifié
- Accélérer leur intégration dans les écosystèmes locaux et partager entre pairs

En 2020, cette démarche a déjà produit des résultats : les réinvestissements ont représenté 52% des projets au bilan régional des Investissements Directs Etrangers. En 2021, 50 entreprises à capitaux étrangers ont participé aux actions collectives, 130 ont été rencontrées individuellement et 110 projets étaient en cours d'accompagnement par les équipes de Solutions&co, de la Région et du Hub international.

Afin de consolider et de favoriser le développement des entreprises à capitaux étrangers sur le territoire, l'utilisation des infrastructures régionales ainsi que les plateformes de recherche technologiques sera encouragée.

Les membres actifs de la démarche « International Companies Solutions » seront également invités à devenir des acteurs de l'attractivité du territoire et des ambassadeurs auprès de nouveaux investisseurs étrangers.

Priorité 8 : Soutenir les entreprises vers la conquête de nouveaux leviers de croissance à l'international

L'export en Pays de la Loire a réalisé la plus forte progression parmi les régions françaises entre 2017 et 2018 pour atteindre un pic à 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit 4,6% de l'export français¹³ et se maintenir en 2019¹⁴. Le ralentissement du commerce international lié à la pandémie a provoqué un net recul de l'activité export ligérienne qui s'est établie en 2020 à 4% des exportations françaises et 17 milliards d'euros de chiffres d'affaires¹⁵. Toutefois, si le nombre d'entreprises exportatrices a légèrement reculé en 2020 par rapport à 2019, il s'est maintenu à un niveau équivalent à 2018, soit 5 433 entreprises, tandis que le nombre des exportateurs réguliers s'est accru pour atteindre un pic à 3 098. Cette dynamique témoigne de la progression de l'ancrage de l'export au sein des entreprises ligériennes.

Ces constats incitent la Région à intensifier son action en faveur de l'export en Pays de la Loire en tant que levier de développement du territoire et facteur de rayonnement des ambitions régionales en matière de révolutions numérique et écologique.

Dans ce contexte, trois enjeux majeurs ont été identifiés :

- Accompagner l'internationalisation de filières stratégiques du territoire et les positionner comme des fleurons internationaux pour leur permettre de s'ancrer durablement sur le territoire ;
- Encourager l'accès à l'export de nouvelles entreprises ;
- Favoriser les démarches qui visent à progresser d'un statut de primo-exportateur à exportateur régulier.

La Région poursuivra la conduite de son action avec la démarche partenariale qui l'a caractérisée ces six dernières années. La Team France Export Pays de la Loire, lancée dès 2018 avec la CCI des Pays de la Loire, Business France et Bpifrance, et à laquelle sont associées la Chambre régionale d'Agriculture (Food 'Loire), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et l'OSCI, ainsi que le Hub International ont permis l'instauration d'un environnement favorable à l'accompagnement des entreprises en Pays de la Loire. Ces démarches ont démontré leur capacité à apporter des solutions rapides et pragmatiques pour aider les entreprises à maintenir leurs parts de marchés à l'international dès le début de la crise. Seule l'action concertée des opérateurs du territoire permettra de répondre durablement aux défis de l'export. C'est dans cet esprit que **la Région poursuivra l'animation et la coordination du Hub International et qu'elle renforcera la synergie entre la Team France Export et ses partenaires**, au premier rang desquels figurent la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire. L'intensification de la collaboration entre les partenaires permettra par ailleurs d'améliorer le suivi des entreprises aidées et des actions mises en œuvre, notamment à travers l'établissement d'un observatoire. Enfin, la recherche de complémentarités renforcées avec Nantes Métropole et les EPCI dans les actions à l'international, ainsi qu'entre les actions export et d'attractivité sera de plus encouragée pour accroître leur efficacité.

Cette synergie entretenue par la Région a abouti à la mise en place de partenariats innovants pour accompagner le rayonnement à l'international des filières stratégiques du territoire et des entreprises qui les composent. **Le réseau des Envoyés Spéciaux, déployé sur cinq zones du monde** (Amérique du Nord, Europe du Nord, Afrique de l'Ouest, Asie du Nord-Est et Asie du Sud-Est/Océanie) dans le cadre d'un partenariat public-public entre la Région et Business France permet ainsi aux Pays de la Loire de suivre les évolutions des marchés internationaux et d'accéder aux opportunités qui répondent au plus près des spécificités des atouts du territoire. Ce réseau **restera une véritable tête de pont pour faire rayonner les filières régionales qui contribuent à l'enjeu de la transition écologique et accompagnera la déclinaison opérationnelle des plans**

¹³ Bilan économique 2018 Pays de la Loire, p.14, INSEE

¹⁴ Bilan économique 2019 Pays de la Loire, p.16, INSEE

¹⁵ Bilan économique 2020 Pays de la Loire, p.20, INSEE

d'actions initiés en 2021 et destinés à accélérer l'internationalisation de douze filières stratégiques régionales.

Le renforcement de la synergie avec les opérateurs ligériens de l'export sera également réalisé dans la perspective **d'améliorer le suivi des entreprises qui bénéficient d'un accompagnement et de les faire rentrer durablement dans l'export.**

Cette ambition sera soutenue par le maintien d'un pack export dont les dispositifs qui le composent sont conçus pour accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement à l'international et en fonction de leur maturité.

Etoffé en 2018 pour accompagner leur structuration en ressources humaines et renforcer les actions collectives, l'agilité du pack export a permis aux entreprises de bénéficier de modalités adaptées aux nouvelles pratiques d'exportation qui ont émergé durant la crise. **Le pack export nécessitera toutefois d'être simplifié pour rendre plus lisible le parcours d'accompagnement à l'export et une étude a été lancée pour identifier les besoins en financement non-couverts par les dispositifs régionaux, nationaux ainsi que le secteur privé.** L'évolution des dispositifs sera accompagnée d'un effort intensifié sur la communication en direction des entreprises afin de les sensibiliser à l'export, de faire connaître les diverses solutions d'accompagnement existantes et de faciliter leur accès aux opportunités commerciales.

Accélérer l'internationalisation de nos filières

La capacité des filières stratégiques à se projeter à l'international est un facteur clé pour le développement du territoire et son attractivité. C'est la raison pour laquelle la Région place cet enjeu au cœur de ses priorités et a lancé en 2021 **un programme pour leur permettre de se positionner sur les opportunités qui émergent dans la recomposition des marchés mondiaux.** Porté par un consortium innovant alliant Business France, la CCI des Pays de la Loire, Altios et Katalyse, ce programme vise à déployer des plans d'actions spécifiques aux filières stratégiques régionales pour les doter d'une feuille de route qui croise leurs besoins et les opportunités à l'international. **12 filières sont destinées à bénéficier de ce programme et 8 d'entre elles ont déjà été diagnostiquées (Vin, viande bovine, végétal spécialisé, produits transformés, maritime, EMR, e-santé, biotechnologies).** Dès 2022, des accélérateurs adaptés à la maturité des entreprises de chacune de ces filières seront lancés pour les accompagner sur les marchés à fort potentiel.

Priorité 9 : Renforcer nos filières stratégiques et faire émerger des filières d'excellence

Bien appréhender la diversité industrielle de notre territoire et la préserver suppose de bien saisir les enjeux spécifiques à chaque filière.

A cet effet, le Bureau Industrie du Futur, instance de gouvernance de l'industrie présidée par la Région, consacrera désormais une partie de ses travaux à la stratégie et l'ambition industrielles du territoire, dans le cadre d'un Conseil Régional de l'Industrie. Ce Bureau se penchera lors de chacune de ses réunions sur l'examen de la situation d'une filière industrielle clé. Dans la conduite de ses travaux, le bureau Industrie du futur pourra s'appuyer sur les travaux d'observation et de prospective menés par les acteurs régionaux au plus près des entreprises (CDM, réseau des CCI etc..).

Dans la lignée des comités ad hoc mis en place avec l'Etat durant la crise, **la Région poursuivra son suivi et son soutien pour l'ensemble des filières industrielles régionales, qu'il s'agisse de filières dites matures (aéronautique, automobile, navale, ...) ou de secteurs encore en cours de structuration.**

Sans exhaustivité, certaines filières sont d'ores et déjà au cœur de notre agenda :

L'agroalimentaire : un double enjeu de viabilité et de résilience

Premier secteur industriel ligérien en termes d'emploi, les entreprises agroalimentaires s'approvisionnent principalement auprès des exploitations agricoles régionales. L'approvisionnement local et le lien fort entre l'amont agricole et les entreprises de transformation est une force, à maintenir. Il assure la création de valeur sur le territoire. Pour rester compétitif face à la concurrence européenne et ancrer la valeur ajoutée en région, le secteur doit réaliser d'importants investissements malgré de faibles marges. Le soutien apporté par la Région et l'Europe (FEADER) vise à améliorer la viabilité et la résilience des entreprises de transformation et conditionnement de produits agricoles, en améliorant leurs performances économiques, sociales et environnementales. De plus, outre les diverses démarches visant à favoriser la consommation de produits locaux, la région a une vocation exportatrice forte, à échelle nationale, voire internationale. En effet, les exploitations agricoles ligériennes produisent plus de 3 fois ce qui est consommé en région.

Construction aéronautique et navale : des secteurs à forte valeur ajoutée

L'économie régionale repose par ailleurs sur plusieurs secteurs à forte valeur ajoutée tels que la **construction aéronautique positionnant les Pays de la Loire au 2^e rang des régions françaises pour la production d'aérostructures civiles**. Ce secteur est stratégique pour notre territoire avec la présence de 2 sites Airbus (Nantes et St Nazaire), principaux employeurs du secteur, et d'un réseau de sous-traitants (Defontaine, Tronico, Selha, Hustchinson, Rabas Protect, Daher, Stélie, Mécachrome etc..) qui maillent l'ensemble de notre territoire. « *En 2020, 31 100 salariés travaillent dans 410 établissements industriels ou tertiaires exerçant une activité en lien avec l'aéronautique et le spatial* »¹⁶. L'impact de la crise sanitaire a été brutal pour ce secteur en raison de la chute du trafic aérien et même si l'activité tend à repartir, ce secteur devrait connaître d'importantes transformations pour faire face aux enjeux numériques, environnementaux et climatiques.

A ses côtés, **la construction navale représente une filière historique de notre territoire** avec la présence du plus grand chantier civil français (Chantiers de l'Atlantique), d'acteurs importants du secteur naval de défense (Naval Group, Océa) et de nombreuses PME regroupées au sein du réseau collaboratif Néopolia. Elle est **la 1^{ère} filière exportatrice régionale. Cette filière est particulièrement traversée par des enjeux de transition écologique (modes de propulsion, gestion des déchets et des rejets etc..)**

¹⁶ source : Insee, Analyses Pays de la Loire n°100 – décembre 2021 « Filière aéronautique et spatiale dans les Pays de la Loire, Une forte implantation de l'aéronautique, une sortie de crise difficile »

L'automobile : un enjeu de transition vers l'électrification des véhicules

La filière automobile-véhicule a un poids modéré en Pays de la Loire (5% des emplois de l'industrie automobile française et 8% des établissements). Elle compte cependant 400 établissements et 35 000 salariés, soit 13% des emplois industriels en Pays de la Loire.

Malgré l'absence de grand constructeur automobile sur son territoire, de nombreux équipementiers et sous-traitants automobiles sont présents sur le territoire des Pays de la Loire : l'unité Renault ACI (fabrication de liaisons au sol) et GKN Driveline au Mans, Scania et Valeo Vision à Angers, Michelin à Cholet, Tristone Flowtech à Carquefou ...

C'est une filière actuellement en transition sur laquelle une attention particulière devra être portée :

- La fin annoncée des motorisations à énergie thermique représente en effet un défi pour nombre d'acteurs qui devront chercher à se diversifier au risque de disparaître,
- La pénurie actuelle de matières premières et de composants (semi-conducteurs électroniques en particulier), qui paralyse une partie de la filière et a retardé son rebond économique après la crise sanitaire, témoigne également de sa grande dépendance vis-à-vis de fournisseurs et sous-traitants implantés en Asie la plupart du temps et la situe au cœur des enjeux de relocalisations industrielles.

Ces défis constituent à contrario de vraies opportunités de développement pour les constructeurs et équipementiers automobiles qui sauront profiter des mutations à venir (électrification, hybridation) pour se transformer, innover et prendre une longueur d'avance.

L'électronique : un enjeu de mutation vers l'industrie 4.0 conjugué à une maîtrise de ses approvisionnements

Filière moteur pour l'emploi régional, avec plus de 16 000 salariés répartis sur 171 établissements, et une forte polarisation des emplois sur le Maine et Loire (40 % des effectifs régionaux). **La filière électronique** régionale se caractérise par une forte spécialisation sur l'assemblage et la sous-traitance électronique, le segment industriel des « semi-conducteurs » n'étant plus couvert depuis la liquidation judiciaire de MHS Electronics à Nantes fin 2010.

Transverse et incontournable pour les transitions numérique et énergétique, elle constitue en effet le socle industriel des technologies de demain, connectées et intelligentes. Elle occupe ainsi une place primordiale pour la compétitivité globale de l'industrie française et son indépendance technologique. **Un des enjeux de cette filière réside aujourd'hui dans sa mutation vers l'industrie 4.0**, facilitée notamment par le Technocampus Electronique et IoT d'Angers, qui représente donc un levier essentiel de la transformation digitale de toute l'économie ligérienne.

La mode et le luxe : une culture du savoir-faire et de la précision, à préserver, au service de grandes entreprises internationales

Parallèlement, les Pays de la Loire affiche historiquement une forte spécialisation dans l'industrie de la **mode et du luxe** (textile, habillement, cuir, chaussure, maroquinerie...), 3^e filière du secteur de l'inter-industries regroupant 360 établissements pour 11 560 salariés ligériens.

Les travaux menés depuis septembre 2020 avec les acteurs de la filière ont renforcé la dynamique initiée depuis 3 ans et permis de construire une relation de confiance entre les acteurs de la filière et l'écosystème de l'innovation en Pays de la Loire. Il s'agit désormais de répondre au **double enjeu de maintien et de développement du capital régional des compétences d'une part, et d'accélération des recrutements et des actions de formation d'autre part**, dans un contexte de forte reprise du marché du luxe et de la concurrence. La Région travaille en collaboration avec les Clusters et syndicats professionnels dont Mode Grand Ouest autour de quatre axes :

- L'accompagnement des entreprises régionales à recruter et qualifier 1 300 collaborateurs / an, au travers de contrats d'objectifs sectoriels,

- Le développement d'une Usine du futur de la Mode et du Luxe au travers notamment de l'action Innofabmod,
- Le déploiement d'un lieu Vitrine d'excellence en lien avec les écoles de production,
- L'appui à l'émergence d'une filière régionale de la collecte des déchets cuirs et textiles (classement, collecte) en identifiant des débouchés de réemploi.

Bois et forêt : des ambitions portées par un plan d'actions spécifiques 2020-2024

Les Pays de la Loire font également partie des principales régions dans la fabrication de meubles, activité s'inscrivant plus globalement au sein de la **filière bois – forêt** bien représentée et pour laquelle la Région a adopté un plan d'actions spécifiques 2020-2024 destiné à répondre aux principaux enjeux de cette filière, mettre en place les outils financiers efficaces et adaptés aux besoins des entreprises et renforcer les liens avec les territoires pour donner à la filière forêt-bois la pleine mesure de son potentiel..

Santé : un fort enjeu cristallisé par la crise

Son importance capitale pour la résilience nationale n'est plus à démontrer, elle constitue une filière régionale d'exception que la Région soutiendra avec volontarisme. Comptant environ 10 000 emplois et 200 entreprises innovantes, elle occupe déjà une place remarquable en matière de biotechnologies. De nombreuses entreprises régionales de ce secteur se sont ainsi distinguées lors de la lutte contre le Covid-19 (Valneva, Xenothera, Ose Immunotherapeutics, Affilogic,...). La filière est également forte de leaders en medtechs (fabrication de dispositifs médicaux), et foodtechs. Plusieurs grands défis sont encore devant les acteurs régionaux de ce secteur : meilleure visibilité de la filière, consolidation financière des entreprises en forte croissance, investissement dans des outils industriels de bioproduction de lots cliniques et commerciaux, émergence accrue de projets innovants collaboratifs....

Unique en France , l'**ensemble "CHU- fac en santé- IRS-Station S"** , est un projet phare sur le territoire Nantes Métropole. Déterminant pour l'avenir de la filière, il est spécifiquement développé pour créer une nouvelle dynamique pour la formation, la recherche et l'innovation en santé et offrir un environnement propice à la création de nouvelles entreprises en santé. La Station S viendra y soutenir la dynamique entrepreneuriale métropolitaine et régionale, permettant aux startups et entreprises d'accélérer leurs projets d'innovation et de R&D au service de la santé du futur et de la filière santé régionale.

Economie maritime : une diversité d'atouts à exploiter au service de notre croissance bleue

Des industries maritimes (la construction et la maintenance navales, le nautisme, les énergies marines renouvelables, les activités offshore, la sécurité et sûreté maritime) à des activités liées plus largement à la présence de l'océan (l'exploitation des ressources biologiques comme la pêche et l'aquaculture, les biotechnologies marines, les recherches liées à la protection et à l'aménagement du littoral par l'activité touristique), le potentiel ligérien n'est plus à démontrer avec des positions de premier plan sur les marchés établis tel que le naval ou le nautisme.

Elle doit continuer à se structurer pour l'être également demain sur les secteurs plus émergents tels que les énergies marines renouvelables, les biotechnologies marines (algues, etc.) ou les transports maritimes décarbonés (vélique, hydrogène...). Cette situation se traduit par la présence sur son territoire de nombreuses entreprises leaders dans leurs domaines.

Silver économie : des opportunités de développement dans un contexte de transition démographique

C'est un marché à fort potentiel au regard du vieillissement de la population qui va, au cours des deux prochaines décennies, profondément modifier les équilibres économiques et sociétaux en place. A tendances démographiques constantes, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteraient 1,2 millions d'habitants et 30% de la population ligérienne en 2030. Cette transition démographique invite à inventer des solutions

innovantes, à soutenir la recherche fondamentale et appliquée, à appuyer des entreprises de toutes tailles pour développer des solutions organisationnelles, numériques et techniques adaptées au grand âge, mais aussi à la vie quotidienne.

Aujourd'hui, plusieurs acteurs interviennent dans ce champ avec le soutien régional : le Gérontopôle, la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), la Chambre de métiers et de l'artisanat régional en relation avec les cinq Départements. Depuis 2017, un partenariat renouvelé a permis de définir et déployer une offre d'accompagnement structurée, lisible et accessible pour les entreprises présentes sur les marchés de la silver économie, ou voulant y accéder, en France et à l'étranger, et d'animer cette **offre « Pays de la Loire Silver Eco »** dans un objectif de réseau. Ce dispositif sera reconduit et approfondi sur des thématiques telles que l'économie circulaire (recyclage des aides techniques), la nutrition, l'habitat...

Les industries culturelles et créatives (ICC) : un enjeu de régionalisation adossé à la locomotive nantaise

Les Pays de la Loire sont la 5e région en France en nombre d'établissements liés aux industries culturelles et créatives, dont 40 % des entreprises ligériennes concentrées sur le territoire nantais. Pour autant, les dynamiques lancées dans les territoires depuis plusieurs années, à l'instar de Le Mans Créapolis ou encore la mission Ancre de l'ALDEV témoignent d'une implantation régionale plus large et s'accompagnent d'une forte volonté de partage et de mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale.

Considérant leur potentiel économique, les actions déjà engagées en faveur de la professionnalisation et l'accompagnement des ICC sont poursuivies.

Pour ce faire, la Région continue de s'appuyer sur la SAMOA-Créative Factory, unique structure ligérienne dédiée entièrement à l'accompagnement économique des ICC, dans un objectif de régionalisation de son action, en vue d'élargir son offre globale à l'ensemble des entreprises ICC. **La création et l'animation d'une nouvelle communauté régionale des ICC sera lancée** avec comme partenaires clés les Technopoles, les pôles culturels et créatifs départementaux qui constituent de véritables points d'appui en local, et plus largement l'ensemble des acteurs économiques ligériens.

Au-delà de l'ensemble de ces filières, **la Région se mobilisera pour accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières pour maintenir nos savoirs faire et développer des chaînes de valeur complète sur notre territoire à partir du potentiel d'autres secteurs.**

Un fort enjeu de croissance sur la thématique du vélo en Pays de la Loire

Notre région dispose d'un tissu industriel important en lien avec le vélo : 37 entreprises composent le paysage ligérien de l'industrie du cycle (fabricants de cadres, assembleurs, fabricants de équipements de vélo ou liés à la pratique du vélo), dont 2 entreprises (MFC « Manufacture du cycle » et Arcade) faisant partie des 8 plus importants producteurs de vélos par an en France.

Par ailleurs, elle peut se prévaloir d'une légitimité historique sur le vélotourisme, avec La Loire à Vélo et d'autres grands itinéraires. Avec plus de 3 000 km d'itinéraires cyclables, l'offre ligérienne figure ainsi parmi les meilleures offres nationales. A titre d'illustration, la Loire à Vélo génère chaque année plus de 1 million de visiteurs pour plus de 30 M€ de retombées économiques. Le territoire ligérien se distingue également par le projet de pôle lié au projet de vélodrome en Vendée.

Enfin, le marché du réemploi des vélos est en pleine expansion, notamment en Pays de la Loire, porté majoritairement par les structures de l'ESS, qui ont lancé localement de nombreuses initiatives (ateliers de réparations, recycleries...) et dont les opportunités de croissance vont se développer avec la mise en œuvre de la loi AGECL. Le développement de projets d'économie circulaire porte tant sur l'aval que sur l'amont avec notamment le sourcing de matières premières locales issues de la valorisation de déchets.

Autant d'atouts en région qui plaident pour une approche globale de cette thématique de la fabrication aux usages, en passant par la montée en puissance du recyclage des matériaux.

✓ **Un accompagnement à structurer pour la relocalisation des activités productives**

Ainsi que précisé en priorité 1, la Région engagera, au bénéfice de l'ensemble des filières industrielles ligériennes, une réflexion visant à déterminer le meilleur accompagnement possible pour les entreprises désireuses de relocaliser des activités productives. Cela pourra passer par une mobilisation accrue des dispositifs existants (AMI Industrie du Futur, financements en prêts participatifs et fonds propres...) comme par la création de nouveaux outils dédiés, en concertation avec les partenaires économiques de la Région.

A cet égard, la Région et l'Etat ont sollicité la CCIR afin d'imaginer un nouveau parcours **DINAMIC + (Re)localisation**, destiné à accompagner les chefs d'entreprises sur un diagnostic stratégique et une mise en œuvre opérationnelle.

Priorité 10 : Poursuivre la structuration des filières émergentes de la croissance bleue : les EMR et les microalgues

Les Pays de la Loire, qui représentent aujourd'hui le 1^{er} pôle industriel **Énergies Marines Renouvelables** français avec plus de 1 600 emplois, disposent de solides compétences industrielles pour développer les EMR à grande échelle : compétences historiques, innovation et acteurs internationaux très actifs. Le territoire offre en effet toutes les compétences techniques (logistique portuaire, savoir-faire industriels) et les ressources humaines nécessaires à l'accueil et au développement des EMR, nouvelle filière qui permettra à la région d'assurer son avenir à la fois énergétique et industriel. Les Pays de la Loire ont ainsi choisi de s'engager dans la construction d'une filière industrielle pérenne en se basant sur les atouts déjà présents en termes d'industries maritimes et en soutenant de nouvelles initiatives. Cette filière industrielle s'étend au couplage de la production d'EMR avec la production d'hydrogène.

De même, la filière des bioressources marines, incluant entre autres les biotechnologies bleues, est en émergence en Pays de la Loire mais peut déjà s'appuyer sur un fort potentiel de savoir-faire universitaires et scientifiques reconnus notamment sur les microalgues, domaine dans lequel la région des Pays de la Loire se situe au premier plan au niveau national et mondial.

Au niveau académique, la thématique de l'économie bleue est relativement bien représentée notamment par l'École Centrale de Nantes (référence française sur le génie océanique), l'Université Gustave Eiffel, l'IFREMER, Nantes Université, les universités du Maine, d'Angers, l'École des Mines, l'Icam, l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) ou l'Institut Supérieur d'Economie Maritime (ISEMAR). Forte de son domaine maritime et de ses compétences spécifiques, les Pays de la Loire ont l'ambition de consolider leur leadership sur ces secteurs.

▪ Confirmer le leadership des Pays de la Loire pour l'industrie des Energies Marines renouvelables

La Région est déterminée à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des EMR qui passe dans un premier temps par le **développement de deux parcs d'éoliens posés**, sur le banc de Guérande (480 MW) et entre les îles d'Yeu et Noirmoutier (496 MW). La construction puis l'exploitation et la maintenance de ces deux parcs doivent être générateur de retombées économiques locales.

La filière EMR entrera dans les prochaines années dans une phase de maturité avec la construction et la mise en service des premiers parcs éoliens en mer. Cette phase permettra à la Région de **soutenir le développement de l'emploi local** en lien avec les projets du banc de Guérande et des Deux îles, mais également en lien avec le futur projet éolien flottant Bretagne Sud. Ce projet sera le premier parc commercial éolien flottant installé en France.

Cette étape doit ensuite permettre aux entreprises ligériennes de se **développer sur les marchés à l'export**. Pour atteindre cet objectif, la Région travaille au **renforcement des compétences EMR du territoire**, notamment industrielles (usines des Chantiers de l'Atlantique et de GE, réseau de sous-traitant, Neopolia) et à la **structuration de la filière**. Ce développement industriel est particulièrement soutenu par l'écosystème ligérien de **recherche, d'innovation et de formation**. La Région encourage les collaborations de ces acteurs (réseau de chercheurs et d'académiques, WEAMEC) et leurs **projets de démonstrations** via les **infrastructures de recherches** et le **site SEM-REV** (premier site d'essai multi-technologies raccordé au réseau électrique pour les énergies de la mer - *cf. encadré*), mais également les **projets d'innovation** des entreprises (principalement PME et ETI). Pour poursuivre le développement de l'écosystème d'innovation régional, la Région accompagnera ainsi la **montée en puissance du site SEM-REV** et les entreprises dans leurs **projets de R&D**. La région accompagnera également le développement des opportunités à l'international de cette filière, associée aux autres filières innovantes comme l'hydrogène et la décarbonation au sens large. Ceci se concrétise notamment par la mobilisation du réseau **des envoyés spéciaux** pour l'identification d'opportunités d'affaires

et l'organisation de missions de prospection sur des zones ciblées avec les acteurs, en particulier **l'Europe du Nord et l'Amérique du Nord**. Pour renforcer cette démarche auprès de l'écosystème ligérien, la stratégie internationale va encore plus loin par la mise en œuvre dès 2022, d'un **programme d'accélération dédié à la filière EMR** dont une dizaine d'entreprises pourront bénéficier. La Région accompagnera aussi le **rayonnement de la filière régionale** par la tenue d'événements majeurs sur son territoire tels que Seanergy.

Enfin, la Région accompagne le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, en tant que **pôle industriel au service des EMR doté d'un hub logistique**. La perspective d'un **quai en eau profonde** pour améliorer l'accès nautique XXL au site d'assemblage de Saint-Nazaire permettra le développement d'une filière industrielle des éoliennes flottantes (cf. *priorité n°19*).

Le site d'essai en mer SEM-REV : équipement incontournable pour l'innovation des EMR

Le site d'essais en mer SEM-REV, situé au large du Croisic et opéré par l'Ecole Centrale de Nantes, est le seul site français d'essais multi-technologies raccordé au réseau électrique. C'est une plateforme de Recherche et Développement collaborative ouverte aux industriels. **SEM-REV est un outil incontournable pour les acteurs de la filière des Énergies Marines Renouvelables** et plus particulièrement pour l'éolien offshore. Pour accompagner les besoins de la filière, SEM-REV doit aujourd'hui s'adapter en **augmentant la capacité d'injection sur le réseau électrique** (passage de 2 à 10 MW), en installant une **sous-station flottante** pour l'accueil de technologies de faible puissance et de production d'hydrogène, en adaptant le centre de contrôle à terre.

La Région accompagne le site dans ces travaux pour lui permettre d'accueillir des projets de R&D différenciant pour le territoire notamment dans le domaine de **l'éolien offshore flottant** (FOATGEN / IDEOL, EOLINK), la **production d'hydrogène en mer** (projet SEALHYFE porté par LHYFE) ou le développement de **plateforme stabilisée autonome en énergie** (projet WAVEGEM porté par GEPS TECHNO).

✓ **Poursuivre le déploiement de la filière microalgues**

Au même titre que les EMR, les **microalgues** sont l'une des filières émergentes de la croissance bleue pour lesquels les Pays de la Loire présentent des atouts différenciants. La région dispose ainsi d'une **expertise scientifique et technique de renommée internationale**, avec près de 400 chercheurs impliqués dans ce domaine et une plateforme de transfert technologique reconnue : AlgoSolis. Elle compte également une **centaine d'entreprises réparties sur l'ensemble de la chaîne de valeur** (équipementiers, producteurs, transformateurs, etc.) et une grande diversité de secteurs susceptibles d'être intéressés par les solutions offertes par les microalgues (agro-alimentaire, industrie, santé, cosmétiques).

Forte de ces atouts et d'un travail de concertation mené avec les acteurs, la Région a adopté en **octobre 2020 une feuille de route dédiée**. Son ambition est triple : déployer les microalgues comme source de solutions pour relever les défis sociétaux, faire grandir la filière régionale et s'affirmer comme territoire d'excellence scientifique et technique (cf. encadré). Plusieurs chantiers ont d'ores-et-déjà été engagés. La Région se mobilise par exemple depuis 2020 pour **porter les intérêts ligériens à Bruxelles** afin de faire évoluer la réglementation européenne pour la production biologique. De nombreuses entreprises ont été **soutenues dans leurs projets de développement et d'innovation**, ainsi que leurs collaborations avec des acteurs académiques.

Une feuille de route régionale 2020-2027 en faveur de la filière microalgues

La feuille de route s'articule autour de **10 grandes actions** visant à tracer une trajectoire collective pour impliquer chaque année de plus en plus d'entreprises, d'acteurs académiques et d'utilisateurs de solutions basées sur les microalgues :

1. Développer les usages en fonction des atouts ligériens et des marchés
2. Faire connaître les microalgues auprès du grand public
3. Mener des actions de lobbying
4. Animer la filière ligérienne des microalgues
5. Soutenir la création et le développement des entreprises
6. Adapter la formation aux besoins des acteurs
7. Augmenter le rayonnement scientifique et la collaboration avec les entreprises
8. Fédérer et incarner l'excellence des acteurs de la filière autour d'AlgoSolis
9. Mettre en réseau une souchothèque régionale
10. Développer des partenariats nationaux et internationaux stratégiques

La Région mobilisera **10 à 20 millions d'euros d'ici 2027** pour la mise en œuvre de cette ambition.

Dans le cadre du présent schéma, il s'agira donc de poursuivre la mise en œuvre des 10 actions de la feuille de route régionale. Dans le prolongement des travaux menés en 2021 pour définir les contours d'une **animation régionale de filière**, la Région veillera notamment à la mise en œuvre de cette animation en lien avec les acteurs de l'écosystème, et la cofinancera, via une nouvelle ressource humaine dédiée à compter de 2022. Enfin, la Région ayant cofinancé en 2021 une **étude de faisabilité pour la colocalisation d'entreprises** autour de la plateforme AlgoSolis et de son périmètre métropolitain, elle mène actuellement une concertation avec les collectivités concernées sur les suites à donner aux conclusions de cette étude. Si la pertinence d'engager ce projet est confirmée collectivement, la Région se mobilisera pour le cofinancer aux côtés du futur maître d'ouvrage.

Priorité 11 : Développer nos filières énergétiques d'avenir en créant les conditions d'un développement des usages.

Pour relever le défi du changement climatique, la transition vers une économie toujours plus décarbonée et circulaire est un facteur clef.

L'émergence et le développement de **nouvelles formes de production, d'usage et de stockage de l'énergie** doivent ainsi être soutenues. Les Pays de la Loire disposent de réels atouts pour déployer ces nouvelles filières énergétiques (des ressources naturelles à valoriser, des forces académiques, un tissu de PME et de grandes entreprises avec des acteurs reconnus, un écosystème d'innovation riche, etc.).

Ces activités sont **sources d'emplois** : en 2019, les Pays de la Loire comptaient 10 780 équivalents temps plein (ETP) dans les énergies renouvelables, se plaçant ainsi au deuxième rang national derrière le Centre-Val de Loire (en nombre d'emplois pour 1000 habitants). La projection à 2028, réalisée par le Syndicat des Energies Renouvelables et le cabinet Ernst&Young, s'établit à plus de 17 250 ETP pour la région. Il faut souligner la diversité de ces emplois, et le fait qu'une part importante de ces activités n'est pas délocalisable. La valeur ajoutée des énergies renouvelables en Pays de la Loire devrait quant à elle progresser de 56% d'ici 2028.¹⁷

La Région poursuivra également son **soutien au développement de nouvelles filières énergétiques**, qui revêt plusieurs formes complémentaires. Il s'agit tout d'abord d'accompagner financièrement les **projets de développement et d'innovation** portés par les entreprises, et à favoriser les collaborations avec les acteurs académiques, que ce soit via des **aides sur mesure** (subventions, prêts, garanties d'emprunts, mobilisation de fonds d'investissement selon la typologie des besoins), des **appels à projets** thématiques ou génériques (tels que celui sur les « énergies renouvelables et réseaux » en partenariat avec l'ADEME, ou l'appel à projets R&D collaborative).

La Région intervient également **en appui des porteurs de projets dans la mobilisation d'autres sources de financements**, en lien avec les acteurs nationaux et européens, notamment l'Agence de la transition écologique (ADEME) avec laquelle elle entretient un partenariat étroit. L'engagement régional se traduit enfin par le **soutien aux dynamiques de structuration de ces filières énergétiques**, telles qu'Atlansun pour le solaire, Méthatlantique pour la méthanisation, Novabuild pour la construction durable, SMILE pour les réseaux énergétiques intelligents, etc. Leurs actions d'animation et de structuration permettent le déploiement de projets dans les territoires.

Au-delà de l'accompagnement à ces structures, la Région poursuivra son soutien à la structuration de la mobilité décarbonée tel que le financement d'infrastructures et de véhicules bioGNV.

Par ailleurs, consciente des enjeux de décarbonation du secteur maritime et forte des atouts industriels et académiques ligériens dans ce domaine, la Région a récemment souhaité rejoindre la **coalition "Transition Ecologique & Énergétique du Maritime"** (T2EM). Elle réunit au plan national plus de 30 partenaires : entreprises et fédérations professionnelles, organismes scientifiques et pôles de compétitivité, institutionnels. Son objectif est de coordonner la **mise en place d'un programme industriel et académique national « Navires et Ports Zéro Emission » ambitieux et la préfiguration d'un institut dédié** chargé de sa mise en œuvre. La Région soutient ce projet et entend y contribuer activement dans le cadre de ses compétences.

Enfin, la Région participera au **Clean Energy Transition Partnership (CETP)**. Il s'agit d'un partenariat passé entre la Commission européenne et un consortium d'Etats membres (Gouvernements et leurs agences, Régions, universités, industriels ...) pour les 7 années à venir et qui couvrira l'ensemble de la thématique énergie, en proposant des **appels à projets annuels cofinancés à la fois par la Commission européenne et par ce consortium**. La Région s'est positionnée en particulier sur les questions de production et de stockage de

¹⁷ Source : Évaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires, SER-EY, Juin 2020.

l'énergie, dans le but d'améliorer l'efficacité et de faire baisser les coûts de production des technologies. Cette démarche sera source de visibilité régionale et d'opportunités de financement et de collaborations européennes pour les acteurs ligériens.

✓ **L'hydrogène, une filière d'excellence et d'avenir**

Par sa capacité à relier les énergies et les réseaux entre eux, être stocké, à pouvoir remplacer le pétrole comme combustible décarboné pour les mobilités, et à être produit localement à partir d'eau, d'électricité ou de ressources naturelles, **l'hydrogène sera un vecteur énergétique majeur du XXI^e siècle**. Le développement de l'hydrogène contribue ainsi à la transition écologique et énergétique et constitue une opportunité de construire une filière économique d'excellence et d'avenir.

Le marché de l'hydrogène est sur le point de **changer d'échelle** en Pays de la Loire. La région dispose d'atouts de taille : **des territoires pionniers** se sont lancés dans la constitution d'écosystèmes (production-distribution-usages) ; **des acteurs de l'innovation, des TPE comme de grands groupes**, s'engagent sur des procédés novateurs et structurants. La dynamique actuelle traduit l'engagement des acteurs (organismes de recherche, entreprises, syndicats d'énergie, collectivités...) et leur volonté d'œuvrer de manière partenariale à l'émergence et au déploiement de la filière. Forte de ce collectif et de ces ambitions, la Région a adopté en juillet 2020 une **feuille de route hydrogène 2020-2030** pour les Pays de la Loire.

Un des points clés de la différenciation des Pays de la Loire peut être le couplage entre les domaines maritimes, particulièrement les EMR et la production d'hydrogène vert. La nécessité de massification de la production de cet hydrogène vert pour en réduire les coûts est en réflexion. Les Pays de la Loire bénéficient d'atouts liés aux potentiels d'énergie marine renouvelable, au pôle énergétique du grand port et à un secteur de construction navale innovant et de freins en comparaison avec d'autres territoires (conditions climatiques et géographiques). Le potentiel présent sur le territoire (académique, industriel...) doit conduire à l'émergence d'équipementiers et d'offreurs de solutions à dimension internationale.

Une feuille de route hydrogène 2020-2030 pour les Pays de la Loire

L'ambition de la feuille de route hydrogène est de parvenir à l'émergence d'une « Pays de Loire Hydrogène Vallée » d'ici 2030, pour faire de la région l'une des toutes premières en matière de production et d'usage « d'hydrogène renouvelable », ainsi qu'à la création d'une filière d'excellence sur certaines spécificités régionales (maritimes, fluviales, manutention, courses automobiles...).

La feuille de route s'articule ainsi autour de 4 axes déclinés en 25 actions opérationnelles :

1. Soutenir la production d'hydrogène renouvelable et le maillage en stations de distribution

→ Ambition : faire des Pays de la Loire une région à hydrogène renouvelable

2. Développer les usages

→ Ambition : rendre l'usage de l'hydrogène accessible à tous dès 2030

3. Développer un savoir-faire industriel de l'hydrogène, notamment dans le domaine maritime et fluvial

→ Ambition : Faire émerger des filières d'excellence

4. Maintenir et amplifier la dynamique autour de l'hydrogène en Pays de la Loire et saisir les opportunités nationales et internationales

→ Ambition : Installer le collectif Pays de la Loire Hydrogène Vallée dans le paysage national et ligérien

La Région mobilisera près de 100 millions d'euros d'ici 2030 pour la mise en œuvre de cette feuille de route, fonds européens compris.

A ce jour, près de 10 M€ ont été mobilisés pour soutenir la mise en œuvre d'écosystèmes, développer des projets, des moyens d'essai ce qui montre un engagement de la Région en phase avec les ambitions annoncées dans la feuille de route Hydrogène.

Pour la période 2022-2028, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route. Au titre de son volet économique, la Région continuera à se mobiliser pour **favoriser le développement de solutions productrices ou consommatrices d'hydrogène**, en accompagnant les projets de R&D, de démonstrateurs et d'intégration des technologies hydrogène dans les différents secteurs de la mobilité (notamment lourde et off-road, fluviale et maritime, aéronautique). Ce soutien prendra la forme d'**aides sur mesure**, ou accordées dans le cadre d'**appels à projets** thématiques ou génériques, lancés par la collectivité et/ou ses partenaires, au premier rang desquels figure l'ADEME.

La Région mobilisera les solutions de financement régionaux et nationaux en lien avec les besoins de la filière, par exemple pour dynamiser le réseau de distribution d'hydrogène à destination de la mobilité lourde, pour préparer le développement massif de la production de l'hydrogène ou pour développer les navires à hydrogène.

Les démarches engagées par la Région, Solutions&Co, les CCI et les têtes de réseaux pour **structurer la filière et favoriser les collaborations** entre entreprises et avec des acteurs académiques, regroupés notamment au sein du GIS PERLE, seront renforcées en cherchant à dynamiser les connexions avec les acteurs Européens et ouvrir des possibilités de financement Européens, des opportunités d'export et d'attractivité du territoire Ligérien (visibilité des Pays de la Loire dans les réseaux et salons spécialisés, animation d'un groupe de travail entreprises-recherche, ateliers favorisant l'émergence de projets, annuaire des compétences, rencontres de délégations Européennes etc.).

L'industrie et les services nautiques qui emploient 6 110 salariés pour un chiffre d'affaires de 1,15 milliards d'euros en région font des Pays de la Loire la 2^e région française du secteur. C'est un secteur fortement concentré, à la fois en termes d'entreprises (Bénéteau représente environ 60 % des effectifs et du chiffre d'affaires) et sur le plan géographique (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne). Le secteur représente des emplois très divers répartis dans trois domaines principaux : les ports de plaisance (marins et fluviaux), l'industrie nautique (industries, commerces et services) et les activités nautiques telles que le tourisme et les sports nautiques.

La **filière nautique** dispose d'un potentiel de développement important que la Région entend accompagner à travers son **plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire**. Ce plan prévoit de développer deux axes : **la structuration de la filière** et le **développement de nouveaux usages pour un nouveau modèle de plaisance**.

Dans ce cadre la Région souhaite poursuivre **l'accompagnement de l'innovation et des projets de R&D** du secteur par un continuum de solutions de soutien aux projets nautiques, par l'accompagnement de la filière par le **cluster nautique régional Nautihub** initié en 2020, par le développement d'une **offre de formation** adaptée aux besoins des entreprises, par la mise en place d'une **filière de déconstruction des bateaux de plaisance** et par l'accompagnement des entreprises du nautisme dans leurs démarches à l'**export**.

Le second axe de travail pour la Région concerne le **développement des nouveaux usages de la plaisance par l'innovation technique, l'innovation de service, la transition numérique ou les nouveaux modes d'aménagement**. Enfin, ces nouveaux usages permettront également de renforcer l'**attractivité touristique** du nautisme en Pays de la Loire.

Construire le « Port du Futur »

Les Pays de la Loire comptent 47 ports de plaisance dont 36 ports maritimes et 11 fluviaux. Les 36 ports maritimes comptent près de 15 000 emplacements. Au-delà des projets de développement d'infrastructures et dans un souci à la fois écologique et économique pour les plaisanciers, il est nécessaire de repenser le concept même de port et de développer le « **port du futur** ». Le concept de port du futur impacte toutes les grandes étapes de la vie d'un port, de l'innovation dans le développement de nouveaux outils, à une conception renouvelée des équipements portuaires, jusqu'aux nouveaux services qui rapprochent le port des usagers.

Le « port du Futur » est un **port adapté aux nouveaux usages de la plaisance** (mutation profonde des usages et des modes de consommation), un **port numérique, connecté, intelligent** (améliorer la gestion et la sécurité des infrastructures portuaires tout en facilitant le développement de nouveaux services), un **port respectueux de l'environnement**, un **port lieu de vie** (port vitrine, porte d'entrée sur le territoire) et un **port au cœur de la vie économique** (laboratoire d'exploration, d'expérimentation et d'innovation). Il appelle ainsi à une multitude d'innovations pour des ports plus propres, plus économes, plus sûrs... Il est un véritable « hub nautique », point d'entrée sur la mer et sur la ville, lieu de convergence des activités humaines et maritimes, des entreprises et des plaisanciers.

Pour accompagner les entreprises et les territoires, la Région soutient les projets d'innovation dans les ports de plaisance à travers l'appel à projets « **Pays de la Loire – Port de plaisance innovant** ». Cet appel à projets a pour but de **faire émerger le port du futur**. La Région souhaite développer le port connecté, durable et lieu d'expérimentation. 22 projets ont déjà été accompagnés dans ce cadre.

L'objectif de la Région est d'encourager la filière nautique à entrer dans l'ère numérique pour gagner en compétitivité et développer de nouveaux services aux plaisanciers. La Région souhaite également **encourager l'innovation** sous toutes ses formes en favorisant le dialogue entre les acteurs portuaires et l'ensemble de l'écosystème pour permettre l'émergence de projets insolites, surprenants, différenciants et très innovants. L'intervention régionale sur les projets de ports de plaisance sera limitée et conditionnée à l'engagement dans une démarche de port du futur.

Enfin la Région, en lien avec les collectivités territoriales, **accompagnera la filière nautique dans sa structuration et son organisation**. Le cluster nautique animera le réseau régional (veille, annuaire, sensibilisation à la transition numérique, information sur les dispositifs d'accompagnement), se mobilisera pour des évènements (salons), communiquera sur la filière régionale Pays de la Loire nautique, travaillera sur les **enjeux inter filière** (logistique et transport, formation, déconstruction).

Ces développements doivent permettre de protéger et de mettre en valeur la mer et le littoral en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage. Pour ce faire, il importe de cultiver une vision dynamique et positive de préservation et de valorisation de la biodiversité afin qu'elle soit un ancrage fort du développement économique et territorial de la Région dans toutes ses dimensions.

Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant
proximité et simplification au service de nos acteurs

Priorité 13 : Développer le capital touristique de nos territoires en soutenant la compétitivité de nos acteurs et l'émergence de nouvelles filières

Conformément au Code du Tourisme, les Régions et leurs Comités régionaux du tourisme doivent définir un Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). Une importante concertation avec l'ensemble des acteurs du tourisme a ainsi été organisée fin 2021 et a permis d'identifier 4 priorités principales pour le SRDTL, en appui sur la situation actuelle des acteurs, particulièrement touchés par la crise, mais également sur l'évolution des marchés et des modes de consommation touristique.

Les nouvelles priorités proposées capitalisent les réussites du précédent schéma, et portent de nouvelles ambitions en s'appuyant sur les compétences régionales et les fondamentaux du mandat : la création d'emplois, les générations futures, les transitions et l'écologie des projets, l'équilibre entre les territoires.

Ces 4 priorités, affirmées dans le SRDTL, sont :

✓ **Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance**

Le rebond de l'économie touristique ne pourra en effet exister que sur la base d'entreprises revigorées, porteuses de projets touristiques qualitatifs et soutenues par des destinations engagées.

✓ **Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et les relais de croissance sur le marché domestique**

Une attente forte a été exprimée lors de la concertation pour une nouvelle stratégie régionale de communication touristique adaptée à l'évolution de nos marchés, et à un engagement renforcé de la Région.

✓ **Construire ensemble le tourisme de demain**

La concertation avec les acteurs a été claire, précisant un besoin de retour à la croissance touristique en Pays de la Loire, pour la meilleure santé de nos entreprises et emplois. Par ailleurs, Il s'agit également de s'engager vers un tourisme plus durable et responsable a été identifié, pour répondre à la demande des clientèles et faire face aux besoins actuels de transitions (environnementales, numériques, démographiques, sociétales...).

✓ **Anticiper et agir plus ensemble**

La dispersion des moyens pour le développement et la communication touristique n'est pas nouvelle en France. Sa régulation est en revanche devenue urgente : pour faire face à une concurrence organisée, pour optimiser nos moyens, et tout simplement pour plus d'efficacité.

Le précédent schéma a fait avancer ce sujet, avec un comité régional du tourisme revisité, et plusieurs actions confiées à Solutions&co mutualisées avec les partenaires et réussies. D'autres mutualisations peuvent se développer, en continuité d'autres actions réussies dans le cadre des mesures d'urgence (dispositif Résilience...).

En complément de cette nouvelle stratégie touristique régionale, d'autres politiques régionales pour la formation professionnelle, l'emploi et la valorisation des métiers proposeront différentes actions concrètes en faveur des entreprises touristiques.

Deux actions fortes seront reconduites et adaptées dans le cadre de ce nouveau schéma touristique : le soutien aux investissements de l'ensemble des filières touristiques et la commercialisation en ligne.

- **Le soutien aux investissements des filières touristiques**

La relance de l'économie touristique nécessitera un accompagnement accru des entreprises sur leurs investissements, en subsidiarité avec les banques. Cet accompagnement se fera prioritairement sous forme de prêts pour à la fois optimiser les seuils légaux de soutiens publics, accorder un caractère vertueux aux financements publics et pérenniser ces soutiens aux acteurs du tourisme. Un nouveau dispositif régional de soutien aux investissements sera proposé dans les prochains mois, sur une base élargie de bénéficiaires, priorisant les soutiens sous forme de prêts, et proposant des soutiens adaptés aux projets engagés vers un tourisme plus durable et responsable.

- **La commercialisation en ligne**

eRESA est le nom donné à la place de marché régionale déployée sur le territoire depuis 2018, en partenariat avec les agences départementales du tourisme de l'Anjou, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Sarthe pour accompagner les professionnels du tourisme dans leur commercialisation en ligne et favoriser le développement des ventes directes. Cette action, lancée dans le cadre du dernier SRDTL connaît de bons résultats : au 1er janvier 2022, environ 300 adhérents, professionnels et/ou offices de tourisme étaient partenaires de ce dispositif commercialisant près de 2 000 offres réservables sur le site www.enpaysdelaloire.com notamment. Le chiffre d'affaires généré sur le territoire en 2021 s'élève à 2,6 millions d'euros.

En 2022, les OTAs (Online Travel Agencies) reviendront à des stratégies de marketing de visibilité agressives avec des budgets en hausse, des opérations spéciales, de la fidélisation. La poursuite de l'accompagnement des professionnels du tourisme dans leur commercialisation en ligne permettra de conforter les parcours d'achat en direct simplifié et incitatif via le dispositif eRESA.

Par ailleurs, **de nouvelles actions seront également lancées comme le soutien au Tourisme culturel et patrimonial**. Notre région bénéficie de la présence d'un grand nombre de sites culturels, patrimoniaux et historiques dont certains bénéficient déjà d'une attractivité importante et de flux de visiteurs conséquents.

Les derniers mois ont montré l'importance en Pays de la Loire de la présence de ce type d'offres, intéressant à la fois les clientèles de proximité et les clientèles plus lointaines. Afin de renforcer notre attractivité sur cette filière, il s'agit de consolider le potentiel touristique des sites déjà ouverts au public et de permettre à de nouveaux sites historiques de s'engager vers l'accueil touristique. Un appel à projets spécifique sera proposé pour soutenir les investissements touristiques de ces acteurs. La gastronomie, filière d'excellence faisant pleinement partie du patrimoine culturel régional, sera également valorisée à travers plusieurs actions.

Enfin, parmi les sujets les plus récurrents relevés dans le cadre de la concertation, figuraient les difficultés de recrutement et de valorisation des métiers du tourisme. L'hôtellerie-restauration et d'autres filières touristiques ont été pleinement touchées par cette problématique. Notre collectivité lancera de nouvelles actions de valorisation de ces métiers en lien avec les fédérations professionnelles concernées.

L'économie de proximité est un vivier local d'emplois durables et représente un potentiel de développement important. Elle concentre en Pays de la Loire 79 % des établissements et environ 70 % des emplois salariés¹⁸. Entre 2008 et 2018, elle présente un fort dynamisme économique, comptant 56 650 établissements supplémentaires. C'est deux fois plus que les autres activités ne relevant pas de l'économie de proximité.

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de cette économie, révélant la dépendance de la production industrielle française vis-à-vis d'états tiers, notamment dans des secteurs stratégiques. En outre, cette crise a fait prendre conscience aux consommateurs de l'utilité de consommer local, et de faire appel aux entreprises de proximité qui ont su maintenir un service essentiel à la population pendant les confinements et un lien social fort notamment dans les zones rurales. Elle a aussi souligné la nécessité de renforcer la **résilience de notre système alimentaire** dans toutes ses dimensions et l'importance de relocaliser notre agriculture et notre alimentation pour un accès de tous à une alimentation saine, sûre et durable. La crise a de fait montré l'importance de **l'approvisionnement en proximité et la nécessité de sécuriser les circuits courts**

Pour autant, les entreprises de l'économie de proximité sont exposées aux conjonctures défavorables, en raison de leurs caractéristiques : majoritairement de petite taille, avec des chiffres d'affaires peu élevés et des petites trésoreries.

En Pays de la Loire, le secteur du commerce de détail a connu une forte expansion au cours des trente dernières années, accompagnant le dynamisme démographique et prenant part à la croissance économique des Pays de la Loire. Ce développement a été particulièrement dense dans les périphéries des grands centres urbains. En 2019, ce secteur représentait plus de 25 000 commerces (hors CHR – cafés hôtels restaurants) et 125 915 emplois, soit 10 à 11% de l'emploi salarié marchand de la région¹⁹. En nombre de points de vente, les commerces de moins de 300 m² sont de loin les plus nombreux (88%) mais ne représentent que 26% des surfaces de vente. Entre 2010 et 2019, une légère érosion du nombre de points de vente est observée ainsi qu'un ralentissement du taux de croissance annuelle des surfaces.

Le transfert des activités des centres-villes vers les périphéries génère des mutations importantes pour le commerce de détail. De nombreux commerçants rencontrent des difficultés d'attractivité que révèle la forte augmentation du taux de vacance des locaux commerciaux des centralités.

De plus, les changements majeurs des modes de consommation impactent significativement ce secteur. L'acquisition et la propriété sont de moins en moins recherchées au profit du partage. Les consommateurs recherchent la proximité et attendent des produits de qualité.

Par ailleurs, on assiste à une forte croissance de la digitalisation du parcours d'achat, accompagnée d'un souhait de simplicité, de rapidité et « d'expérience client » en boutique. Ainsi le commerce devient de plus en plus « phygital » (complémentarité entre les outils numériques et le magasin physique). Pour autant, l'étude sur la digitalisation du commerce menée par la CCI Pays de la Loire en 2020 révèle que si 69% des commerçants considèrent le numérique comme un enjeu majeur pour le développement de l'activité, 55% des répondants ne se sentent pas suffisamment formés sur ces questions.

Au-delà des évolutions des modes de consommation, le commerce de détail est confronté à de multiples enjeux : défis environnementaux, vieillissement de la population, forte concurrence, difficulté à fidéliser les salariés et les dirigeants.

Enfin, les commerces de détails composés à 78% de TPE, ont été très impactés par la crise sanitaire. De plus, certaines activités (restaurant, café, événementiel) peinent encore à retrouver leurs clientèles.

¹⁸ Estimation à partir des données INSEE et URSAFF 2018

¹⁹ Source – Chiffres clefs 2021 de l'Observatoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'ensemble de ces mutations font du commerce de proximité un enjeu fort pour la Région des Pays de la Loire.

L'artisanat, avec 79 097 établissements présents en Pays de la Loire, un apprenti ligérien sur deux formé dans une entreprise artisanale, plus d'une création d'entreprise sur quatre et une présence dans la quasi-totalité des 1 236 communes de la région, est un acteur majeur de l'économie régionale, au cœur de l'activité des territoires. Bien qu'impacté par la crise, l'artisanat présente un redressement d'activité dans tous ses secteurs, avec une hausse plus marquée dans le bâtiment et l'alimentation alors que dans la production et les services, le retour à la normale est plus lent.

L'artisanat est aujourd'hui confronté à des enjeux majeurs :

- Le renouvellement démographique des chefs d'entreprise,
- Les besoins de main d'œuvre des entreprises et les problèmes d'emplois qualifiés,
- La modernisation et le renforcement de la compétitivité des entreprises artisanales,
- L'intégration du numérique
- La transition écologique
- L'adaptation des métiers de l'artisanat aux évolutions contextuelles et aux nouveaux modèles économiques,
- La prise en compte de la spécificité de la TPE dans l'accompagnement financier des entreprises,
- Le développement de l'activité artisanale sur l'ensemble de l'espace régional en prenant en compte une vision systémique de l'économie de proximité.

Concernant la filière Métiers d'Art, elle représente 1 900 entreprises et environ 6 000 emplois, répartis dans 200 métiers. Les artisans d'art ont été très impactés par la crise sanitaire. Ce sont également de petites structures faiblement capitalisées, très rapidement impactées par une conjoncture défavorable. De plus, les artisans d'art vendent une partie de leur production sur des marchés, foires et événements qui ont été largement annulés ces deux dernières années. Outre l'objectif principal de la Région d'amener l'ensemble des artisans d'art dans une démarche entrepreneuriale, l'enjeu est de soutenir la diversification de la commercialisation afin d'accompagner cette filière fragilisée.

La Région souhaite défendre cette économie en privilégiant une approche différenciée pour mieux prendre en compte les spécificités territoriales, dans la continuité des enjeux soulevés par **le Livre blanc de l'économie de proximité** produit par le réseau inter consulaire.

La Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (CMAAPDL), la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (CRA), la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire (CCIR) et la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS), ont mené une réflexion de fond sur les spécificités ligériennes de l'économie de proximité, ses enjeux et les leviers territoriaux qui a conduit à la rédaction du Livre Blanc de l'économie de proximité. Il en ressort qu'une analyse sectorielle de l'économie de proximité (commerce, service, artisanat, agriculture, pêche...) ne permet pas d'en comprendre toutes les dynamiques. Celle-ci est en effet influencée par les caractéristiques et les dynamiques locales. Sur cette base, la Région a conduit, avec le dispositif Pays de la Loire Commerce-Artisanat et le programme Entreprendre dans les territoires fragiles, une action différenciée en fonction de la spécificité des territoires.

Au regard de la nouvelle cartographie territoriale des Pays de la Loire (Communes nouvelles, nouveaux EPCI), une actualisation du livre Blanc de l'économie de proximité a été conduite. Une fois ces travaux publiés, une réflexion sera engagée sur l'opportunité d'actions économiques en fonction des différentes typologies territoriales.

Le soutien à l'économie de proximité se décline à travers plusieurs actions mises en œuvre en lien étroit avec les chambres consulaires, les partenaires locaux et les collectivités territoriales.

✓ **Un partenariat privilégié avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire**

Le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat régional est ainsi renouvelé pour aider l'entreprise à chaque étape clef de son développement, de sa création à sa transmission. Ce programme propose des accompagnements individuels ou collectifs, sur mesure et en proximité. Il vise également à répondre aux enjeux majeurs pour l'artisanat : innovation, internationalisation de l'économie, nouvelles pratiques de consommation, développement des usages numériques, transition énergétique et environnementale et entrepreneuriat. De plus, la biennale des Trophées de l'excellence artisanale organisée par la CMA Pays de la Loire met à l'honneur les dirigeants, les entreprises et les projets remarquables de l'artisanat régional.

La Région apporte un soutien spécifique à la Mission « Pays de la Loire Métiers d'Art » autour des orientations suivantes : la promotion et la valorisation du secteur métiers d'arts et de ses filières, la formation des professionnels, la préservation et la transmission des savoir-faire, l'accompagnement et le soutien au développement des Métiers d'Art sur leur marché. En plus des accompagnements renforcés des entreprises, la Mission Pays de la Loire Métiers d'Art conseille et soutient financièrement les artisans d'art dans la digitalisation de leur commercialisation afin de favoriser leur adaptation aux nouveaux modes de consommation et de consolider la relance. Par ailleurs, elle organise chaque année le salon régional de la création Métiers d'Art à Nantes à la Cité des Congrès. Ce salon, créé il y a 26 ans, représente le seul évènement majeur régional dédié aux Métiers d'Art. Depuis plusieurs années, il connaît une baisse de la fréquentation. Il s'agira donc d'une part de faire évoluer le format du salon afin de permettre aux professionnels des métiers d'art exposants de développer leur marché, de commercialiser leurs réalisations, prestations ou produits et d'autre part de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Cet évènement doit être aussi l'occasion de rendre visible par le plus grand nombre les savoir-faire locaux et la diversité des entreprises spécialisées. Il est également un moyen de révéler la richesse des lieux emblématiques de la Région en lien avec la culture, le patrimoine et l'attractivité touristique. Aussi, le salon aura vocation à rayonner dans les territoires et à se régionaliser.

✓ **Le soutien au commerce de proximité**

En complément du soutien apporté à la modernisation des commerces dans les territoires en fragilité commerciale, la Région poursuit **les mesures en faveur du « Commerce du futur »** :

- **Un accompagnement en proximité** à travers les programmes des chambres consulaires : en accompagnant les commerçants en proximité notamment dans leur stratégie digitale et l'adaptation de leur point de vente, les dispositifs proposés par les chambres consulaires visent la pérennisation et la compétitivité des entreprises, et l'accélération des commerces à fort potentiel.
- **L'Appel à manifestations d'intérêt en faveur d'initiatives innovantes** pour le commerce de proximité : le soutien à l'innovation et à la croissance des commerces de proximité disposant de point de vente physique reconduit et adapté pour tenir compte des évolutions de ce secteur.
- **Une communication renforcée et en proximité** afin que chaque commerçant puisse bénéficier des soutiens régionaux.

✓ **Le soutien aux commerces essentiels dans les territoires en fragilité commerciale**

Le commerce joue un rôle particulier en milieu rural, pour son activité économique mais aussi parce qu'il contribue à l'aménagement du territoire. Lieu de rencontres et d'échanges, il a souvent une dimension sociale. La Région a ainsi créé le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » (PLCA) à destination des commerçants, avec pour objectif de renforcer la revitalisation commerciale des zones rurales et de soutenir

les entreprises qui apportent des activités économiques servicielles indispensables à la vie quotidienne des habitants. Plus de 4,8M€ ont été attribués depuis son lancement en juillet 2017 permettant de soutenir 400 projets.

Le zonage du dispositif a été élaboré en partenariat avec les chambres consulaires, avec une approche différenciée des territoires pour prendre en compte leur équipement commercial et les spécificités territoriales. Dispositif de développement économique, il soutient les projets présentant une viabilité assurant sa pérennité.

Le réseau de développeurs économiques locaux est un partenaire de premier plan de la Région pour la mise en œuvre de ce dispositif. Relais local de l'action régionale et acteurs de proximité, ils ont pour rôle d'accompagner les commerçants dans la définition de leur projet et d'émettre un avis territorial et économique sur les dossiers. Ainsi, 77 % des dossiers sont déposés par un développeur économique (principalement des EPCI), ce qui amène une complémentarité des accompagnements au profit d'un maillage territorial renforcé.

La relation avec les EPCI sera renforcée sur ce dispositif dans le cadre de la contractualisation économique Région/EPCI qui va être mise en place.

✓ **La revitalisation des territoires ruraux : « Entreprendre dans les territoires fragiles »**

Le réseau inter consulaire 909 et la CRESS poursuivent leur programme « Entreprendre dans les territoires fragiles », conçu pour répondre aux conclusions du Livre Blanc de l'économie de proximité. L'enjeu est de faire émerger de nouveaux modèles entrepreneuriaux contribuant à la revitalisation des territoires fragiles par le maintien de service de proximité innovants. Les projets accompagnés sont multisectoriels, justifiant l'intérêt de l'approche transversale inter consulaire et en phase de création, reprise, développement ou transmission d'entreprise. Les thématiques des projets s'articuleront, tout ou partie, autour des transitions : écologique, démographique, numérique et économique. Ce programme est complémentaire des prestations classiques proposées par les réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises.

✓ **Le soutien aux dynamiques territoriales en faveur de l'alimentation de proximité**

L'activité agricole joue un rôle clé dans la cohésion des territoires. L'agriculture est une activité socle en zone rurale ainsi qu'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques. L'agriculture demeure donc l'activité clé d'un aménagement et d'un développement équilibré de l'ensemble des territoires. Dans ce contexte, la stratégie régionale se décline sur de multiples enjeux à l'échelle des territoires.

Il convient d'amplifier les leviers déjà activés depuis plusieurs années : émergence de **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, animation de réseaux, promotion de l'approvisionnement local, accompagnement de projets structurants, Parallèlement, la Région poursuit son engagement pour favoriser le « **Manger local** » et l'approvisionnement de proximité, notamment en lien avec les lycées, dans le contexte des objectifs de la loi EGALIM et d'une ambition affirmée par la collectivité régionale.

Cette dynamique se traduit également par l'émergence de projets d'investissements dans des outils de **transformation à la ferme, individuels ou collectifs**, de plus grande envergure pour répondre à la dynamique des marchés en développement.

Approlocal.fr : des produits locaux pour les professionnels de la restauration

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, avec le soutien de la Région Pays de la Loire a déployé début 2021 le site marchand Approlocal.fr. Ce site de commandes en ligne permet de promouvoir les circuits-courts et filières longues de proximité auprès de la Restauration Hors Domicile (RHD).

La Région des Pays de la Loire a soutenu la démarche APPROLOCAL, dans le cadre de sa stratégie agri-alimentaire. Elle contribue à valoriser les productions et savoir-faire de nos filières agricoles et de nos territoires et dote les acteurs régionaux d'un outil très performant pour favoriser la proximité et la qualité dans la restauration scolaire. Lancé fin 2020 dans le contexte du Plan de Relance, APPROLOCAL, un outil structurant pour faire le lien entre les acteurs, complète utilement la boîte à outils régionale au service de toutes les filières agricoles et alimentaires régionales.

L'Economie sociale et solidaire est définie comme un **“mode d’entreprendre et de développement de l’activité économique** adapté à tous les domaines de l’activité humaine” par la loi du 31 juillet 2014, relative à l'ESS. Les entreprises de l'ESS sont constituées de l'ensemble des associations, sociétés coopératives, sociétés commerciales de l'ESS (ex : agréées ESUS), mutuelles, fondations, etc. On dénombre plus de 15 000 établissements en Pays de la Loire.

La loi de 2014 amène les Régions à construire une Stratégie Régionale de l'ESS en lien avec les acteurs locaux. **Les partenaires, Région Pays de la Loire, Etat et Banque des Territoires, ont souhaité définir de nouvelles ambitions pour la période 2022-2028**, alignée sur le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Ainsi, les ambitions décrites dans ce volet seront déclinées plus spécifiquement dans la Stratégie Régionale de l'ESS 2022-2028, votée parallèlement. **Les actions seront opérées par les pilotes, la CRESS, les financeurs et accompagnateurs de l'ESS** aux côtés des opérateurs de développement économique régionaux. Cela en fait une stratégie de territoire au service des porteurs de projets économiques de la région.

Au travers de ce document, les partenaires (Région, Etat et Banque des Territoires) souhaitent soutenir ce modèle entrepreneurial qui permet d’apporter une réponse de proximité et agile dans les territoires. Ainsi, pour favoriser la diffusion de ses valeurs et des atouts de ce modèle, l'enjeu est d'**accompagner l'émergence et la pérennité des projets économiques de l'ESS et de créer un réseau d'accompagnement maillé élargi en soutien des projets.**

Les temps de bilan et de concertation ont permis de pointer une plus grande interconnaissance des acteurs de l'ESS favorisant une meilleure articulation des actions et des dispositifs. Les financeurs et les acteurs de terrain ont travaillé de concert au service de tous les projets et publics (entreprises, scolaires, bénévoles etc.). Cela a notamment permis de renforcer des dispositifs communs tels que le Dispositif local d'Accompagnement (DLA), co-piloté par l'Etat et la Banque des Territoires et co-financé par la Région, ou de poursuivre le développement de modèles innovants et collaboratifs tels que les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) avec deux dispositifs complémentaires opérés par la Région Pays de la Loire et l'Etat en lien avec la CRESS. Cela a également permis l'ouverture de dispositifs dits “ESS” à l'ensemble de l'économie, tels que Pays de la Loire Rebond ou Pays de la Loire Entrepreneurs engagés, qui démontre un partage des valeurs (engagement social et environnemental, lien au territoire...) par un plus grand nombre.

Ces temps d'échange ont démontré la présence d'un écosystème partenarial maillé et riche sur le territoire. Ces acteurs ont une grande capacité à innover et à interagir en faveur des projets. Outre la continuité de la professionnalisation des réseaux sur leurs compétences spécifiques (modèle économique, projets collectifs, innovation sociale, réponse aux besoins du territoire...), **la prochaine Stratégie régionale aura pour enjeu d'assurer un lien avec les autres opérateurs du développement économique (création, développement, numérique etc...).** Ainsi, pour être présent à toutes les étapes, il sera nécessaire de **s'appuyer sur l'écosystème en place pour consolider le parcours des entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire.** Enfin, **une articulation au travers de temps d'échange réguliers, au service des projets, sera mise en place.**

Les modèles de l'ESS, et surtout les modes d'organisation et de réaction face aux crises ont démontré leur capacité de résilience et de rebond²⁰. **L'adoption commune de la Stratégie Régionale 2022-2028 favorisera une économie plus engagée et adaptée à tous les territoires.** En effet, l'ESS est une économie qui participe activement à l'animation territoriale et qui permet un ancrage fort des emplois et des activités.

²⁰ Etude « Un Horizon d'avance » - France Active et Catalys, 2022

Malgré le recul prolongé d'activité lié à la pandémie de la Covid 19, le dynamisme entrepreneurial s'est confirmé en France avec une augmentation de + 4 %, contre une évolution de + 3 % en moyenne par an sur la décennie 2009-2019. Les Pays de la Loire s'inscrivent légèrement au-dessus de la tendance avec 42 695 entreprises créées en 2021 soit +22 % par rapport à 2020²¹.

Depuis 2017, les **micro-entrepreneurs ont été le moteur de la dynamique entrepreneuriale**. Ainsi, en 2020, 61 % des nouvelles entreprises ligériennes sont des micro-entreprises (contre 65% au niveau national). Cette part est en forte hausse puisqu'elle ne représentait que 53 % des entreprises créées en 2017. Cette tendance s'explique par la mise en œuvre, depuis 2018, d'une série de mesures réglementaires au profit des entreprises individuelles mais aussi par les tendances sectorielles et sociétales propices à l'essor des micro-entrepreneurs (ubérisation, développement des activités avec une forte proportion de micro-entrepreneurs, entrepreneuriat contraint / salariat déguisé...). Par ailleurs, de plus en plus de salariés se lancent dans l'entrepreneuriat en conservant pour 30% d'entre eux leur emploi.

L'autre tendance est une concrétisation plus rapide des créations. L'acte de création d'entreprise est plus simple administrativement, plus rapide, plus accessible et répond à la demande croissante de porteurs de projets qui veulent aller vite, expérimenter intuitivement. Elle ne favorise en revanche pas la construction d'un projet solide, d'un plan de financement suffisant et la validation de la faisabilité.

La Région entend **poursuivre et compléter sa palette d'interventions** pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins liés au nombre croissant de créations reprises d'entreprise.

La Région structure son action pour faciliter la création, la reprise ou la transmission d'entreprise autour de 4 axes stratégiques :

- L'animation des réseaux,
- L'accompagnement des créateurs / repreneurs,
- Le financement des créations d'entreprise,
- Une accélération des actions d'aide à la reprise

✓ **L'animation des réseaux pour proposer une offre d'accompagnement complète, lisible et visible**

La Région entend conforter son rôle de **coordinatrice et d'animatrice des acteurs de la création et de la reprise d'entreprise**. L'objectif est de proposer une **offre complète, lisible et visible pour répondre à un maximum de besoins. Dans cette optique, la politique de soutien aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise est affirmée** afin de favoriser l'implantation de nouvelles structures ou de nouveaux projets portant sur des offres complémentaires.

La Région favorisera les connaissances inter réseaux, les créations de synergies et de complémentarité. Dans la perspective d'accroître la visibilité des acteurs et la complémentarité de leurs offres, le Comité de Pilotage « création / reprise » étendu aux acteurs de l'ESS pourrait s'ouvrir sur les territoires permettant ainsi **d'atténuer les frontières entre la création dite « classique » et l'ESS tout en offrant des réponses aux besoins spécifiques, un renforcement du maillage territorial** et une équité de traitement quel que soit le lieu d'implantation.

²¹ Source – Données INSEE et Observatoire Bpifrance Création 2021

✓ **Un accompagnement à la création adapté et personnalisé**

La pérennité des entreprises est étroitement liée à l'accompagnement de l'entrepreneur dans les premières années. Ainsi, le taux de pérennisation à 3 ans des entreprises accompagnées croît d'environ 30 points. La situation conjoncturelle et l'évolution des profils invitent à **accentuer et adapter l'accompagnement afin de sécuriser les compétences entrepreneuriales des porteurs de projet et des créateurs, repreneurs qu'ils aient ou non besoin de financement. Les entrepreneurs doivent trouver des réponses à leurs besoins spécifiques du fait de leur profil, leur statut, des thématiques ou nouveaux process émergents qui les habitent (RSE, visibilité numérique, digitalisation...)**. Pour être efficaces, les modalités d'accompagnements sont également amenées à évoluer et être davantage multimodales : sensibilisation, formation, mise en réseau, présentiel ou distanciel, individuel et collectif, points d'appui tout au long du projet.

L'accompagnement peut intervenir bien en amont des projets grâce à la **sensibilisation à l'entrepreneuriat** auprès des jeunes et des étudiants afin de faciliter l'expérimentation ou auprès des salariés et demandeurs d'emploi via un travail auprès des prescripteurs : Pôle emploi, APEC, Ecoles supérieures, CFA, missions locales...

En outre, une attention particulière sera apportée à la sensibilisation et à l'accompagnement adéquate pour le ré-entreprendre afin de redonner confiance et favoriser de nouveaux projets sur des bases solidifiées par l'expérience.

L'accompagnement en faveur des demandeurs d'emplois sera poursuivi via le dispositif Pays de la Loire Parcours Entrepreneur. Ce dispositif propose aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement complet, depuis la préparation ante-crédation, jusqu'au financement et au suivi post-crédation à trois ans. Le dispositif a été reconduit début 2021. Il s'est enrichi pour répondre encore plus aux réalités du terrain grâce à la mise en place d'un référent de parcours et une coordination des prestations plus souple.

S'agissant de la création d'entreprises innovantes, les technopoles sont le point d'entrée pour l'accompagnement de ces créations. Elles permettent en effet de valider la viabilité et la maturité des projets avant d'accompagner les créateurs dans leur montage de dossiers de financement. En outre, conformément aux orientations de la stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) 2021-2027, la Région poursuivra **l'accompagnement des chercheurs entrepreneurs**. En effet, les résultats de la recherche académique peuvent trouver une voie de valorisation économique à travers la création de start up. Facteur d'insertion professionnelle et pourvoyeur de création d'emplois, l'entrepreneuriat des chercheurs fera l'objet de mesures de soutien (telles que la sensibilisation à l'exploitation de la propriété intellectuelle, ou l'accompagnement via les incubateurs d'école).

Cette offre globale pourra utilement être relayée par les territoires, à l'initiative de projets de maisons d'entreprises en co-construction avec les réseaux consulaires et réseaux d'accompagnement pour proposer au sein d'un même espace une palette de services intégrés simplifiant l'orientation et l'accompagnement des chefs d'entreprises.

Des mesures pour répondre aux enjeux de la transmission d'entreprises

Outre les nombreux départs en retraite (68% des motifs de cessions), la crise sanitaire précipite les cessions de certains entrepreneurs. Par ailleurs, concernant l'agriculture, à l'image de la tendance nationale et même européenne, le secteur fait face à un défi du renouvellement des générations. Le dernier recensement agricole (2020) fait état de 8 000 exploitations de moins en Pays de la Loire entre 2010 et 2020. Toutefois, on note un ralentissement de cette tendance (- 2,6 % par an entre 2010 et 2020 vs - 4,3 % par an entre 2000 et 2010). La taille des exploitations augmente et les capitaux pour s'installer deviennent plus lourds.

Maintenir ces entreprises, les savoir-faire et compétences, et les emplois associés est un enjeu majeur pour le dynamisme économique du territoire ligérien

Les axes suivants autour de l'accompagnement seront étudiés : renforcement de la sensibilisation à la cession / reprise, soutien à la facilitation de mises en relation entre cédants et repreneurs, accompagnements et / ou formations spécifiques.

Outre un nombre plus important de repreneurs à accompagner, il conviendra de prendre en compte l'évolution des profils et des besoins des repreneurs. A titre d'exemple, en 2021, 17% des chefs d'entreprises familiales interviewés dans le cadre d'une étude diligentée par la Chaire Audencia sur l'entrepreneuriat familial affirment accepter de céder en dehors de leur cercle familial. C'est 3 fois plus qu'en 2019. De la même manière, le profil des candidats à la reprise d'une exploitation agricole se diversifie (61% des candidats au Répertoire Départ Installation n'ont pas des parents agriculteurs ; ils étaient 55% en 2017).

Pour répondre aux enjeux en matière de **transmission et reprise des exploitations agricoles**, la Région a adopté, en partenariat avec l'Etat et la profession agricole, en octobre 2020, un plan régional ambitieux articulé autour de 6 axes prioritaires et s'appuyant sur une approche territoriale.

Enfin, au-delà de la poursuite de notre abondement au fonds Régional Transmission-Reprise encore en amorçage et au fonds de garanties, des outils financiers seront mis à disposition des repreneurs avec notamment un élargissement envisagé de l'activité de co-investissement de Pays de la Loire Participations aux opérations de transmission.

De nouveaux profils d'entrepreneurs ressortent pour des raisons conjoncturelles, sociologiques et économiques : sensibilisation à l'entrepreneuriat dès les formations initiales, évolution du compte de formation, recherche de sens, d'autonomie, valorisation d'un nouveau projet porteur de sens dans une vie professionnelle qui n'est souvent plus faite d'un seul tenant qui expliquent probablement en grande partie l'attrait pour l'entrepreneuriat. Cette tendance a été exacerbée par la crise de la Covid-19 qui a pu agir comme révélateur ou catalyseur.

L'enjeu majeur est de favoriser la sécurisation des parcours de ces nouveaux entrepreneurs (montée en compétences des entrepreneurs, fiabilisation des projets) pour éviter un entrepreneuriat précaire, favoriser la pérennité des entreprises, la création d'emplois et ainsi contribuer au dynamisme et à l'équilibre des territoires.

Par ailleurs, la Région soutiendra **l'émergence et l'expérimentation de nouvelles activités** et nouveaux projets sur le territoire en diversifiant les types d'accompagnements afin de répondre à des besoins de sécurisation affirmés (mentorat, parrainage, conseils...).

La Région incitera également **l'intrapreneuriat** en sensibilisant les dirigeants du territoire à cette culture d'entreprise. L'intrapreneuriat permet de faire émerger de nouveaux projets et services, de fidéliser et attirer les talents. Il est un levier pour les salariés en recherche d'engagement et d'autonomie ainsi qu'une des voies d'accès à l'entrepreneuriat.

L'entrepreneuriat est un métier à part entière. Il est constaté que quoique mieux informés et formés sur l'activité de leur future entreprise grâce notamment au Compte Personnel de Formation, les porteurs de projets négligent trop souvent de se former aux compétences entrepreneuriales indispensables telles que la gestion, la communication mais aussi le numérique et le digital, la valorisation et la protection de la marque, les valeurs... Des réflexions pourront être menées pour accompagner au mieux, au-delà de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur et du Parcours Installation des agriculteurs.

Enfin, un des principaux écueils à la pérennité des entreprises est l'isolement de l'entrepreneur. La Région favorisera la rencontre d'associés, les échanges entre pairs, la mutualisation des compétences et/ou de ressources notamment par le soutien aux réseaux.

✓ **Vers une plus grande sécurisation des plans de financement pour favoriser la pérennité des entreprises**

La Région entend poursuivre et adapter ses soutiens en financement en abondant les fonds de prêts d'honneur et de garanties aux côtés des financeurs publics et privés afin de permettre la sécurisation financière des projets dans un contexte tendu.

Par ailleurs, la Région sera attentive aux initiatives citoyennes visant à limiter le risque financier pour le porteur de projet, par exemple via du financement participatif. Cela répond également à une quête d'investissement « engagé » pour les citoyens et entrepreneurs recherchant des premiers financements.

✓ **Accompagner l'engagement des entreprises**

La Région encouragera directement les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), ainsi que les structures porteuses d'innovation sociale. La Région pourra également soutenir des actions de mise en visibilité de l'offre régionale sur ces sujets.

✓ **L'émergence de nouveaux modèles de gouvernance**

On observe depuis de plusieurs années des évolutions des modes de gouvernance des entreprises tant dès leur création, que dans des phases de croissance mais encore dans des perspectives de cession / transmission.

Par ailleurs, cette question de la gouvernance et de son adaptation se pose au dirigeant quelle que soit la taille de son entreprise. Quel niveau de collégialité, quelle ouverture à d'autres parties prenantes (salariés, actionnaires...), quelles instances mettre en place ? pour faire de sa nouvelle gouvernance un véritable levier de confiance et de performance. Il n'existe pas de modèle unique et la réflexion sur un système de gouvernance équilibré doit être étroitement corrélée aux enjeux propres à chaque organisation.

La Région entend poursuivre l'accompagnement des dirigeants dans leur réflexion stratégique sur ces enjeux au travers de "Pays de la Loire Accélérateur" ciblant les entreprises potentiellement en phase de changement d'échelle, du programme DINAMIC+ mais également en soutenant les réseaux d'entreprises (par exemple DRO, CJD,) au sein desquels les dirigeants peuvent partager collectivement leurs attentes et besoins.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes rencontre, dans les faits, des freins de toutes sortes, au premier rang desquels la croyance que des métiers et des secteurs d'activités seraient dévolus à des hommes plutôt qu'à des femmes, et inversement.

Cette volonté de construire une démarche intégrée de l'égalité professionnelle est la raison pour laquelle la Région interviendra de manière non discriminante, quelque soient les publics. A ce titre, la Région a été signataire, le Plan Régional (PAR) 2018 – 2019 en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Dans ce cadre, elle a soutenu des actions telles « Cheffe d'Entreprise », moi aussi ou le salon « Profession'L », a organisé un événement sur l'Entrepreneuriat féminin au cours des siècles à l'occasion de la journée de la femme ou a accueilli sur le stand Région - Bpi des réseaux féminins. La Région est associée aux côtés de l'Etat et participera aux différents comités de pilotage. En outre, elle s'associera, autant que faire se peut, aux démarches des acteurs du territoire pour mettre en mouvement l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'économie, l'innovation et l'internationalisation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 4311-1-1 du CGCT, la Région présente, chaque année, un rapport qui porte sur le bilan des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la fois dans son fonctionnement interne comme dans le cadre de la mise en place de ses politiques publiques.

Priorité 18 : Mettre en place une coopération unique avec les territoires, socle d'une gouvernance partagée et responsable sur le volet économie, emploi, formation

✓ **Une nouvelle contractualisation avec les EPCI**

La Région souhaite déployer une nouvelle politique territoriale plus large et ambitieuse pour soutenir les territoires dans leur diversité conformément aux objectifs de la nouvelle mandature régionale. Ainsi cette politique permettrait principalement de :

- Partager avec les EPCI les priorités et les stratégies régionales.
- Renforcer la visibilité de la Région et de ses dispositifs.
- Renforcer le rôle d'accompagnement et de conseil de la Région.
- Développer un espace de discussion avec les territoires et ainsi renforcer la proximité.

Dans cette perspective, l'un des principaux enjeux est de trouver un équilibre entre liberté de choix des territoires, rapidité d'exécution des contrats et intégration des priorités régionales. La contractualisation régionale doit rester adaptative, souple et ajustée aux problématiques locales.

La future politique territoriale se déclinera pour soutenir les projets d'investissements publics des collectivités. Ainsi, un travail de revisite est en cours à la fois sur les contrats de territoire et les dispositifs existants de soutien aux projets d'investissements des collectivités (aides aux communes, fonds de reconquête des centres bourgs, Action Cœur de ville...) en vue de répondre au mieux aux besoins des territoires et aux compétences et orientations régionales au regard des priorités de chaque territoire et de la Région. L'objectif est également de rechercher une meilleure articulation entre dispositifs et une optimisation des crédits régionaux et nationaux.

Les modalités précises de cette future politique territoriale seront précisées lors de la session du conseil régional de juin 2022.

✓ **Une complémentarité d'actions Région/territoires dans le champ de la création ou reprise d'entreprises (article L1511-7 CGCT) et l'aide à l'installation des professionnels de santé (article L1511-8 CGCT)**

Dans le champ de la création ou reprise d'entreprises la Région continuera son travail de collaboration avec les EPCI du territoire afin d'affirmer le soutien aux acteurs de la création sur l'ensemble du territoire en assurant ainsi un maillage territorial fin et une offre de service de proximité pour les porteurs de projet, tout en s'assurant de la complémentarité des actions en faveur de la création.

Par ailleurs, La Région a fait de l'accès aux soins une priorité de son mandat. Dans ce contexte, et à l'aune d'un futur plan régional sur la Santé, elle poursuivra, en soutien des collectivités locales (EPCI, communes), ses actions en vue d'installer et maintenir durablement des professionnels de santé dans les territoires. Elle apportera son soutien notamment aux projets d'équipements portés par les collectivités et EPCI telles que les maisons de santé pluridisciplinaires. Par ailleurs, comme rappelé précédemment, la Région accompagne le développement de la filière régionale de santé (priorités 2 et 9), la silver économie (priorité 9), le soutien à l'innovation, l'e-santé au travers qui sera l'un des secteurs ciblés par le programme d'accélération des filières régionales à l'international (priorité 8). Cet accompagnement au titre de la politique économique régionale est complémentaire des aides à l'installation ou maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires définies par l'ARS que mettent en place d'autres collectivités et groupements.

✓ **Une réflexion à engager sur la sobriété du foncier économique**

Le SRADDET adopté les 16 et 17 décembre 2021 a souligné l'enjeu d'inciter à la modération dans la consommation d'espaces à vocation économique et de privilégier la réappropriation des friches économiques et urbaines et la requalification de zones existantes plutôt que l'aménagement de terrains à caractère agricole ou naturel afin de limiter l'artificialisation des sols.

La Région engagera une réflexion en partenariat avec le réseau consulaire et les territoires sur l'opportunité d'une plateforme régionale du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises pour disposer d'une vision partagée des capacités foncières, réaliser des diagnostics ciblés en réponse à des perspectives d'implantation ou de développement et identifier les solutions d'accompagnement innovantes pour les entreprises et les territoires.

✓ **Un soutien régional aux projets d'immobilier d'entreprises structurants**

L'article L 1511 – 3 du CGCT dispose que les aides à l'immobilier d'entreprise relèvent de la compétence exclusive du bloc communal/intercommunal. Le bloc local apparaît le plus à même d'accompagner le parcours résidentiel des entreprises, tout en assurant la meilleure intégration dans le contexte du territoire. Il lui revient, de par la loi, de définir les aides ou les régimes d'aides et de décider de l'octroi de ces aides sur son territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La Région s'inscrit dans cette répartition des compétences et entend intervenir sur ce champ en complément et par voie conventionnelle avec l'EPCI à fiscalité propre compétent lorsque les outils locaux ne suffiront pas à réaliser un projet.

L'intervention de la Région s'appuie prioritairement sur la SEM régionale en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires. Elle peut également, en opportunité, prendre la forme d'une aide directe parmi celles autorisées par les dispositions de l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales notamment pour les projets fortement générateurs d'emplois pour le territoire de l'EPCI dans le cadre d'une convention avec l'EPCI à fiscalité propre compétent.

Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes

Priorité 19 : Faire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire une locomotive au service d'un développement économique durable du Grand Ouest

Le port de Nantes Saint-Nazaire doit devenir la porte maritime naturelle du Grand Ouest. La Région est engagée pour en faire un outil au service du développement économique du territoire. Elle finance de nombreux aménagements portuaires notamment pour l'accueil de nouvelles activités afin de conforter son rôle de **port « industriel », doté d'une logistique performante**. Le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, prorogé de deux ans, a déjà permis de concentrer des moyens significatifs en soutien au développement du Grand Port Maritime avec 26 millions d'euros mobilisés. Un enjeu majeur pour la Région est d'inscrire le Grand Port Maritime dans la transition énergétique et écologique. Il s'agit également pour la Région de contribuer à assurer une **meilleure captation des trafics de l'hinterland proche** en incitant les chargeurs des Pays de la Loire et des régions voisines à moins recourir aux ports du nord de l'Europe pour faire passer leurs marchandises.

Le Conseil de surveillance du Grand Port Maritime est présidé depuis 2020 par Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire. À l'échelle française, cette configuration est inédite. Elle est inspirée du modèle de ports du Nord de l'Europe qui accordent **une place importante aux collectivités locales dans leur gouvernance**. Cette combinaison innovante entre un port d'État et une gouvernance des collectivités territoriales a pour objectif de servir au mieux les intérêts des territoires ligériens, l'activité portuaire devant contribuer à renforcer leur attractivité et leur développement économique.

La Région accompagne le port dans ses développements à **l'international** en mobilisant ses « envoyés spéciaux » positionnés en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique de l'Ouest. Elle l'accompagne par des missions « porte-avions », l'accueil de délégations et la prospection de projets d'investissements étrangers.

La **desserte multimodale** du port est un atout différenciant pour capter de nouveaux trafics et c'est un des leviers de la transition énergétique. Le report modal s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la Région, qui réalise une étude de potentiel redéploiement pérenne du fret ferroviaire.

De nombreux défis se présentent au Port : réussir sa transition énergétique et écologique, développer l'hinterland, être moins dépendants des hydrocarbures et saisir les opportunités susceptibles de résulter du Brexit.

Dans le cadre de son **projet stratégique 2021-2026**, le Grand Port maritime se fixe l'objectif « d'amorcer le monde d'après ». L'ambition s'articule autour de trois objectifs majeurs : réussir la transition énergétique et écologique, conforter le rôle de porte maritime du Grand Ouest et servir le développement économique et social de l'estuaire de la Loire.

Cette vision stratégique soutenue par la Région doit conforter le Port dans un rôle d'acteur clé d'aménageur durable du territoire et d'**accélérateur de compétitivité au bénéfice des industries stratégiques** qu'il héberge ou vers qui il déploie ou souhaite déployer son offre de services. La déclinaison opérationnelle de cette stratégie sera réalisée dans une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse de la part du Grand Port Maritime. La Région, l'Etat et les Collectivités se mobiliseront pour accompagner les investissements nécessaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région 2021-2027 dont le volet mobilité est en cours de définition avec l'Etat.

Le Port de Nantes Saint Nazaire se fixe l'ambition de devenir « l'écoport national du Grand Ouest ». Il s'est engagé dans la **transition énergétique**, avec en premier lieu le développement de la filière des énergies marines renouvelables avec un soutien financier significatif de la Région. La présence d'acteurs clés des **EMR** sur le bassin nazairien et la perspective des futurs champs éoliens en mer en font une filière socle pour la diversification de ses activités. Cela nécessite la mise à disposition d'infrastructures à terre répondant à leurs besoins. La Région se mobilise depuis plusieurs années pour offrir des capacités d'accueil adaptées et faire ainsi grandir la filière sur son territoire.

La Région soutiendra également la stratégie d'investissement pour l'implantation de **nouvelles filières telles que l'hydrogène et l'éolien flottant**. Le port de Nantes Saint-Nazaire peut jouer un rôle essentiel de développement des usages stationnaires ou mobiles, de la production, de la distribution et du stockage d'hydrogène. La feuille de route hydrogène pour les Pays de la Loire 2020-2030 a pour ambition de « faire émerger des filières d'excellence et faire du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire le premier grand port hydrogène de l'Atlantique ». La Région soutient le **projet majeur de quai en eau profonde** sur le site d'assemblage de Saint-Nazaire pour permettre le développement d'une filière industrielle des éoliennes flottantes.

Un quai en eau profonde pour accueillir la filière de l'éolien flottant

Un projet d'envergure est lancé pour répondre aux besoins XXL de la filière de l'éolien flottant. Il permettra un accès nautique XXL au site d'assemblage de Saint Nazaire, dimensionné et indispensable pour accompagner cette dynamique industrielle. La fonction dimensionnante du quai est l'intégration et l'assemblage des turbines sur les flotteurs des éoliennes. La Région sera présente au côté du Grand Port Maritime pour porter ce projet ambitieux.

La Région des Pays de la Loire est engagée en faveur d'une mobilité durable, proche des territoires et des besoins des Ligériens. Son ambition pour le développement de l'offre de transport collectif est posée dans la stratégie régionale des mobilités, adoptée en mars 2021. Elle fixe un cap à horizon 2030 et trace des perspectives de plus long terme, à horizon 2050.

✓ **Développer l'offre et la qualité des transports**

Le premier objectif de cette stratégie est de **conforter et d'accompagner l'attractivité des Pays de la Loire.** Cela passe par des investissements dans les infrastructures et les services à la population en veillant – c'est le rôle de la Région en particulier – à ce que ce développement bénéficie à chaque territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural. Il s'agit **d'investir pour l'entretien et la modernisation des infrastructures ferroviaires** mais aussi pour le **développement d'un réseau routier de qualité** qui permet à tous les territoires, même les plus reculés, d'être bien desservis. **Le développement stratégique du Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire et le réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique sont en outre des facteurs essentiels pour l'attractivité de notre territoire.**

La stratégie régionale des mobilités vise à ce que **l'offre et la qualité des transports dans notre région contribuent à un développement plus durable, sobre et décarboné des activités.** Le développement du Fret ferroviaire, le soutien aux filières des motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, Hydrogène) et la convergence des actions pour favoriser l'intermodalité et la pratique du vélo y concourent particulièrement.

L'amélioration de la performance et de la qualité des services de transports publics est un objectif majeur, qui doit permettre d'apporter un meilleur service, au meilleur coût pour le budget de notre Région et au plus grand nombre de ses habitants qui en sont aussi les contribuables. Cet objectif explique la détermination avec laquelle la Région a engagé la démarche d'ouverture à la concurrence des TER. Il justifie aussi les investissements engagés pour moderniser les services de transports par autocars et poursuivre leur mise en accessibilité. Il explique le soutien apporté au développement du covoiturage et à l'autopartage, y compris en dehors des zones urbaines.

Maintenir une bonne connexion des territoires ligériens entre eux mais aussi avec les grands axes nationaux, européens et internationaux est primordial pour soutenir l'attractivité économique et touristique de la région. Des projets structurants sont engagés pour moderniser l'axe magistral Nantes-Angers-Sablé, pour développer l'accès ferroviaire à Paris et à ses aéroports ainsi que les liaisons interrégionales, pour offrir les capacités aéroportuaires suffisantes et améliorer la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique.

✓ **Faciliter les déplacements pour soutenir l'emploi**

Les transports occupent une place croissante, dans les équilibres économiques et sociaux de nos territoires, et dans ceux plus personnels de la vie quotidienne des Ligériens. La mobilité fait partie des conditions premières d'accès à l'emploi, d'accès aux services et aux soins. C'est pourquoi la Région des Pays de la Loire a souhaité **se rapprocher des acteurs économiques**, et en premier lieu des chambres consulaires, des fédérations et organisations professionnelles régionales, pour **construire des actions convergentes en faveur de la mobilité.** Un accord a été signé en mai 2021, autour de cinq axes de collaboration, pour développer de façon volontaire des projets communs, impliquant les collectivités et les entreprises.

Les intercommunalités, les Départements, la Région, recherchent, avec les entreprises, à multiplier les solutions de mobilité pour les salariés en développant le covoiturage, le vélo, le prêt ou l'aide à l'acquisition de véhicules électriques. Les initiatives sont nombreuses sur les territoires, fruits des dialogues entretenus au sein des intercommunalités et des comités locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CLEFOP).

La prise de compétence mobilité par les communautés de communes de la Région représente en outre une opportunité pour compléter l'offre de transport. Dans la démarche d'élaboration des contrats opérationnels de mobilité, **la Région se met à l'écoute des territoires et organise une coordination étroite** avec les Départements et intercommunalités sur l'offre de transport et l'information des voyageurs pour **faciliter les déplacements sur l'ensemble de la région** et en articulation avec les régions voisines.

Priorité 21 : Accélérer le déploiement du numérique sur tous nos territoires (couverture très haut débit)

Le raccordement des entreprises et particuliers à la fibre optique représente un enjeu structurant pour l'aménagement et le développement économique de tout notre territoire.

Par ailleurs, la crise Covid-19 a accéléré les enjeux en termes de digitalisation et de numérisation (télétravail, numérisation des TPE/PME...).

Des infrastructures numériques performantes constituent un atout déterminant pour améliorer l'attractivité économique et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi que pour développer les activités des entreprises existantes, synonymes de création d'emplois et de richesses.

En cohérence avec la stratégie nationale France Très Haut débit, les collectivités et les opérateurs **se sont engagés à une couverture de tout le territoire à horizon 2025**.

La Région, dans le cadre de l'approbation de la stratégie régionale numérique le 17 octobre 2014, a également approuvé un protocole d'accord sur l'aménagement numérique du territoire régional permettant le financement du déploiement des infrastructures, tant pour les réseaux FttH, la Montée en débit que pour les Communautés d'Innovation dont font partie notamment les zones d'activité économique. Les conventions ont été passées avec les Départements. Les Communautés d'innovation, entendues comme l'ensemble des sites publics et privés stratégiques de rayonnement régional et départemental, représentent 5 770 sites, qui ont tous été raccordés.

Le déploiement de la fibre a connu une très forte accélération en région depuis 2020. 59% de locaux sont désormais raccordés, au 30 septembre 2021, et ce malgré une forte augmentation démographique faisant croître de façon significative la demande. 2,36 M de locaux sont ainsi encore à raccorder. La Région a soutenu à hauteur de 110,6 M€ le raccordement des zones d'initiatives publiques. Par ailleurs, l'ensemble des lycées publics est désormais raccordé, tout comme l'île d'Yeu, territoire qui était défavorisé en termes de débit internet.

En termes d'amélioration de la couverture 4G pour la téléphonie mobile : en lien avec la mesure 5 du Pacte régional pour la ruralité, la Région s'est engagée à mettre en œuvre des ressources pour mieux connaître les zones blanches et en assurer la résorption. Grâce à une politique volontariste d'études portées par la Région et Gigalis, les données sont fines et exhaustives. Leur publication par l'ARCEP et leur insertion dans Géopal pour l'édition des cartes facilitent l'identification des zones d'édification prioritaires de pylônes.

151 communes présentent à ce jour un caractère critique contre 188 en 2019. Par ailleurs, la mise en place d'une coordination régionale (Etat/ Région/ Départements/ EPCI) pour choisir les sites de couverture vaut au territoire un bonus de 4 ouvertures supplémentaires par an.

La Région adoptera courant 2022 sa nouvelle feuille de route numérique pour le mandat.

Dans le cadre des travaux de benchmark et de concertation en cours, des premiers axes d'action se dégagent afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures numériques pour répondre aux besoins de nos territoires

- **Un déploiement FTTH achevé pour 2025 avec une couverture de 100 % du territoire**, il s'agira de passer d'un mode de déploiement industriel à un déploiement au cas par cas pour la prise en compte des nouveaux besoins (entreprises et particuliers).

- **La structuration d'une coordination régionale dans le cadre du programme New Deal prévoyant une fin de couverture 4G sur le territoire en 2026** répondant aux engagements suivants :
 - Généraliser la couverture 4G sur le réseau mobile existant et résorber les zones mal couvertes
 - Améliorer la couverture de axes de transport, généraliser la couverture à l'intérieur des bâtiments,
 - Proposer une offre de 4G fixe dans les zones mal couvertes

- **La poursuite des études de couverture de la 4G afin d'identifier les zones mal couvertes.**

Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain

Priorité 22 : Répondre aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension

Malgré un dynamisme économique retrouvé et un marché du travail plus favorable qu'au niveau national (taux de chômage de 6,7% au 3ème trimestre 2021, qui demeure très inférieur à celui de la France métropolitaine : 7,9%), la Région des Pays de la Loire connaît des difficultés de recrutement croissantes. Elle a ainsi décidé d'agir pour accélérer la rencontre des entreprises et des demandeurs d'emploi, et contribuer à mettre fin à cette situation contradictoire : une période de relance économique et de reprise des créations d'emplois, qui n'empêche pas de voir les entreprises peiner à recruter dans tous les secteurs d'activité.

Pour contribuer à déverrouiller cette situation et faire face à la forte pénurie de candidats, la Région a voté à sa session d'octobre 2021 **cinq mesures « coup de poing »** visant à faciliter la rencontre entre les compétences des demandeurs d'emplois et les besoins de recrutement des entreprises. Elles viennent compléter les actions déjà déployées en matière d'orientation, de formations et de coopérations territoriales au service de l'emploi.

Les réponses aux tensions de recrutement sont apportées au quotidien par la Région, qui mène une action volontariste sur l'orientation, la formation et l'emploi de manière collective et coordonnée, avec l'ensemble de ses partenaires.

Le **Plan de bataille pour l'emploi (2018-2022)** a ainsi vocation à apporter des réponses partenariales à l'échelle de 18 territoires de solutions, en proximité et en co-construction avec les acteurs locaux (institutionnels et économiques). Ces actions s'organisent au sein de Comités locaux emploi formation orientation (CLEFOP) via des feuilles de route qui sont ajustées chaque année pour s'adapter au contexte. Elles seront ainsi renouvelées en 2022 et prévoiront notamment d'associer plus largement les entreprises, à toutes les étapes du travail partenarial.

Les actions régionales visant à la découverte des métiers seront également poursuivies et amplifiées, à la fois vis-à-vis des jeunes, pour leur permettre de changer de regard sur certains secteurs ou environnements professionnels, d'ouvrir le champ des possibles lors de leur orientation, mais également en direction des adultes (ou jeunes adultes), pour mieux faire connaître les métiers qui recrutent et inciter à se former pour trouver un emploi rapidement, au service du dynamisme économique de notre région.

Aussi, l'adaptation des formations aux besoins des entreprises restera au cœur de la politique régionale de formation professionnelle. Les marchés passés avec les organismes de formation sont écrits pour répondre aux besoins en compétences des secteurs professionnels. De la même façon, les 11 dialogues sectoriels s'attachent à dresser un panorama détaillé et évolutif des besoins de chaque secteur, pour alimenter l'ensemble des actions régionales dans ce domaine.

L'objectif de découverte des métiers à destination des jeunes se traduira par la poursuite de nos actions en faveur de l'orientation initiale, parmi lesquelles : cinq Orientibus qui sillonnent la région, des plateformes de recherche de stages et de contrats d'apprentissage sur lesquelles les entreprises peuvent déposer leurs offres et trouver des candidats, 31 Pockets "choisir mon métier" pour découvrir par grand secteur le contexte régional, les métiers et les formations qui y mènent. De nouvelles actions phares seront également lancées.

Dans le cadre de la mobilisation pour l'emploi, cinq mesures "coup de poing" ont été adoptées par l'assemblée régionale en octobre 2021, à l'issue d'une large concertation. Ainsi, la Région souhaite se rendre sur les territoires, pour proposer au grand public un temps fort autour de la découverte des métiers et de l'accès à l'emploi. Elle déploiera ainsi à l'automne 2022 un nouvel événement itinérant, le « **Big Bang de l'emploi** », traduction d'un concept innovant qui vise à faire vivre aux visiteurs une succession d'expériences (numériques notamment), en présentant des métiers sous un angle ludique et attractif, permettant aux jeunes notamment

de découvrir les opportunités offertes près de chez eux, de sensibiliser l'ensemble des habitants au dynamisme économique local et de générer ainsi une attractivité auprès du grand public.

De manière complémentaire, l'offre de formation professionnelle continue portée par la Région se concentre sur la **formation de demandeurs d'emploi** (en projet de reconversion professionnelle notamment) **dans les secteurs qui recrutent**, en lien étroit avec les besoins exprimés par les employeurs, et **avec un objectif de retour rapide à l'emploi**. Les actions déployées dans ce cadre privilégieront les parcours de formation impliquant fortement les entreprises, en partant de leurs besoins pour construire une offre de formation adaptée et cibleront particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée, au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Ainsi, les secteurs prioritaires pour les formations certifiantes déployées en 2022 seront par exemple le Numérique, le Transport, la Construction, le Service aux personnes, l'Industrie, ...

La Région assume également un rôle d'information dans le cadre de projets d'évolution professionnelle, notamment de reconversion, et met en place un réseau de centres de conseils sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle propose ainsi une expertise VAE au bénéfice des demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants en garantissant un service de proximité dans les 18 territoires de solutions emploi, formation et orientation professionnelles. Le bénéficiaire est accompagné pour identifier le bon diplôme, titre professionnel ou certificat à l'aune de son expérience. Il s'agit également de vérifier la faisabilité de son projet de VAE et d'identifier les organismes accompagnateurs pour l'y préparer.

Au titre des actions nouvelles, la Région accompagnera les entreprises apprenantes via le « **Parcours emploi tutorat** » qui s'inscrira en suite de parcours après une formation. Il permettra, dans le cadre d'un recrutement en CDI, un accompagnement de 400 heures sous forme de tutorat interne à l'entreprise, en favorisant le recrutement des demandeurs d'emploi susceptibles de rentrer ou de rester dans le chômage longue durée (bénéficiaires du RSA, niveaux infra-bac, etc.).

De façon plus générale, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs soient mobilisés avec une vision et une volonté d'action globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur allant de l'orientation, à la formation de tous les publics (les demandeurs d'emplois bien sûr, mais également les salariés, et les jeunes en formations initiales) afin de répondre aux problématiques court terme rencontrées, mais également en anticipant les points durs sur le temps long.

La Région développera également la **PCRH – Prestation de Conseil en Ressources Humaines**, dont le nouveau dispositif "**PCRH +**" a spécifiquement pour objectif de répondre aux tensions de recrutement en proposant des prestations de conseil resserrées de 2 jours aux PME ligériennes rencontrant ces difficultés.

En outre, afin de donner une plus grande visibilité aux nombreuses offres d'emploi disponibles en région et d'accélérer ou faciliter la recherche des demandeurs d'emploi ligériens, la Région lancera en 2022 une **nouvelle plateforme emploi**. Elle aura pour objectif de simplifier et d'accélérer les mises en relation entre les entreprises ligériennes qui ont des besoins en compétences et les demandeurs d'emploi. Sa particularité sera de faire le lien entre les formations suivies et les projets de recrutement et d'accélérer ainsi l'insertion professionnelle des apprenants en rendant visibles pour eux les offres d'emploi qui correspondent à leur formation, avant même qu'ils la terminent, sur tous les secteurs. **Cette plateforme web à l'ergonomie intuitive**, guidera pas à pas l'utilisateur, qu'il soit candidat, entreprise/recruteur ou organisme de formation, grâce à un **parcours simple et rapide**. Elle sera un outil précieux pour valoriser la richesse des emplois recherchés dans la région auprès du plus grand nombre et contribuer à l'attractivité de notre territoire.

Par ailleurs, la Région agit également sur la levée des freins périphériques à l'emploi. Dans ce cadre, elle contribuera au développement de nouvelles solutions de mobilité via la **voiture à 1€ par jour** pour aider les personnes qui retrouvent ou qui accèdent à un emploi. Elle soutient en outre, aux côtés des Départements,

les plateformes de mobilité qui proposent une offre globale (prêt, location ou réparation de véhicule, aide à la prise en charge de frais kilométriques ou transports en commun, conseil à la réparation ou à l'achat de véhicule) au bénéfice des demandeurs d'emploi entrés sur une formation relevant des programmes « Région Formation ». Les plateformes de mobilité interviennent pour accompagner la reprise d'autonomie et répondre aux besoins de mobilité des publics spécifiques, qui ne trouvent pas de solution dans le système classique. En Pays de la Loire, les cinq départements sont couverts par des plateformes de mobilité.

Enfin, la nouvelle « **prim'ojob étudiants** » permettra de récompenser l'effort et le mérite des jeunes cumulant emploi et formation par une prime de 200 €, pour des étudiants travaillant l'équivalent de 2 mois dans l'année, y compris pour les jobs saisonniers.

Priorité 23 : Accompagner les démarches de structuration des « marques employeurs »

La Région développera la **PCRH – Prestation de Conseil en Ressources Humaines**, qui permet à l'entreprise, ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'Etat et la Région. La marque employeur fait partie des axes qui peuvent être travaillés dans ce cadre.

En outre, la nouvelle **plateforme emploi régionale** proposera aux entreprises, quelles que soient leurs tailles, une page dédiée, facile à gérer, avec la possibilité d'intégrer des vidéos présentant leur structure, pour une marque employeur renforcée.

Enfin, dans le cadre des **Comités locaux Emploi Formation Orientation ((CLEFOP))**, sur les 18 territoires de solution, de nombreuses actions de proximité contribuent au développement de la marque employeur.

Priorité 24 : Accompagner les expérimentations de nature à développer et maintenir les compétences sur tous nos territoires

✓ **Une coopération territoriale au service des besoins en compétences sur les territoires**

Dans le cadre d'une gouvernance territoriale unique en France, la Région organise, avec l'ensemble des acteurs concernés, l'offre de solutions aux besoins en compétences des entreprises. Cette coopération territoriale, qui prend corps dans les **18 Comités locaux emploi, formation et orientation professionnelles (CLEFOP)**, permet de répondre de façon opérationnelle aux problématiques de recrutement des entreprises, dont les origines sont souvent multifactorielles : faible niveau de formation des demandeurs d'emploi, déficit d'attractivité des métiers, freins à la mobilité et à l'accès au logement, etc. Ainsi, dans de nombreux territoires, il existe désormais des cellules économie-emploi, composées des principaux acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des entreprises : Région, DDETS, Pôle emploi, CCI, Solutions&Co, EPCI... Elles permettent d'étudier collectivement la situation spécifique d'une entreprise et d'activer une mobilisation adaptée des dispositifs portés par les partenaires.

Pour favoriser l'émergence d'actions novatrices et collaboratives, le Plan de bataille pour l'emploi prévoit un Fonds territorial, doté de 50 000 € prévisionnels sur chacun des 18 territoires, permettant le cofinancement d'actions dépassant les dispositifs des organisations membres des CLEFOP.

✓ **Soutenir l'innovation pédagogique dans la formation professionnelle continue**

La crise sanitaire a été un accélérateur d'innovation pour la formation professionnelle continue, notamment au bénéfice des demandeurs d'emploi, avec un recours renforcé à des modalités pédagogiques distancielles. Ces circonstances particulières ont stimulé la créativité des modes, approches et usages de la formation.

Pour accompagner ces transformations, la Région des Pays de la Loire a lancé un Appel à projets d'innovation pédagogique pour stimuler l'innovation en matière de formation continue à visée des demandeurs d'emploi et personnes de premier niveau de qualification, afin de rendre possible des expérimentations en matière d'innovation pédagogique.

Les organismes de formation, Instituts de formation sanitaires et sociales, et CFA peuvent ainsi se présenter soit seuls soit en Consortium adossé à des pôles de compétences en formation, des acteurs de la recherche, des entreprises du numérique, des missions locales, ou avec d'autres établissements de formation et proposer des expérimentations sur l'ensemble des métiers et les différents moments du ruban pédagogique. Les thématiques sont notamment celles de l'orientation, la connaissance métier, la création de référentiel compétences, l'intégration du stagiaire, le développement des compétences transversales, la sécurisation des parcours, les outils de positionnement, etc.

La Région souhaite également la mise en œuvre d'un projet plus complet qui vise à renforcer la dynamique de transformation de l'appareil de formation régional et d'en accélérer le rythme. Ce plan propose une démarche inédite de soutien à l'innovation, à grande échelle, dans une approche globale, à la carte, en fonction de la maturité digitale des établissements. L'ambition est de moderniser l'appareil de formation des établissements de formation pour faire face à quatre enjeux : répondre aux mutations économiques de la formation professionnelle, maintenir la continuité pédagogique tout en garantissant des parcours de formation de qualité, dans une perspective d'autonomie des apprenants, accessibles partout, répondant aux besoins des stagiaires et d'accessibilité, et permettre une montée en compétences des équipes pédagogiques.

✓ **Soutenir les territoires pour la création de tiers lieux, de nouveaux espaces de travail au service de nouvelles dynamiques rurales**

La notion de tiers-lieu s'est popularisée, entraînant une croissance des sollicitations et de besoins non-couverts, notamment de la part de nouveaux acteurs (collectivités locales...), et ce tout particulièrement sur la phase d'émergence des projets. La région comprend par ailleurs des projets de plus en plus matures, ainsi qu'un nombre croissant de tiers-lieux en activité. Les EPCI s'impliquent de plus en plus fortement dans ces projets selon des modalités différentes.

Aussi, la Région sera attentive à leur bonne intégration dans les différents dossiers soutenus, leur avis positif et leur implication étant un atout majeur pour la mise en œuvre des projets.

Au titre de sa politique territoriale, deux leviers pourront être envisagés pour accompagner les territoires :

- Les contrats avec les EPCI qui pourront, à la demande de l'EPCI, porter sur des projets d'acquisitions, rénovation, aménagement des projets de tiers-lieux répondant aux critères de l'ESS
- Les aides aux communes et centralités pour lesquelles des projets de tiers-lieux seraient identifiés.

Priorité 25 : Faire de l'économie de la connaissance un nouveau levier de compétences de nos entreprises

Au-delà des enjeux de compétitivité associés au rapprochement entre sphère académique et sphère économique, évoqués dans la priorité 3, la sensibilisation et l'incitation des entreprises à saisir les opportunités induites par l'intégration de jeunes doctorants dans leurs équipes doivent participer à la montée en compétences de leur collectif.

La Région poursuivra son action articulée autour de 3 volets :

- Un volet accueil destiné à initier une 1^{ère} collaboration entre étudiants de 2nd Cycle et l'entreprise avec le dispositif Exp'R. L'objectif est de soutenir une première insertion professionnelle d'étudiants en master « recherche » pour travailler aux verrous technologiques de l'entreprise, avec en ligne de mire une possible poursuite de la recherche sous la forme de contrats CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) notamment,
- Un volet destiné à développer l'emploi scientifique dans les entreprises en cofinçant des thèses « tandem » destinées à explorer des sujets complémentaires à un sujet de recherche appliquée portée par une thèse réalisée dans le cadre d'une CIFRE,
- Un volet réseau professionnel avec la mise en place de la 1^{ère} académie de jeunes chercheurs en région « PULSAR », véritable accélérateur de trajectoire professionnelle et lieu de rencontre avec tout l'écosystème de l'innovation du territoire.

ANNEXE 1 – Méthodologie de concertation mise en œuvre

L'article L4251-14 du CGCT prévoit :

« Le projet de schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles, la métropole de Nantes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1, avec les chambres consulaires et avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Il est communiqué pour information aux régions limitrophes.

Le conseil régional peut consulter tout organisme ou personne en vue de l'élaboration du projet de schéma.

Le schéma est adopté par le conseil régional dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils régionaux. ».

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une démarche de révision partielle du Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation pour la période 2022-2028.

Aussi, la concertation a été ciblée sur des thématiques précises liées aux nouveaux enjeux pour nos entreprises et nos territoires : nouvelles filières énergétiques et transition énergétique, innovation, international, Nouvelles formes d'entrepreneuriat, transition numérique et cybersécurité.

Cette concertation s'est appuyée sur 4 typologies d'ateliers qui se sont tenus en format digital :

- **Un atelier avec des chefs d'entreprises** (le 29 novembre 2021)
- **Des ateliers à l'échelle de chaque département** pour recueillir les besoins et enjeux à l'échelle de chaque territoire sur les thématiques identifiées avec un atelier à l'échelle de chaque département réunissant des représentants des collectivités (EPCI, Départements...), des réseaux consulaires, des réseaux départementaux de l'ESS, de l'Etat. Ces ateliers se sont déroulés entre le 1^{er} et le 8 décembre 2021
- **Des ateliers dédiés à chaque thématique** réunissant les structures œuvrant sur ces champs thématiques pour approfondir quelques questionnements clés
 - Atelier Innovation – le 10 décembre 2021
 - Atelier numérique – le 14 décembre 2021
 - Hub International (Export & Invest) – le 15 décembre 2021
 - Atelier - Nouvelles formes entrepreneuriats – le 17 décembre 2021
 - Atelier Energie – le 3 janvier 2022
 - Atelier Cybersécurité – le 13 janvier 2022
- **Un temps d'échange le 10 janvier 2022 pour partager avec les partenaires à l'échelle régionale** les propositions relevées dans le cadre des autres ateliers sur les thématiques de concertation et compléter et enrichir ces premiers retours.

Au total, plus de 400 personnes ont participé à ces temps de concertation

En complément de ces ateliers de concertation, des temps d'échange spécifiques ont eu lieu avec Nantes Métropole, le CESER.

Un appel à contributions écrites

Ne pouvant recueillir toutes les suggestions en bilatéral, la mise en place d'appel à contributions écrites auprès des bénéficiaires, partenaires de la Région et acteurs des écosystèmes régionaux en lien avec la stratégie régionale de développement économique a permis de recueillir les propositions de nombreux acteurs. Ont été sollicités dans ce cadre :

- Les chambres consulaires,
- Les pôles de compétitivité, clusters et centre techniques ;
- Les entreprises du territoire
- Les banques et cabinets de gestion
- Les administrations et structures publiques
- Les syndicats et fédérations ;
- Les associations et autres structures dans le champ de l'agriculture et l'agroalimentaire, la pêche, l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et la Conférence des grandes écoles ;
- Les acteurs de la formation

87 contributions ont été reçues dont 31 contributions d'entreprises (cf. liste en annexe des contributions reçues).

En parallèle dans le cadre de la concertation sur la stratégie régionale de l'ESS menée par la Région, l'Etat et la Banque des territoires, deux ateliers de travail ont été organisés :

- le 19 novembre 2021 sur les enjeux liés à l'émergence des projets économiques de l'ESS ;
- le 7 décembre 2021 sur l'accès des projets économiques de l'ESS aux solutions d'accompagnement technique et financier

Les structures associées à ces ateliers de travail étaient : la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), l'URSCOP, France Active, les réseaux départementaux (Ecosolies, Iresa, Pole ess 85, CEAS 85, CEAS 72, apess 53), les cigales, Résovilles.

ANNEXE 2 – Liste des contributions écrites reçues

Entreprises

ALAIN TP
ARTICONNEX
BLUE OCEAN UPCYCLE MARINE BOAT
CAILLEAU HERBORISTERIE
CALLIGEE
COLART LE MANS
COMEC
DIRICKX
EDF
EUROPE TECHNOLOGIES
GOLIVER THERAPEUTICS
GROUPE MARC&BETTY
GROUPE SIPAREX
INSECTEINE
KERAN
KUHN AUDUREAU
LACROIX
LIORAVI
MARTINEAU
NATURE ET ALIMENTS
N'GO SHOES
PSMA LA SABLAISE
SARL POLYREX
SAS SOOFÛT BOUT' À BOUT'
STOROPACK
SODISTRA
TRIO WORLD OMBRÉE D'ANJOU
VAILLANT GROUP
VEOLIA
SNCF

Collectivités

ALDEV (pour Angers Loire Métropole)
INTERCOMUNALITE DE FRANCE
MAYENNE COMMUNAUTE
NANTES METROPOLE
SAMOA

Chambres Consulaires

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES
PAYS DE LA LOIRE

État et ses agences

ADIT
ARS
DRDDI
INPI PAYS DE LA LOIRE

Centres techniques, technopoles, pôles, cluster

ADN OUEST
ATLANPOLE
ATLANPOLE BIOTHERAPIES
ATLANSUN
CT-IPC
EMC2
GÉRONTOPÔLE PAYS DE LA LOIRE
ID4CAR
LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE
MENUISERIE AVENIR
NAUTHUB
POLYMERIS
VEGEPOLYS VALLEY
XYLOFUTUR

Partenaires sociaux et organisations professionnelles

CAPEB
CFDT
CGT
CRC BRETAGNE SUD
CRC PAYS DE LA LOIRE
CRP
CPME
FPI PAYS DE LA LOIRE
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DE L'OUEST
FRSEA
INTERBEV
MEDEF
NUMEUM
SEDIMA
SYNTEC INGENIERIE
UNEP PAYS DE LA LOIRE

Associations et réseaux

ADIE
LIGERIAA
ORACE
RUPTUR
INTERNATIONAL OUEST CLUB

Formations, Enseignement Supérieur et Recherche

AFPIA

CPNEF

IRT JULES VERNE

UNIVERSITÉ D'ANGERS (GRANEM)

UNIVERSITÉ D'ANGERS (SFR MATRIX)

Banques

CIC OUEST

BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Autres

CESER

CRESS

GLOSSAIRE

AAP	Appel à projets
ALDEV	Angers Loire Développement
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGEC	Anti-gaspillage pour une économie circulaire
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
APEC	Association pour l'emploi des cadres
ARS	Agence régionale de santé
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de région
CESER	Conseil économique et social environnemental régional
CFA	Centres de formation d'apprentis
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CPER	Contrat de plan État-région
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EMR	Energies marines renouvelables
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
ESS	Economie sociale et solidaire
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
R&D	Recherche et développement
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
TPE	Très petites entreprises



CC